

Québecair: les employés lancent une «opération survie»

— page 9

Sidbec-Normines ne doit pas fermer, conclut une étude

— page 9

Afin de «couper» \$650 millions

Québec compte supprimer 12 services aux citoyens



En quelques minutes hier matin, 27 prisonniers ont péri asphyxiés par les gaz délétères se dégageant d'un matelas allumé par un autre détenu de la prison du comté d'Harrison, à Biloxi, au Mississippi. 48 autres personnes ont été intoxiquées par la fumée. La prison abritait 90 prisonniers. Onze des personnes hospitalisées sont des membres des équipes de secours. La mère d'un détenu mort dans cet incendie est escortée par des amis. (Photolaser AP)

Dans un contre-livre blanc

Ryan propose deux réseaux scolaires basés sur la langue

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Plutôt que sur une base confessionnelle, les commissions scolaires devraient dorénavant être aménagées suivant deux réseaux linguistiques, francophone et anglophone, chacun embrassant l'ensemble du territoire du Québec. Telle est l'une des principales propositions que formule M. Claude Ryan, dans le volumineux rapport qu'il a soumis hier au caucus libéral, que ce dernier a accepté d'embrasser, et qui est maintenant soumis à l'étude et qui est maintenant soumis à l'approbation des militants libéraux. Intitulé *Le livre blanc de Camille Laurin: des problèmes mal posés, des solutions irréalistes*, le document du député d'Argenteuil et critique de l'opposition en matière d'éducation compte près de 150 pages, soit beaucoup plus que le livre

blanc *«L'école québécoise: une école communautaire et responsable»*, que le ministre de l'Éducation a rendu public en juin dernier. L'ex-chef libéral est d'avis que l'aménagement scolaire selon la langue serait la meilleure façon d'assurer le libre développement de la communauté francophone et de la minorité anglophone au Québec, à la condition que soit maintenu le choix des commissaires au suffrage universel et que les commissions détient des responsabilités et pouvoirs réels. Sans dire de façon expresse si elle se rallie à cette position centrale, Mme Joan Dougherty, députée libérale de Jacques-Cartier, estime qu'elle reflète bien ce que les députés libéraux ont entendu dans leur tournée préparatoire au contre-livre blanc de M. Ryan.

M. Ryan note que la division des com-

missions scolaires suivant la religion ne correspond plus à une division linguistique, et que la langue doit désormais servir de critère décisif. D'accord avec la proposition du livre blanc visant à créer dans l'île de Montréal deux réseaux scolaires fondés sur la langue, il demande que ce principe soit étendu à l'ensemble du territoire. La perspective, suggérée par les leaders scolaires anglophones, de créer neuf commissions scolaires anglophones (deux à Montréal, sept en province), lui paraît «réaliste», mais il faudra l'examiner de plus près. Il rappelle la position du PLQ voulant que l'accès à l'école anglaise soit permis à tout enfant de parents ayant reçu l'enseignement primaire en anglais n'importe où au Canada.

Concernant la confessionnalité, M.

Voir page 8: Ryan

«Le débrayage étant illégal»

Johnson: la notion de services essentiels devient insensée

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Parce que la grève prévue pour demain dans le secteur public est illégale, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, demande aux 800 hôpitaux et autres établissements de santé de ne pas négocier des ententes avec les syndicats sur les services essentiels à assurer.

Bien que la loi prévoit le maintien obligatoire d'un minimum de services dans

les hôpitaux lorsqu'il y a grève, M. Johnson estime que la notion même de services essentiels devient insensée, «un leurre», a-t-il dit.

Le ministre s'est adressé hier matin à l'ordre des infirmiers et infirmières du Québec réunis en congrès à Québec, leur rappelant qu'ils n'avaient pas besoin de débrayer pour démontrer qu'ils étaient essentiels.

Au même moment, les responsables syndicaux au Regroupement des 35.000 infirmiers et infirmières du Québec (RIIQ) ont annoncé que plusieurs de leurs membres avaient voté la grève et seraient sur les lignes de piquetage demain, pour 24 heures, avec les 85.000 employés de la Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN) et les 25.000 de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Ces deux groupes ont laconiquement indiqué hier qu'ils garderaient certains syndicats au travail demain, en répétant que leur geste vise à faire pression sur le gouvernement dans les négociations présentement en cours, qui touchent 300.000 employés.

Les directions d'établissements ne tiennent pas non plus à être complices du geste illégal des syndicats et ont adopté une position très ferme hier lors d'une réunion à Québec.

L'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ), loin de laisser le ministre des Affaires sociales isolé

dans son attitude à l'endroit des syndicats, doit recommander à ses établissements membres de ne pas entériner les listes syndicales de services essentiels. «L'approche gentille est revenue», a déclaré hier soir un porte-parole de l'AHPQ.

Certains établissements n'écartent pas le recours à l'injonction si la situation devenait extrêmement tendue mais, du côté du gouvernement, on avait écarté cette option hier.

En revanche, le ministre des Affaires sociales a clairement indiqué que des amendes seraient imposées aux associations syndicales et à leurs dirigeants, conformément au code du travail prévoyant des sanctions en cas de débrayage illégal.

Le ministre a également indiqué que les syndicats qui feraient la grève demain, ne seraient pas payés.

À la Confédération des syndicats nationaux (CSN) comme à la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), les dirigeants syndicaux ont déclaré qu'ils assumeraient leurs responsabilités si on leur imposait des amendes, ce que la partie patronale a sitôt interprété comme l'administration d'un calmant aux syndicats inquiets.

À la CEQ, où il y a aussi débrayage demain dans toutes les écoles publiques de la province, le président, M. Yvon Charbonneau, a confirmé que les enseignants

Voir page 8: Johnson

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Pour boucler son budget le gouvernement du Québec supprimera une douzaine d'organismes gouvernementaux et suspendra divers programmes d'aide sociale aux citoyens, a déclaré en substance hier le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé.

Comme l'avait donné à entendre il y a quelques jours le premier ministre, M. René Lévesque, M. Bérubé a soutenu que les compressions budgétaires des années précédentes de même que le gel des salaires proposé à ses 335.000 employés pour 1983 seraient insuffisants pour équilibrer le budget. Cela est dû en bonne partie au fait que la reprise économique n'est plus attendue avant l'automne 1983.

Au total, c'est une somme de \$650 millions que l'on veut économiser sur «la croissance normale» du prochain budget. Pour cela, le gouvernement prévoit obtenir \$250 millions grâce à des gains de productivité et \$400 millions par la suppression ou la réduction d'activités.

Les décisions finales quant à ces suppressions ne seront prises qu'en décembre, mais M. Bérubé se disait hier en mesure d'annoncer ses couleurs de la façon suivante:

- suppression de 12 organismes publics ou directions gouvernementales parmi les secteurs jugés moins prioritaires. Actuellement une vingtaine d'organismes ou directions sont l'objet de considérations;

- gel complet du recrutement pour une autre année dans la fonction publique, ce qui permettrait de réduire les effectifs d'environ 4% chez les employés permanents et de 6% chez les employés non permanents grâce aux départs volontaires et aux mises à la retraite. Le personnel des organismes supprimés sera versé dans une banque d'effectifs et pourra répondre aux nouveaux besoins;

- suspension temporaire de programmes de transfert aux citoyens. Les programmes visés se trouvent dans le secteur des affaires sociales. Aucune décision ne serait prise encore, et M. Bérubé donne en exemple les allocations familiales et les allocations de disponibilité. Chose certaine, les programmes de transfert liés aux besoins nés de la crise, par exemple l'aide sociale, ne seront pas touchés.

- suppression ou révision à la baisse d'activités de contrôle et d'inspection dans tous les secteurs, exception faite du ministère du Revenu. Déjà le ministère du Travail fait des inspections au hasard sur certains chantiers de construction et on pourra généraliser ce système;

- réduction des subventions aux organismes de loisirs socio-culturels et sportifs;

- réduction d'activités gouvernementales pour l'entretien des routes, et au chapitre de la géologie, de la foresterie, de la cartographie et des infrastructures de loisir;

- abaissement des normes de confort (chauffage et climatisation) dans les édifices publics;

M. Bérubé a refusé de dire comment les \$400 millions se partageraient entre chacun des points cités. Il n'a pas voulu non plus garantir que cette somme serait un maximum. Ce pourrait être moins ou plus selon l'évolution de la situation économique. Par rapport au budget probable, cela représente des compressions de l'ordre 1,6%.

Les programmes d'amélioration de la productivité ne seront pas élastiques si la situation économique change. D'ailleurs le gouvernement a prévu poursuivre pendant une période de trois ans ces programmes avec des objectifs à chaque année de \$250 millions d'économies, soit 1% du budget.

En résumé, ces programmes consistent à rendre la machine gouvernementale plus efficace, de faire plus avec moins. On tentera d'éviter les doublons de services, d'éliminer le personnel en surplus, d'acheter moins de véhicules, etc. Pour la première année, l'objectif de \$250 millions serait difficile à atteindre n'était du fait que dans le secteur de l'éducation on prévoit réaliser une économie nette de \$100 millions par le biais de l'augmentation de la tâche d'enseignement qui est proposée dans le cadre des négociations des secteurs public et parapublic.

M. Bérubé a soutenu hier qu'il n'y a aucun lien entre ces négociations et le fait que le gouvernement rende publiques ses visées de compressions à ce moment-ci. Selon lui, il n'y a aucune volonté de la part du gouvernement de faire ainsi pression sur les syndicats. Le ministre a expliqué qu'il s'agissait plutôt de donner une information qui, de toute façon aurait fait l'objet de fuites. Par le passé, le gouvernement a toujours attendu la présentation de son budget de dépenses à la fin de mars pour faire état de ses compressions budgétaires.

La préparation des budgets commence toujours à l'automne. Déjà chaque ministère a préparé un document détaillant l'évolution des dépenses tandis que le ministère des Finances faisait une précision des revenus. Le comité des priorités a pu voir vers quels déficits on s'en allait et indiquer au Conseil du trésor le niveau des compressions nécessaires. Dans les prochaines semaines, les membres du Conseil du trésor discuteront avec chaque ministère de l'application

Voir page 8: Québec

Vignola au DEVOIR



M. Henri-Paul Vignola

(Photo Jacques Grenier)

Un nouveau rôle plus difficile que prévu

par Alain Duhamel

En août dernier, la candidature de M. Henri-Paul Vignola à la mairie de Montréal étonnait le public, surprenait ses adversaires et donnait au Groupe d'action municipale (GAM) un élan nouveau.

À quelques jours des élections du 14 novembre, l'ancien directeur du Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) admet volontiers que son nouveau rôle d'homme politique lui a posé quelques difficultés inattendues.

«J'avais donné tout ce que je pouvais apporter à la police. Pour moi, la mairie représentait un nouveau défi, a-t-il déclaré dans une entrevue qu'il accordait au DEVOIR. «Mon arrivée a stimulé plusieurs personnes. Puis

après, nous avons traversé des périodes d'ajustement...»

Nous reproduisons en page 7 les principaux extraits de cette entrevue.

M. Vignola a d'abord découvert la multiplicité des tâches qui incombent à un leader politique: chef de parti, stratège, agent de relations publiques, candidat et recruteur de candidats et de militants.

La politique municipale ne suscite pas chez les électeurs le même intérêt, ni la même ferveur que la politique canadienne et la politique québécoise. M. Vignola en a pris conscience tôt en campagne électorale et a, en quelques occasions, lancé un appel aux citoyens afin de les inciter à s'engager résolument dans une démarche pour la dé-

Voir page 8: Vignola

Begin est contredit par un des juges

par Victor Cygelman
collaboration spéciale

JÉRUSALEM — Le témoignage du premier ministre Menahem Begin devant la commission d'enquête Kahane chargée d'élucider les circonstances et d'établir les responsabilités du massacre des Palestiniens à Beyrouth, a révélé hier l'incroyable légèreté avec laquelle le gouvernement israélien, réuni le jeudi 16 septembre, approuva l'entrée des phalanges dans les camps de Sabra et Chatila.

Peu à peu, les pièces du puzzle horrible se mettent en place. Il ressort de l'interrogatoire du premier ministre, qui a duré près d'une heure hier matin, que non seulement le vice-premier ministre David Levy avait soulevé la possibilité d'un massacre, mais également le général-major Rafael Eytan, chef de l'état-major israélien, et lui, dans des termes saisissants: «Les phalanges aiguissent leurs couteaux... Après l'assassinat de leur chef Bachir Gemayel, j'ai vu le meurtre dans leurs yeux. Des druzes ont déjà été tués... Une vengeance se prépare comme on n'en a pas encore vu...».

Ces extraits du protocole de la réunion du gouvernement israélien du 16 septembre furent lus par le général de ré-

serve Yona Efrat, membre de la commission d'enquête, où siègent également deux juges de la Cour suprême d'Israël: Itzhak Kahane, président, et Aharon Bark.

Un silence lourd s'installa un moment dans la salle d'audience. Le premier ministre.

Voir page 8: Begin

LE BUREAU
DE
L'AVENIR

jeudi, 11 novembre

Si vous désirez réserver plus de 10 copies de ce cahier, communiquez avec

Guéstan Gravel, au
844-3361

Le Pichollette
restaurant français
Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de \$5.00 à \$9.00
1020 rue St-Denis, MtL. 843-8502
Stationnement
privé et gratuit 33 Champs de Mars
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

La France souhaite des relations renouvelées et privilégiées avec le Canada (Pierre Mauroy)

LILLE, (AFP) — La France souhaite des relations «renouvelées et privilégiées avec le Canada», a déclaré, hier soir à Lille, M. Pierre Mauroy, premier ministre français et maire de la ville, à l'issue d'un dîner offert en l'honneur de M. Pierre Elliott Trudeau, en visite officielle en France.

M. Mauroy a également souligné que la France et le Canada ont «des liens exceptionnels, en raison notamment de leur idéal commun de liberté et de démocratie».

Selon lui, la cérémonie, «particulièrement émouvante», qui a eu lieu hier après-midi à Vimy (Pas-De-Calais, nord de la France) au Memorial au souvenir érigé en l'honneur des 66.000 Canadiens morts en Europe pendant la Première Guerre mondiale, symbolise parfaitement les relations franco-canadiennes.

«C'est en ce lieu que soldats français et canadiens ont scellé de leur sang un pacte d'amitié entre nos deux pays», a déclaré M. Trudeau, arrivé le jour même en France. «Il convenait, a-t-il ajouté, d'entreprendre notre visite à la France

d'aujourd'hui en venant à Vimy rendre hommage à ceux qui sont morts pour la France d'hier».

«Tous caressaient une même espérance pour leurs fils et leurs filles, a-t-il poursuivi: celle d'un monde où la guerre serait abolie, où l'atmosphère empoisonnée des nationalismes ferait place à la coopération entre les peuples, où la rhétorique des puissants serait remplacée par une lutte commune pour la dignité de l'homme».

«L'Europe, qui nous a enseigné la guerre, nous a aussi enseigné la paix», a-t-il encore déclaré.

«Ici, monsieur le premier ministre, lui a répondu M. Pierre Mauroy, nous sommes en territoire français sur un morceau de terre canadien acquis par le sacrifice de ces milliers de morts pour la cause qui nous était commune».

Insistant sur la «communauté de valeur» et sur le «sang versé» qui unissent les deux pays, M. Mauroy a conclu sur la nécessité, «dans la fidélité à ce passé commun, à cette longue histoire, de renforcer la coopération entre nos deux pays

et d'approfondir cette amitié ancienne afin qu'elle soit chaque jour renouvelée».

La cérémonie, à laquelle assistaient les ministres des Anciens combattants des deux pays, MM. Bennett Campbell (Canada) et Jean Laurain (France), avait été ouverte par une salve de coups de canon et le passage d'une patrouille aérienne de CF-104 canadiens au-dessus du Mémorial battu par un vent violent.

Devant des détachements militaires canadiens et français qui rendaient les honneurs, les deux chefs de gouvernement ont déposé des gerbes au pied du monument.

À l'issue de la cérémonie, le cortège officiel a repris la route de Lille.

Quatre divisions canadiennes avaient été envoyées, le 9 avril 1917, à l'assaut de la crête de Vimy, point stratégique de la bataille d'Arras. En une journée, les Canadiens avaient enlevé toutes les positions allemandes qui leur avaient été désignées, laissant 11.285 des leurs sur le champ de bataille.

En souvenir de ces hommes, et sur les 110 hectares offerts par le gouvernement

français, 11.285 arbres ont été plantés. Des dispositions sont observées de façon à en maintenir le nombre constant.

À l'entrée du Mémorial, bordé de tranchées reconstituées et de vastes souterrains, deux colonnes de 35 mètres, placées sur un socle de 2.400 m2, portent, gravés, les noms des 60.000 membres du corps expéditionnaire canadien. D'autres inscriptions y exaltent «la paix, la justice et la vertu».

Le Mémorial canadien de Vimy, dont la première pierre a été posée le 27 septembre 1927, a été inauguré le 26 juillet 1936, au cours d'une cérémonie grandiose, en présence du roi Edouard VIII d'Angleterre, du président de la République française, Albert Lebrun, de plusieurs dizaines de milliers de pèlerins et de 6.000 anciens combattants canadiens qui avaient traversé l'Atlantique pour l'occasion.

Les cérémonies du cinquantenaire, en avril 1967, avaient été présidées par le prince Philip d'Edimbourg.

À Lille, le premier ministre, M. Trudeau, s'est félicité que la «France soit en

train de renoncer à un certain passé jacobin (centralisateur) pour tenter, elle aussi, de marier le droit à la différence avec le besoin d'unité de la nation».

Dans une allocution prononcée à l'hôtel de ville de Lille, M. Trudeau a affirmé que «le besoin d'unité économique et politique dans le respect de la diversité et de l'intimité culturelle des citoyens est à la base même du fédéralisme canadien».

Par des voies différentes, la France comme le Canada, a-t-il souligné, «mise sur le fait qu'on peut être en même temps bons Français et Lillois ou Marseillais, que les appartenances ne s'excluent pas, mais s'appellent et se complètent, qu'il convient à notre époque d'élargir la conscience des hommes aux dimensions du monde sans pour autant négliger leur besoin d'enracinement».

Pour sa part, M. Mauroy a souligné que «l'amitié fraternelle de la France est acquise au Québec quoi qu'il advienne» et est «également offerte à tous ses francophones dispersés sur toute l'étendue du Canada».

«Les relations privilégiées que nous

entretenons avec le Québec depuis bientôt deux décennies procèdent de l'histoire et de la nature des choses», a-t-il dit, estimant que «nul ne saurait en prendre ombrage».

Le premier ministre français a souligné, par ailleurs, la nécessité «plus que jamais en cette période de crise» d'accroître les échanges bilatéraux dont «la modestie est une anomalie».

À cet égard, il a exprimé le souhait que les responsables économiques canadiens de haut niveau, en visite en France cette semaine, aient avec leurs partenaires français des conversations qui permettent de «jeter les bases d'opérations nouvelles en France au Canada».

Après, M. Trudeau et son fils Justin, âgé de 10 ans, avaient visité en 45 minutes, lundi en fin d'après-midi, le Musée des Beaux-Arts de Lille, en compagnie notamment de M. Pierre Mauroy.

Après un bref tête-à-tête avec M. Mauroy et un dîner officiel à l'Opéra de Lille, M. Trudeau se rendra ce matin à Paris, où il aura un entretien suivi d'un dîner avec le président français.

Donald Macdonald compte remettre son rapport dès 1984

par Michel Vestel

OTTAWA — Le président de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada, M. Donald Macdonald, a déclaré hier au DEVOIR qu'il compte remettre son rapport dès 1984. La Commission n'utiliserait donc que deux des trois années que le gouvernement lui a donné pour remplir son mandat.

M. Macdonald a précisé au DEVOIR, au cours d'un bref entretien téléphonique, que son acceptation de présider la Commission «n'indique pas qu'il ait définitivement renoncé» à rechercher la succession de M. Trudeau, quand elle sera ouverte.

Certains avaient interprété cette nomination comme un signe que l'ancien ministre des Finances n'était plus disponible. Le mandat de trois ans signifierait, en effet, qu'il ne pourrait, à moins d'abandonner son mandat en cours de route, être libre avant 1985. Or, tout le monde pense que le premier ministre aura quitté la politique d'ici là et la prochaine élection doit se tenir justement au plus tard en 1985.

Il apparaît maintenant que M. Macdonald sera libre en 1984 et il n'a absolument pas voulu garantir qu'il terminera son mandat de président de la Commission royale. «C'est possible», s'est-il contenté de dire.

M. Donald Macdonald contacte actuellement les membres possibles de cette commission. Il a confirmé, sans préciser davantage, qu'il avait déjà obtenu l'accord d'un candidat québécois. Il sera à Ottawa la semaine prochaine, après le retour de M. Trudeau d'Europe, pour tenir une conférence de presse et vraisemblablement publier la liste des membres de sa Commission.

Hier aux Communes, l'opposition a protesté contre la longueur et la nature très vague du mandat confié à la Commission Macdonald. Mais, si les études sur «les perspectives de développement» abondent effectivement, aucune Commission royale ne s'est encore prononcée sur le partage des pouvoirs économiques, qui constitue la

partie la plus importante de son mandat.

M. Donald Macdonald n'arrive pas comme un inconnu de la part des provinces:

- Il était ministre de l'Énergie au moment de la crise du pétrole en 1973 et il a mené une rude bataille avec les provinces productrices pour leur imposer une taxe à l'exportation du pétrole, un prix subventionné pour les consommateurs de l'est et la création de Petro-Canada;
- Il était ministre des Finances pour le début des négociations sur les accords fiscaux de 1977 et c'est lui aussi qui imposait les contrôles sur les prix et les salaires en 1975;
- Il était ministre de la Justice au moment du déclenchement de la loi sur les mesures de guerre en 1970;

Celui qu'on a surnommé «Big Mac» au Canada anglais laisse donc maintenant la porte ostensiblement ouverte sur son avenir. Absent du congrès de son parti le week-end dernier, en raison de sa nomination trop récente à la tête de la Commission, il a

permis à son principal adversaire, M. John Turner, de se faire remarquer. Mais M. Macdonald aura beaucoup plus d'occasions que son rival de se faire remarquer dans toutes les capitales provinciales — qu'il a reçu «l'ordre» de visiter avec sa Commission d'enquête — et à Ottawa, où il aura souvent le besoin de rencontrer les ministres influents du cabinet, et le premier ministre lui-même.

Si, comme on le prévoit, les travaux de la Commission suscitent un débat national sur la nature du fédéralisme économique canadien, M. Donald Macdonald pourrait se poser en champion du gouvernement central fort, un thème cher aux libéraux de l'Est et du Canada central. Et au cas où effectivement M. Macdonald deviendrait chef du Parti libéral, son rapport constituerait une excellente carte à jouer en campagne électorale contre le «Livre bleu» sur le «Canada des Communautés» que les conservateurs de M. Joe Clark promettent depuis maintenant trois ans.



À la suite d'une petite fuite d'hélium, qui sert à pressuriser les conduites de carburant, le lancement de la navette Columbia, prévu jeudi à Cap Canaveral, a été retardé de sept heures. Une équipe de la NASA s'entraîne ici pour être prête à toute éventualité. (Photolaser AP)

Ottawa devra dépenser \$5.3 milliards de plus

OTTAWA (PC) — En bonne partie parce qu'il n'avait pas prévu une crise aussi longue dans le secteur de l'emploi, le gouvernement fédéral devra dépenser quelque \$5.3 milliards de plus qu'il ne l'avait prévu lors de ses dernières estimations budgétaires en février dernier.

C'est ce qui ressort des estimations budgétaires déposées hier aux Communes par le président du Conseil du trésor, M. Herb Gray, estimées qui font passer à \$79.6 milliards les prévisions de dépenses du gouvernement fédéral d'ici mars 1983.

De ces nouvelles dépenses, quelque \$3.4 milliards sont inévitables et proviennent de l'ampleur inattendue prise par des programmes auxquels Ottawa s'est déjà engagé.

Ainsi, le gouvernement fédéral accordera \$1.8 milliard aux compagnies pétrolières dans le cadre de son programme d'encouragement à ce secteur, visant à favoriser l'exploration et l'aménagement de puits de pétrole et de gaz. En outre \$49 millions seront accordés à Petro-Canada pour la survie du projet Cold Lake en Alberta.

Lors de sa récente déclaration sur l'état de l'économie, le ministre Lalonde a rappelé qu'Ottawa entendait maintenir son programme d'encouragement à l'industrie et que les \$660 millions qu'Ottawa entendait récupérer dans l'Énergie le seraient sur le programme d'isolation des maisons et dans l'actif de Petro-Canada.

En raison d'un taux de chômage beaucoup

plus élevé que prévu, le gouvernement versera \$774 millions en contributions supplémentaires au fonds de l'assurance-chômage. Cette année Ottawa aura versé quelque \$1.9 milliard seulement pour combler le déficit de ce fonds que les seules contributions des salariés et des employeurs ne suffisent plus à maintenir à flot.

À partir du premier janvier prochain, ce problème sera toutefois en partie résorbé, Ottawa ayant annoncé une hausse d'environ 40% des cotisations tant pour les employeurs que pour les employés.

En outre quelque \$198 millions devront d'ici mars être accordés en paiements additionnels d'aide sociale pour compenser l'augmentation des factures des gouvernements provinciaux au chapitre de l'assistance sociale.

Ottawa devra aussi consacrer quelque \$417 millions de plus que prévu en transferts fiscaux aux provinces, tandis que \$146 millions supplémentaires iront aux compagnies de chemin de fer pour assurer l'entretien des parties les moins rentables du réseau dans l'Ouest.

Le gouvernement fédéral passera aussi à la caisse pour l'aide qu'il a accordée à la firme Massey Ferguson en 1981 et qui lui coûtera \$128 millions cette année.

Parmi les dépenses supplémentaires qui ne proviennent pas de programmes déjà votés en Chambre se trouvent les \$400 millions promis aux sociétés Canadair et de Havilland, engagement que l'opposition a déjà condamné aux Communes.

Montréal freine l'essor du Conseil des arts de la CUM

par Alain Duhamel

Depuis que le Conseil des arts se trouve sous l'autorité de la Communauté urbaine de Montréal, la Ville de Montréal a fait obstacle à son développement et lui a refusé une nouvelle dotation de fonds ayant quelque rapport avec son rôle de premier foyer culturel du pays.

Il y a quelques semaines encore, la délégation montréalaise au comité exécutif de la CUM, majoritaire pour l'heure, s'opposait à une augmentation de \$200.000 du budget du Conseil des arts. Tous les maires de la banlieue, y compris le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, maire d'Outremont, ont voté en faveur d'une augmentation de fonds.

En février dernier, un comité de consultation du Conseil des arts publiait un important rapport sur l'avenir de l'organisme et son rôle essentiel dans la promotion de Montréal sur le plan international en sa qualité de capitale culturelle du Canada. Le rapport a été déposé aux archives de la CUM.

«Considérons aussi le fait que Montréal était, historiquement, le centre culturel du Canada; diverses circonstances ont causé un certain recul, mais Montréal a toutes les rai-

sons de vouloir reconquérir son titre de capitale culturelle du Canada», disait le rapport.

Depuis 1977, le budget du Conseil des arts est passé de \$1.385.000 à \$1.650.000 en 1982. Pendant la même période, la communauté métropolitaine de Toronto a augmenté son budget de \$1.315.000 à \$3.560.000. En dollars 1981, le budget du Conseil des arts a en fait diminué de 25%.

La situation devient périlleuse aux yeux du président du Conseil des arts, M. Jean-Pierre Goyer. «Non seulement nous ne sommes pas en mesure d'augmenter de quelque façon que ce soit nos subventions aux groupes artistiques professionnels freinant par le fait même leur essor, mais durant ces dernières années, nous avons contribué à créer à la plupart d'entre eux des déficits dont le paiement en intérêts sur les emprunts s'avère de plus en plus onéreux et met en péril leur bon fonctionnement, sinon leur survie», écrit M. Goyer dans une lettre au comité exécutif de la CUM.

Le rapport du comité de consultation recommandait de doubler le budget du Conseil des arts. La requête du Conseil des arts pour une augmentation de \$200.000 constituait une première tentative dans le but d'atteindre cet objectif. Cette somme aurait servi, entre autres choses, au Musée des Beaux-Arts de Montréal dont la situation financière demeure dans un état grave.

En 1956, la Ville de Montréal créait un précédent en instituant un Conseil des Arts. À cette époque, les gouvernements de Québec et d'Ottawa et les autres grandes villes du Canada n'avaient pas encore mis en place des institutions dans le but exprès de promouvoir le développement

de la vie artistique et culturelle. Le Conseil des arts se finançait à même le produit de la taxe de vente au détail dans l'île de Montréal, dans l'île Jésus et à Longueuil. Le gouvernement québécois prélevait un pour cent du produit de cette taxe avant même que les villes puissent toucher leur part.

La réforme de la fiscalité municipale, en 1980, a privé les villes d'une ristourne de 2% sur le produit de la taxe de vente et a, en même temps, retiré au Conseil des arts une source de financement autonome et indexé automatiquement selon la progression des ventes au détail.

C'est à l'occasion du débat sur la réforme de la fiscalité municipale que les villes de banlieue, pour la première fois, ont découvert qu'elles contribuaient au budget du Conseil des arts de la ville de Montréal sans jamais avoir eu quelque influence que ce soit sur le fonctionnement et le rôle de cet organisme. Elles ont néanmoins accepté que la CUM prenne à sa charge le Conseil des arts et contribue à son financement dans les proportions de leur quote-part au budget d'administration de la CUM.

La Ville de Montréal souhaitait plutôt que la réforme de la fiscalité laisse au Conseil des arts une source autonome de financement sans qu'il ne soit nécessaire de le faire passer sous l'autorité de la CUM et de partager son rayonnement avec les villes de banlieue.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Les sons et la parole

Collection Langue et société
dirigée par Guy Connolly

Alain Marchal

ISBN-2-7601-0170-3 - 182 p. 8,95\$



4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

188 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

LA JOIE DANS LA CLASSE!

- *Macarons
- *Étoiles
- *Étiquettes
- *Mentions
- *Diplômes
- *Récompenses

Éditions Marie-France
3688 Fleury est
Montréal-Nord H1H 2S6
(1-514) 322-6834
Venez faire un tour!
Demandez notre
catalogue

ça pas d'allure

Le gouvernement a déjà coupé

250 millions de dollars dans le budget des affaires sociales
700 postes d'infirmières

Les conséquences sont désastreuses:

- une réduction de la qualité des services dans les hôpitaux
- un fardeau de tâche énorme pour chaque infirmière
- des milliers d'infirmières réduites au travail à temps partiel faute de poste à temps complet
- 2.000 infirmières nouvellement diplômées qui ne trouveront pas de travail dans le réseau.

LE GOUVERNEMENT VEUT EN PLUS:

- réduire le salaire des infirmières de 20%
- baisser notre pouvoir d'achat de 25% en 3 ans
- diminuer radicalement notre sécurité d'emploi
- augmenter le fardeau de tâche

POUVONS-NOUS LAISSER LA SITUATION EMPIRER ?
VRAIMENT LE GOUVERNEMENT NE NOUS LAISSE PAS LE CHOIX !

LE REGROUPEMENT DES INFIRMIÈRES DU QUÉBEC DOIT RÉAGIR.

DÈS CETTE SEMAINE, DANS TOUS LES HÔPITAUX DU QUÉBEC, LES INFIRMIÈRES SERONT APPELÉES À DÉCIDER DES MOYENS À PRENDRE POUR DÉFENDRE LEURS REVENDICATIONS.

LE GOUVERNEMENT NE NOUS LAISSE PAS LE CHOIX !



Regroupement des Infirmières et Infirmiers du Québec

on arrête ça!

en bref...

■ Le 10 comme d'habitude

Les 174 techniciens de Télé-Métropole se sont cogné le nez sur des portes closes en arrivant au travail hier matin, la direction ayant décidé de leur fermer les portes la veille de la date où la grève sera légale. Mais le canal 10 a présenté ses émissions habituelles tandis que les pourparlers se poursuivaient en présence du conciliateur Roch Saint-Hilaire du ministère fédéral du Travail. La convention collective est expirée depuis le 1er septembre dernier. Télé-Métropole nie avoir décrété un lock-out et parle de grève illégale.

■ David ferme ses portes

La biscuiterie David de Montréal qui est paralysée par une grève de ses 450 employés depuis le 18 juin dernier, a fermé les portes de son usine hier matin. Le gérant du personnel de la compagnie M. Gilles Gagnon a déclaré que les employés avaient eu jusqu'au 6 novembre pour accepter les offres ultimes et que cette fermeture était définitive. Il a blâmé la CSN pour le conflit. La biscuiterie David appartient à Biscuit Association of Canada qui a deux usines en Ontario.

■ Chrysler aux É.-U.

DETROIT (d'après AP) — La compagnie Chrysler dont les 10.000 employés au Canada sont en grève envisage de verser des montants supplémentaires d'assurance-chômage à ses 2.500 employés américains mis à pied à cause de la grève au Canada. Aux États-Unis les travailleurs mis à pied à cause d'une grève n'ont normalement pas droit aux bénéfices de chômage autres que ceux de l'État mais, dans le cas, présent la grève qui affecte une partie de la production aux États-Unis a été déclenchée au Canada.

■ Mieux vaut sexe que jogging

OTTAWA (PC) — Deux choses sont essentielles aux vieillards pour rester jeunes, selon le Dr Gustave Gingras: le travail et le sexe. Aussi, s'adressant hier à une conférence sur la condition physique et la vieillesse, le Dr Gingras s'est-il élevé contre la retraite obligatoire à 65 ans et a-t-il préché les relations sexuelles jusqu'à la mort. Le Dr Gingras est l'ancien président de l'Association médicale canadienne et fondateur de l'Institut de réadaptation de Montréal. Le sexe, a-t-il expliqué, «stimule le système cardio-respiratoire, libère l'esprit et prédispose à un sommeil apaisant». En fait, a-t-il poursuivi, «le sexe est mieux, et certainement plus agréable, que le jogging. D'autant plus, a-t-il affirmé, qu'on peut faire l'amour à 80 ans et même à 90 ans, si on a été sexuellement actif dans la jeunesse.

■ Ventes à Mirabel

La Société immobilière du Canada (Mirabel) Ltée procède depuis hier à la mise en vente d'environ 550 propriétés résidentielles du territoire périphérique de Mirabel. Ces résidences sont toutes offertes en priorité à leurs occupants actuels qui pourront les acquérir à 85% de leur valeur marchande. D'abord prévu pour le début de 1983, le démarrage de ce processus de vente a été devancé de deux mois afin que les éventuels acquéreurs puissent bénéficier, s'ils y sont éligibles, de la subvention de \$3.000 que prévoit le programme fédéral d'accession à la propriété.

■ Élections au 144 en juin

QUÉBEC (PC) — Les élections tant réclamées au sein du local 144 des plombiers se tiendront en juin 1983, a annoncé hier le ministre délégué au Travail, M. Raynald Fréchette. Le ministre a déclaré que le gouvernement avait accepté la décision en ce sens prise par le tuteur, M. Gérard Beaudry. «Compte tenu de l'importance d'un débat démocratique et de l'organisation technique qu'implique une telle élection et des statuts de l'association, la date de juin 1983 devenait la date la plus rapprochée à laquelle pouvait se tenir l'élection», a-t-il précisé dans un communiqué. Le local 144 est sous tutelle gouvernementale depuis plus de sept ans. Il compte quelque 5.000 membres, dont 2.000 travaillent à l'extérieur du Québec.

■ Les embaumeurs et le formaldéhyde

Une enquête sur les causes de mortalité effectuée auprès d'entrepreneurs de pompes funèbres de l'Ontario et dont les résultats viennent d'être présentés lors d'un séminaire sur la toxicologie du formaldéhyde, à Washington, démontre qu'on n'a enregistré aucun décès dû au cancer nasal, ni aucune augmentation du taux de cancer relié à ce produit chimique, au sein du groupe étudié, en comparaison avec la population en général. Le rapport préliminaire de cette étude, présenté par le Dr Richard J. Levine, chef épidémiologiste de la Chemical Industry of Toxicology (CIT), était basé sur des informations fournies par Statistique Canada et touchant un groupe d'embaumeurs masculins de l'Ontario durant la période de 1928 à 1957. Ce groupe consiste en un nombre de 1.477 personnes qui ont été exposées au formaldéhyde sur une période totale équivalant à 44.306 hommes/années. Les embaumeurs font partie d'un groupe de travailleurs généralement exposés au formaldéhyde dans l'exercice de leurs fonctions. L'étude en question a démontré, selon le Dr Levine, qu'il n'existait aucun risque accru pour le nez, les cavités buccales, le pharynx et le larynx, à la suite de l'exposition au formaldéhyde.

Laurin promet de tenter de simplifier les formulaires des règles budgétaires

par Angèle Dagenais

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a promis hier devant une quarantaine de cadres des commissions scolaires de Montréal et du Conseil scolaire de l'île que son ministère allait faire de très «gros efforts» pour simplifier les formulaires des règles budgétaires qui servaient à la gestion des écoles et des commissions scolaires une fois sa réforme implantée.

M. Laurin, qui a rencontré quelque 300 à 400 personnes dans sa tournée à Montréal, a précisé que le milieu scolaire utilisait sensiblement les mêmes règles budgétaires que maintenant mais dans une forme grandement simplifiée.

À sa troisième journée d'échanges avec le milieu scolaire à Montréal sur un total de six qu'il s'est fixé au début de sa tournée provinciale de sensibilisation à propos de son livre blanc sur la réforme scolaire, M. Laurin rencontrait hier des directeurs d'écoles et des cadres des commissions scolaires de Montréal et, en soirée, à l'auditorium de l'école Marguerite-de-la-Jemmerais, des comités d'écoles de

l'est de la ville (CECM et Jérôme-Le Royer).

Après avoir annoncé qu'il ne déposerait pas son projet de loi avant Noël mais bien à la session parlementaire du printemps, le ministre de l'Éducation a ralenti le rythme de sa tournée provinciale mais ne l'a pas interrompue complètement. Il passe moins de temps par région pour y revenir ultérieurement. Ainsi jeudi il sera à Chicoutimi mais reviendra au Saguenay après Noël.

M. Laurin a expliqué hier que son ministère s'inspirerait de l'expérience de régionalisation du secondaire effectuée en 1972 pour procéder au redécoupage des accreditations syndicales qui devra forcément se faire pour implanter sa réforme de structures. Il a affirmé que toutes les unités syndicales seraient consultées et participeraient à ce redéploiement des ressources et d'harmonisation des conventions collectives.

Il a reçu un avis de grande prudence d'un cadre de la commission scolaire Sainte-Croix, un parent ayant participé à de nombreux conseils d'administration d'écoles alternatives et de cégeps,

et qui l'a mis en garde contre une trop grande généralisation de la participation des parents dans certains milieux. Son interlocuteur lui a suggéré de prévoir un plan quinquennal d'implantation pour certaines écoles.

M. Laurin a précisé que la discussion sur la participation des parents et de leur place prépondérante au sein des conseils d'écoles se poursuit au gouvernement. Il a toutefois indiqué que la compétence des parents est souvent mise en cause à l'heure présente alors que personne ne s'interroge sur celle des commissaires d'école actuels dont une majorité sont des parents qui prennent des décisions non seulement pour une école mais pour 30 ou 40 et dans toutes les matières (pas seulement pédagogiques) en s'appuyant sur les dossiers qui leur sont présentés. Les parents des conseils d'école, a expliqué le ministre, auront beaucoup moins de responsabilités de gestion économique ou pédagogique et seront assistés des professionnels de l'école et, au besoin, de la commission scolaire.

M. Laurin a réaffirmé la place «importante» que devront occuper les étudiants

aux conseils d'école au secondaire. «Depuis dix ans que l'on répète au Québec, a dit M. Laurin, que les étudiants sont les premiers agents de leur éducation, il n'y a pas de meilleure façon de les «responsabiliser» en les faisant participer à l'orientation de leur école». D'ailleurs cette demande «insistante» d'impliquer les étudiants, d'après lui, lui parvient de tous les milieux: des étudiants eux-mêmes, du Conseil supérieur de l'éducation, du Conseil des universités, du Conseil des collèges, etc.

Un intervenant du secteur anglais de la Commission Jérôme Le Royer a demandé au ministre d'expliquer une légère modification dans le texte anglais du livre blanc concernant les commissions scolaires anglophones de l'île de Montréal. En anglais on lit que cinq commissions scolaires linguistiques anglaises seront implantées «dans une phase intermédiaire» sur l'île de Montréal alors que le texte français ne fait pas cette nuance. M. Laurin a expliqué qu'il s'agit de «l'hypothèse du départ» et qu'il n'est pas fermé à une meilleure formule si elle existe et est portée à son attention.

À l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc

Le service d'obstétrique doit fermer ses portes

par Renée Rowan

Si l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc ne ferme pas son service d'obstétrique très rapidement, le ministère des Affaires sociales (MAS) va déduire de son budget la somme d'argent prévue à ce poste.

C'est la mise en demeure que vient de servir le MAS à la direction de l'hôpital dans une lettre envoyée vendredi dernier et signée par M. Gérard

Soucy, directeur des services de santé pour la région ouest. Ce qui revient à dire que, privé de budget, l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc se verra obligé de fermer le département.

Interrogé à ce sujet, M. Albert Nantel, directeur général de ce centre hospitalier, reconnaît, en effet, qu'il n'y a plus beaucoup d'autres choix. «Aucune décision n'a encore

été prise officiellement, a-t-il affirmé. Il y aura le plus tôt possible — tout probablement au cours de la semaine — une réunion spéciale du conseil d'administration. Mais une chose est certaine, nous n'avons pas d'argent pour financer ce département».

Le plan de rationalisation des ressources en obstétrique mis au point par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, visait la fermeture des services d'obstétrique, dans six hôpitaux de la région de Montréal: Bellechasse, Fleury, Lachine, Sainte-Jeanne d'Arc, Verdun et le Montclair General. De ces six services, cinq ont déjà fermé leurs portes: seul, celui de Sainte-Jeanne d'Arc offre encore de la résistance, la direction de l'hôpital, les médecins, les bénéficiaires et les gens de ce secteur étant convaincus de la nécessité de le maintenir ouvert en raison de sa performance.

Si cette décision n'est pas en relation directe avec le changement de vocation de l'hôpital qui n'a pas encore été défini, il est par ailleurs assez étonnant, aux yeux du directeur, que ce geste soit maintenant. «Cela aurait dû être concomitant et non se faire en deux temps», souligne M. Nantel. Il n'était pas nécessaire d'annoncer d'avance que l'on va fermer le service d'obstétrique. Pourquoi celui-là avant les autres? Cette démarche est assez cocasse. Pourquoi annoncer maintenant cette fermeture pour arriver plus tard à changer la vocation de l'hôpital? Les deux auraient pu se faire en même temps.

La direction de Sainte-Jeanne d'Arc a demandé une entrevue avec le ministre des Affaires sociales pour discuter du plan de rationalisation et en particulier du changement de vocation. La date de cette rencontre entre M. Johnson et les autorités de l'hôpital a été fixée au 19 novembre. Le ministre a déjà promis de rendre une décision sur le changement de vocation des hôpitaux Sainte-Jeanne d'Arc, Reddy Memorial et l'Hôpital thoracique de Montréal d'ici le 1er décembre.



Une fuite de gaz a obligé deux aérostiers américains, hier, à mettre fin après seulement 14 heures de vol à ce qui devait être un tour du monde en montgolfière. Il s'agit d'un troisième échec pour Don Ida (à gauche) et Maxie Anderson que l'on voit ici avant leur départ dimanche soir. (Photolaser AP)

Grève dans les hôpitaux

La Cour supérieure se prononce aujourd'hui

par Bernard Morrier

La Cour supérieure se prononcera ce matin sur une requête en injonction du Comité provincial des malades du Québec et de son président, M. Claude Brunet, visant à empêcher le déclenchement d'une grève générale ou d'un débrayage demain dans tous les hôpitaux, dont les employés sont affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS).

Selon un vote tenu le 28 octobre dans différents établissements dispensant des services de santé et des services sociaux, la FAS avait été mandatée pour déclencher la grève générale illimitée au moment jugé opportun et celle-ci pouvait être précédée d'un débrayage de 24 heures.

Peu avant la tenue de ce vote, le Comité provincial des malades et M. Brunet obtenaient une injonction provisoire, valide jusqu'à hier et interdisant toute organisation d'un vote ayant pour but d'autoriser une grève illégale, y compris alors la consultation du 28 octobre, pour les employés de l'hôpital Saint-Charles-Borromée, affiliés à la CSN. Hier la

Cour supérieure a prolongé la validité de cette injonction jusqu'au 18 novembre.

C'est lundi dernier que le Comité provincial des malades et M. Brunet étaient venus demander à la Cour supérieure d'interdire la grève dans tous les hôpitaux dont le personnel est affilié à la FAS. La Cour supérieure avait alors décidé de reporter l'étude de l'injonction à aujourd'hui, non sans souligner que les demandeurs pourraient en tout temps se faire entendre pour obtenir l'émission d'une injonction provisoire devant l'imminence du déclenchement d'une grève générale.

D'autre part, la Cour supérieure entendra ce matin une requête en injonction, formulée cette fois par le Centre des soins prolongés de Montréal, qui demande qu'on oblige les membres du syndicat travaillant dans cette institution et affiliés à la CSN à ne pas exercer le mandat de grève confié le 28 octobre dernier avant le 1er avril 1983, date à laquelle un droit légal de grève pourrait leur être acquis.

La même requête voudrait également qu'on interdise tout ralentissement de travail ou autres moyens de pression dans cette institution avant le 1er avril prochain.

Autocuseur et bacon

Cooprix recommande des produits à bon marché

par Marie-Agnès Thellier

La Coopérative des consommateurs de Montréal recommande l'autocuseur Seb 8097, aussi sécuritaire et moins cher que le Presto P56, son deuxième choix.

Dans sa revue Cooprix-Information du mois de novembre, la coopérative analyse les autocuseurs ainsi qu'un des produits alimentaires les plus goûtés en Amérique du Nord, le bacon.

«Si l'on veut en avoir plus pour son argent, on choisit une des marques de bacon à bon prix (sauf le style Mohawk), on examine la première tranche, mais surtout on choisit le paquet qui offre le plus de tranches», estime Mme Luce Poulin, porte-parole de Cooprix-Information.

En effet, seul le nombre de tranches par paquet est un élément réellement déterminant: un paquet de 24 tranches à \$3.39 ne revient pas plus cher qu'un paquet de 16 tranches à \$2.45», signale encore Mme Poulin. Les tests montrent que les bacons économiques sont aussi les bacons les moins gras: payer cher pour un bacon n'offre aucune garantie qu'il sera moins gras qu'un autre.

Pour les autocuseurs, la coopérative s'attaque au

même mythe selon lequel la qualité va avec le prix. En effet, elle condamne sans appel le Lagostina Elite vendu \$165. «Sa pression de cuisson est trop basse; son fond se déforme en permanence s'il est surchauffé et son prix est tout simplement exorbitant», déclare Mme Poulin. Les autres condamnés sont le Seb 008, qui n'est de toutes façons plus importé et le Presto Gourmet de luxe 603 qui a des problèmes de sécurité et de corrosion.

Les deux modèles recommandés sont vendus \$80 (Seb 8097) et \$105 (Presto P56). Cooprix-Information se demande aussi pourquoi le modèle Presto 633 qui n'est vendu que \$40 n'est pas équipé au Canada du même système de sécurité qu'aux États-Unis. Aussi n'est-il recommandé qu'avec réserve.

Cooprix-Information a aussi testé quelques jus de légumes. Elle estime que les jus de légumes Steinberg et Del Monte sont les plus intéressants pour les consommateurs compte tenu de leur richesse en légumes et de leur prix.

Enfin, la Coopérative des consommateurs de Montréal (CCM) appuie l'Office de la protection du consommateur (OPC) qui mène une enquête sur les fameuses lunettes vendues pour apprécier les films

«à trois dimensions» diffusés à CFCF lors de l'Halloween. «Il est pour le moins inconcevable qu'aucune des trois entreprises commerciales impliquées (Donald K. Donald, CFCF et Provigo) n'ait pas pris la peine de vérifier la qualité du produit avant de l'offrir à grands coups de promesses d'expériences terrifiantes», dit la CCM.

Incendie dans des réservoirs de carburant

JOHANNESBOURG (AFP) — Une série d'explosions, d'origine criminelle selon la police sud-africaine, ont provoqué un incendie dans un dépôt de carburant situé à Mkuze (nord-natal). L'incendie maîtrisé peu avant l'aube n'a pas fait de victimes, mais les habitants de plusieurs maisons proches des réservoirs en flammes ont été évacués, par mesure de sécurité. Aucune précision n'a été fournie par la police sur l'importance des dégâts. Selon les premiers témoignages cités par la radio sud-africaine SAEC, quatre ou cinq explosions ont précédé l'incendie.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Une formation à l'action collective:
le certificat d'animation
Hiver 1983

Pour développer des projets nouveaux et pour atteindre leurs objectifs, les groupes ont besoin d'utiliser des analyses, des méthodes de travail et des techniques appropriées.

Le programme d'animation a pour objectif de donner à ceux qui sont engagés dans des actions collectives, à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions, les capacités nécessaires pour intervenir efficacement dans la dynamique et les processus d'action des groupes.

POUR QUI?
Le certificat d'animation s'adresse de façon privilégiée aux personnes travaillant dans des organisations (publiques, para-publiques, privées ou communautaires...) offrant des services à la collectivité dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation, des loisirs, de la culture, de la consommation, etc. Il s'adresse aussi à tous ceux, salariés, militants ou bénévoles, qui désirent participer à la transformation des institutions et des organisations pour qu'elles offrent des services de qualité correspondant aux besoins de la population et pour qu'elles fassent appel à la créativité de ceux qui donnent les services comme de ceux auxquels ils sont destinés.

QUELQUES TITRES DE COURS:
Les systèmes organisés. Les mouvements sociaux. Le groupe et ses phénomènes. L'action et ses dynamismes. Méthodes et techniques de recherche. Projet d'action collective. Animation des groupes restreints. Relations interpersonnelles. Les politiques sociales. L'intervention collective. Fonction d'autorité et participation, etc.

Ce certificat de 30 crédits peut être cumulé avec deux autres certificats pour l'obtention d'un baccalauréat.

Les cours sont donnés le soir ou durant les fins de semaines.

Date limite des demandes d'admission et d'inscription:
1er décembre.

Annuaire disponible

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: (514) 343-8090

A Longueuil Renault c'est...

AUTO MONTREAL SUD

No 1 sur la Rive-Sud

2066 Chemin Chambly, Longueuil
670-8410

Département de service ouvert
Lundi au vendredi 7 h 00 à 22 h 00

Spécial Renault 18 et Fuego 1982

Grand choix de Renault 5 1983; TL, GTL, 2 et 4 portes.
Choix de couleurs, livraison immédiate

L'Église et l'État s'entendent pour contrecarrer les plans de Solidarité

VARSOVIE (AFP) — Le pouvoir militaro-communiste du général Wojciech Jaruzelski et l'épiscopat polonais se sont entendus, un mois jour pour jour après la dissolution de Solidarité, pour tenter de contrecarrer les plans de la direction clandestine du syndicat, en annonçant hier la date de la visite en Pologne, l'an prochain, du pape polonais Jean-Paul II.

Le communiqué publié hier par l'agence officielle PAP à l'issue d'une rencontre entre le primate Mgr Jozef Glemp et le général Jaruzelski.

Le communiqué ajoute que l'homme fort de la Pologne en état de siège et le chef de l'Église catholique polonaise, dont la rencontre était attendue, ont «procédé à une analyse de la situation actuelle dans le pays et ont exprimé leur souci commun pour la préservation et le renforcement du calme, de l'ordre social et de la conscience dans le travail».

Ainsi, les choses sont claires: à deux jours de la date à laquelle la direction clandestine de Solidarité a appelé à une grève générale de huit heures, suivie de manifestations de rue, l'Église et l'État, qui étaient en négociations depuis six mois pour fixer la date de la visite du pape, ont mis sur l'impact attendu de l'annonce de cette visite.

Dimanche déjà, dans une allocution prononcée à l'université catholique du Lublin pour l'inauguration de l'année académique, Mgr Glemp avait déclaré que l'Église «ferait tout pour éviter une effusion de sang». Une dizaine de jours auparavant, en Italie, il avait exprimé son opposition «absolue» à la grève du 10 novembre.

Si cette attitude a suscité des commentaires défavorables dans les milieux proches de Solidarité, le primate a tenu à s'en expliquer: «Une nation humiliée, a-t-il dit, a le droit de protester. Je ne dénie pas aux groupes sociaux le droit d'avoir leur propre évaluation de la situation. Mais l'Église, a-t-il ajouté, ne peut pas participer à un jeu politique. Sa position sera toujours fondée sur la paix».

Et alors que l'on savait que la deuxième visite du pape Jean-Paul II en Pologne, tant attendue par la population, était tenue en réserve par le gouvernement, pour tenter

d'obtenir de l'épiscopat polonais au moins une neutralité bienveillante à l'égard de sa politique, Mgr Glemp a encore déclaré: «Nous poursuivons sans cesse nos efforts pour que le Saint-Père vienne dans notre pays et nous apporte la paix».

Pour l'épiscopat polonais, en effet, ce dont la Pologne a le plus besoin, c'est de paix, et Jean-Paul II est un homme de paix. La population doit donc se préparer dès maintenant à l'accueillir dans le calme et la dignité, en s'abstenant de tout «acte désespéré» qui pourrait compromettre sa venue.

L'Église, dans ces conditions, estime les observateurs étrangers, court le risque d'être désavouée, si la journée du 10 novembre est marquée par des affrontements. Mais le pouvoir de son côté en prend également, en laissant annoncer la venue de celui qui, pour l'immense majorité des Polonais représente la plus haute autorité qui soit.

Désarroi et coercition

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Le désarroi et l'incertitude qui régnaient dans les milieux syndicaux en Pologne à propos de la grève de huit heures prévue pour le 10 novembre n'ont fait que s'approfondir après l'annonce, hier, de la visite dans son pays du pape Jean-Paul II, le 18 juin 1983, estiment les observateurs étrangers à Varsovie.

Selon ces derniers, la visite du souverain pontife pèsera de tout son poids sur l'attitude des ouvriers, dans un pays très catholique, et ceci d'autant plus que le primate de Pologne, Mgr Jozef Glemp, s'est déclaré «profondément opposé» à la grève.

Après la campagne de charme dans les grandes entreprises du pays où les responsables polonais ont envoyé des militants du parti et des commissaires politiques pour tenter de convaincre les travailleurs de ne pas se joindre au débrayage, le gouvernement est passé à l'offensive en appliquant un train de mesures pour décourager les ouvriers.

Dans les milieux syndicaux de la capitale, on fait ainsi valoir que les plus grands établissements ont été placés sous haute surveillance.

Des militants de Solidarité parmi les plus en vue ont été mis à pied pour plusieurs jours, de manière à ce qu'ils soient absents de l'usine demain. Un certain nombre de jeunes ont été également appelés sous les drapeaux pour une brève période d'exercices militaires. Enfin, indique-t-on de même source, les directions de certaines petites entreprises ont donné congé à leur personnel pour le 10 novembre.

D'autre part, a-t-on appris de même source, de nombreux responsables présumés du syndicat de M. Lech Walesa ont été avertis qu'ils seraient tenus personnellement responsables en cas de grève dans leurs entreprises. Ce qui signifie, fait-on remarquer, qu'ils en subiront les conséquences, qui peuvent aller jusqu'au limogeage, voire la prison.

Par ailleurs, selon des informations en provenance de milieux syndicaux à Gdansk, sur la Baltique, les contrôles ont été multipliés notamment aux chantiers Lé-nine, militarisés depuis les grèves du 11 et 12 octobre derniers.

La surveillance est telle, indique-t-on, que, pour passer d'un atelier à l'autre, les ouvriers doivent porter leur nom sur un registre. Les travailleurs ont été sommés de porter obligatoirement leur casque, frappé du numéro de leur lieu de travail.

Dans cette atmosphère de coercition, précise-t-on, il n'est pas exclu que la bas-tion de la résistance ouvrière soit dans l'impossibilité de se mettre en grève. D'autant que, rappelle-t-on, une centaine de travailleurs ont été mis à la porte de l'établissement, au lendemain des mouvements de protestation qui l'ont récemment secoué.

Dans les grandes entreprises de Varsovie telles que l'acierie Huta Warszawa ou encore l'usine d'automobiles FSO Zerem, apprend-on toujours de même source, un certain flottement a gagné les travailleurs. Les comités de grève clandestins qui y opèrent, dit-on, se sont retrouvés devant une base indécise devant la fermeté du pouvoir, qui n'a cessé d'agiter le bâton et la carotte.

Si une bonne partie des ouvriers, souligne-t-on encore, est plutôt encline à prendre part aux manifestations de rue prévues, elle se fait, en revanche, tirer l'oreille quand il s'agit de se croiser les bras, pendant huit heures d'affilée, surtout sous les regards omniprésents de la direction.

Par ailleurs, la police a annoncé la capture d'un des dirigeants clandestins de Solidarité.

Selon l'agence PAP, la police a arrêté dimanche Piotr Bernarz et plus d'une dizaine d'autres responsables clandestins dans la ville industrielle de Wrocław.

Les autorités ont d'autre part menacé hier soir de recourir à la force pour empêcher les grèves et les manifestations prévues pour ce mercredi par le syndicat inter-dit.

Une déclaration lue hier soir à la télévision affirme que le gouvernement emploierait tous les moyens politiques à sa disposition pour maintenir le calme et espérait que la persuasion y suffirait.

Elle ajoute cependant que les autorités disposaient de moyens suffisants et n'hésiteraient pas à avoir recours si les adversaires de la loi martiale provoquaient de nouveaux incidents.

L'Iran appelle sous les drapeaux tous les hommes de 19 à 23 ans

LONDRES (D'après Reuter et AFP) — Les autorités iraniennes ont appelé sous les drapeaux tous les hommes âgés de 19 à 23 ans, a annoncé hier l'agence de presse iranienne IRNA.

De source informée, on indique que cette mesure pourrait être le prélude à une mobilisation générale et au déclenchement d'une offensive à outrance ayant pour objectif l'invasion massive du territoire irakien.

On précise cependant de même source que l'état-major irakien, les succès de l'opération en cours a entraîné une multiplication des appels à l'offensive finale dans les milieux intégristes du clergé.

Dimanche, l'hodjatoleslam Khomeini Rafsanjani, président du Majlis (Parlement), a déclaré que rien ne pourrait empêcher l'armée iranienne de marcher sur Bagdad si les exigences de la république islamique n'étaient pas satisfaites. Dans sa déclaration diffusée par l'IRNA, le président Khomeini a rappelé qu'une des conditions préalables à la fin du conflit était «le châtiment du régime baassiste irakien dirigé par Saddam Hussein».

Toujours selon les médias iraniens, le succès de l'opération en cours a entraîné une multiplication des appels à l'offensive finale dans les milieux intégristes du clergé.

Beaucoup de commentateurs, tant à l'Est qu'à l'Ouest d'ailleurs, ont établi un rapport de cause à effet entre la première visite du pape en Pologne, en juin 1979, et les grèves de l'été 1980, qui ont conduit à la création de Solidarité.

Il est certain, en tout cas, qu'à cette occasion les Polonais avaient montré de façon éclatante de quel côté allaient leurs préférences, entre le communisme et l'Église. Et surtout, ils avaient pris conscience de la force que représentait leur solidarité humaine. Solidarité qui, à l'époque, n'était pas encore devenue un nom propre.

La Turquie approuve la constitution à 90%

ANKARA (Reuter) — Les propositions constitutionnelles du régime militaire turc, qui visent à redonner au pays un gouvernement élu d'ici 18 mois, ont été approuvées à plus de 90% dans le référendum national qui s'est déroulé dimanche.

Ce «oui» massif va au-delà des espérances des autorités qui prévoyait un résultat se situant entre 60 et 80%.

La radio d'Etat a annoncé au milieu de l'après-midi d'hier que sur 18.291.238 votes dénombrés jusqu'ici, 16.690.545 étaient favorables à la nouvelle constitution, soit 91,2%. Il ne restait plus à compter que 2 millions de voix.

Ce résultat garantit au général Kenan Evren, le chef d'Etat militaire du pays, qu'il deviendra président pour sept ans, doté d'un très large pouvoir exécutif. On ignore toutefois à quel moment il accèdera à ce poste qu'il avait refusé après le coup d'Etat militaire d'il y a deux ans.

La nouvelle constitution est conçue pour assurer aux généraux un système de gouvernement stable, pendant lequel ils ont promis d'organiser des élections législatives avant un an et demi. Elle accorde au président un pouvoir fort, lui permettant de passer outre aux décisions du Parlement, tout en limitant les activités politiques, les libertés individuelles et celles des syndicats.

La plus de 90% en faveur de la constitution se retrouvent dans toutes les circonscriptions. Les indices d'avant le référendum selon lesquels il y aurait eu jusqu'à 40% de votes négatifs dans les zones urbaines ne se sont pas concrétisés.

La tendance est la même dans les circonscriptions des anciens premiers ministres Souleiman Demirel et Bulent Ecevit.

Attaque de Backfire

WASHINGTON (AFP) — Des bombardiers supersoniques soviétiques Backfire ont pour la première fois simulé une attaque contre des porte-avions américains lors de manœuvres récentes de la marine américaine dans le nord du Pacifique, a-t-on appris hier à Washington de sources proches des services de renseignements. Huit Backfire se sont livrés, le 30 septembre et le 1er octobre, à deux exercices d'attaque du porte-avions nucléaire Enterprise et du porte-avions conventionnel Midway qui participaient à des manœuvres rassemblant quinze bâtiments américains, précise-t-on de même source. Les bombardiers soviétiques se seraient approchés à 192 km des porte-avions américains qui étaient à portée des missiles AS-4 Kitchen équipant les avions soviétiques et portant jusqu'à 400 km.

On enregistre 92% de «oui» à l'assemblée, le bastion conservateur de M. Demirel, et le même résultat à Zonguldak, où se trouve M. Ecevit, un social-démocrate.

Les commentateurs politiques ont déclaré que le résultat était un triomphe personnel pour le général Evren, un homme de 64 ans, qui est très estimé par la majorité des Turcs pour avoir sauvé le pays d'une situation dangereuse.

Le résultat est un triomphe personnel pour le général Evren, un homme de 64 ans, qui est très estimé par la majorité des Turcs pour avoir sauvé le pays d'une situation dangereuse.

Le résultat est un triomphe personnel pour le général Evren, un homme de 64 ans, qui est très estimé par la majorité des Turcs pour avoir sauvé le pays d'une situation dangereuse.

Le résultat est un triomphe personnel pour le général Evren, un homme de 64 ans, qui est très estimé par la majorité des Turcs pour avoir sauvé le pays d'une situation dangereuse.

Le résultat est un triomphe personnel pour le général Evren, un homme de 64 ans, qui est très estimé par la majorité des Turcs pour avoir sauvé le pays d'une situation dangereuse.



LE CHAMEAU, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME!

Le chameau ne craint pas d'afficher son prix! Au contraire! Il faut le voir pour le croire! Le chameau présente une qualité supérieure de construction, un confort légendaire, des qualités étonnantes et irréprochables tant au niveau de sa consommation d'essence que de sa robustesse...sans oublier les avantages du programme de protection de l'acheteur American Motors dont bénéficie le chameau. Une garantie de 12 mois ou 20.000 kilomètres, vraiment complète!

Comparez le prix et les qualités du chameau avec tout autre «animal à quatre roues»...vous comprendrez pourquoi le chameau est le meilleur ami de l'homme! Venez chez le concessionnaire Renault-AMC et voyez le chameau...pour le croire!

VOYEZ NOS MODÈLES 1983



Renault 5

*Prix de base du modèle TL. Taxes, transport et préparation en sus.

RENAULT
American Motors FI

Canada

CLINIQUE DE JEUNE
de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

CLINIQUE DE JEUNE DE LA MAURICIE
École de Santé 538-3738
2600, 6e AVENUE, GRAND-MÈRE Q6T 2L4

le monde

■ Ratsiraka assuré d'être élu

ANTANANARIVO (AFP) — À l'issue du scrutin de dimanche en vue de l'élection du nouveau président de la république démocratique de Madagascar, M. Didier Ratsiraka, capitaine de vaisseau, 46 ans, secrétaire général du Parti majoritaire «L'Avant-garde de la révolution malgache» (AREMA), président sortant, paraît assuré d'un nouveau septennat. Son concurrent, M. Monja Jaona, 72 ans, vieux leader nationaliste originaire du sud de Madagascar, président du parti Monima (pour l'indépendance de Madagascar), bien que réalisant son meilleur score dans une consultation au suffrage universel, ne semble pas en mesure d'inquiéter M. Ratsiraka. C'est du moins ce que font apparaître des résultats encore très fragmentaires, publiés hier à 11 h 00 locales par le ministère malgache de l'Intérieur. Ces résultats ne concernent que 2.497 bureaux de vote sur un total de 11.799 et 725.380 électeurs inscrits sur un total de 4.340.697. Sur 691.541 suffrages exprimés, le président Ratsiraka obtient 525.232 voix (72,40%) et M. Monja Jaona 165.850 voix (22,86%). Le nombre des bulletins blancs et nuls, 33.839, est relativement élevé pour une élection malgache. Comme on le prévoyait, les résultats sont très serrés à Antananarivo, la capitale. Les chiffres, complets ceux-là, portant sur 273 bureaux de vote, 332.929 inscrits et 260.534 votants, donnent 124.587 voix (50,77%) au président Ratsiraka et 120.808 voix (49,23%) à son adversaire. Le nombre des bulletins nuls et blancs s'élève à 15.145 (près de 5%) et le taux d'abstention frise 22%, ce qui est également élevé à Madagascar. Bien que très partiels, ces chiffres représentent une fourchette significative que les résultats complets devraient, dans l'ensemble confirmer. Ils concernent, en particulier, les grandes villes où M. Monja Jaona était assuré d'obtenir ses meilleurs résultats. Pour l'instant, le ministère de l'Intérieur n'avance aucune date pour la proclamation des résultats définitifs, en raison de la très grande dispersion des bureaux de vote et des difficultés de communication.

■ Fusillades à Ouagadougou

ABIDJAN (Reuters) — La Haute-Volta était toujours coupée du monde, hier après-midi, au lendemain du coup d'État qui a renversé le gouvernement militaire du colonel Saye Zerbo. Toutes les communications avec Ouagadougou sont suspendues, du téléphone aux lignes de télé en passant par les liaisons aériennes et ferroviaires. Les brefs communiqués chichement diffusés par la radio nationale n'ont apporté aucun éclaircissement sur le coup d'État, ses auteurs et l'étendue de leur succès. De source diplomatique, on indique cependant à Abidjan que des fusillades ont éclaté hier matin à Ouagadougou et de source informée, on précise qu'une ressortissante française a été grièvement blessée par balles, dimanche, et évacuée sur Paris à bord d'un avion spécial. Mme Dubois, ajoutée-t-on de même source, a été touchée de trois balles au pelvis par un «soldat nerveux». Aucune précision n'a pu être obtenue sur la composition exacte du Conseil provisoire du salut du peuple qui a pris le pouvoir. Les premières informations avaient indiqué que le conseil était composé de sous-officiers et de simples soldats mais des rumeurs circulant à Abidjan laissent penser que des officiers subalternes pourraient avoir participé au coup d'État. Dans un de ses rares bulletins d'information, la radio nationale voltaïque a démenti hier matin qu'un ancien secrétaire d'État à l'Information, le capitaine Thomas Sankara, emprisonné en avril dernier sur les ordres du colonel Zerbo, ait été l'âme du complot. «Le capitaine Sankara n'est pas l'homme fort du nouveau régime», a affirmé la radio sans autre précision. De source diplomatique, on indique à Abidjan n'avoir reçu aucune information faisant état de pillages ou de menaces sur la communauté étrangère de Ouagadougou.

Reagan recevra Hussein le 21 décembre

WASHINGTON (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie sera reçu le 21 décembre par le président Ronald Reagan, a annoncé hier la Maison-Blanche.

L'initiative de paix américaine au Proche-Orient énoncée le premier septembre par le président Reagan sera au centre de cet entretien, estime-t-on à Washington. Le chef de la Maison-Blanche avait en effet notamment proposé la création d'une entité palestinienne autonome, dans les territoires occupés par Israël «en associa-

tion» avec la Jordanie. Le roi Hussein s'est montré favorable à l'initiative américaine.

La visite du roi Hussein fera suite à celle que doit effectuer à Washington le 19 novembre le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, qui a rejeté le plan du président Reagan.

Tant qu'au président Reagan, il demeure résolu à faire avancer son plan de paix en dépit de l'attitude du gouvernement israélien jugée «très négative» dans les milieux gouvernementaux américains.

souignait-on hier à Washington.

À dix jours de la rencontre entre M. Reagan et le premier ministre israélien, les rapports entre Washington et Jérusalem se sont brusquement tendus après la décision israélienne d'implanter des nouvelles colonies juives en Cisjordanie et à Gaza.

Les observateurs à Washington s'accordent à prévoir que l'entretien Reagan-Begin sera particulièrement dur. «Le président Reagan compte dire clairement et avec une grande fermeté à M. Begin que la

poursuite de ces implantations constitue un obstacle majeur au plan de paix américain, a souligné le porte-parole du département d'État, M. John Hughes.

L'atmosphère de la rencontre israélo-américaine, le 19 novembre à la Maison-Blanche, «sera probablement glaciale et pourrait même tourner à l'affrontement, car M. Reagan n'a aucune intention de mâcher ses mots», a déclaré en privé un haut fonctionnaire du département d'État.

En dénonçant jeudi dernier

en des termes extrêmement durs la décision israélienne sur les implantations, le gouvernement Reagan s'adressait non seulement à Jérusalem mais aussi aux pays arabes tels que la Jordanie, appelée à jouer un rôle-clé dans le règlement du problème palestinien souhaité par le président Reagan.

L'initiative de paix américaine du 1er septembre dernier insiste sur la nécessité d'un gel immédiat des implantations juives en Cisjordanie et à Gaza et préconise une «association» entre ces territoires et la Jordanie.

L'affaire des implantations juives dans les territoires occupés est devenue pour le monde arabe un véritable test de la crédibilité de la diplomatie américaine au Proche-Orient, reconnaît-on dans les milieux gouvernementaux de Washington.

«Le roi Hussein de Jordanie

doit pouvoir compter sur un soutien total des États-Unis et des pays arabes modérés avant d'accepter de participer au processus de paix», a souligné un haut responsable du département d'État, qui a demandé à garder l'anonymat.

Pour les pays arabes, qui redoutent l'annexion progressive des territoires occupés par Israël, il incombe désormais au gouvernement Reagan de démontrer sa bonne foi en exigeant l'arrêt des implantations juives.

Mais les responsables américains, conscients de la totale intransigeance du gouvernement Begin sur cette question, voient mal par quels moyens ils pourraient conduire Menahem Begin à faire marche arrière.

Certaines voix se sont déjà élevées au Congrès pour demander au gouvernement Reagan de manifester ouvertement son mécontentement.

Liban: vendetta dans le Chouf

BEYROUTH (Reuters) — Une dizaine de personnes ont été tuées hier dans de nouveaux combats entre miliciens chrétiens et druzes lors des funérailles d'un chrétien à Kfar Nabrakh, village du massif du Chouf, déclarait-on de sources proches des deux factions.

Un groupe de druzes a ouvert le feu contre un cortège funèbre chrétien dans cette localité située à 40 km au sud-est de Beyrouth, précisait-on. On ajoutait toutefois du côté du Parti socialiste progressiste druze qu'il s'agissait d'une vendetta sans signification politique.

Une famille druze, a expliqué un porte-parole du parti, a ouvert le feu sur le cortège afin de venger certains des siens tués par des miliciens chrétiens quelques jours plus tôt. Un druze et neuf chrétiens ont été abattus, a-t-il dit.

Mais selon les forces de sécurité, trois des assaillants druzes et 10 chrétiens ont été tués et 16 personnes blessées.

De violents affrontements opposent druzes et chrétiens du Chouf depuis plusieurs semaines. Jeudi, le président Amine Gemayel avait réuni les chefs des deux communautés afin de conclure une

trêve et d'étudier les moyens de déployer dans le secteur les forces de sécurité libanaises. La trêve a été rompue vendredi par une série d'enlèvements de part et d'autre.

Bien que les forces israéliennes contrôlent officiellement le secteur, leur présence s'y fait discrète. Un porte-parole militaire a annoncé hier soir que le village de Kfar Nabrakh avait été bouclé afin d'empêcher toute extension de la violence.

Par ailleurs, la direction des milices chrétiennes s'est désolidarisée hier d'un communi-

qué diffusé la semaine dernière par une station de radio phalangiste invitant la population de Beyrouth à établir le moins de rapports possible avec les soldats américains, français et italiens de la Force multinationale de sécurité.

Ce communiqué, a précisé la direction des milices, n'émanait d'aucune source responsable au sein de notre organisation. Dans sa mise au point, la direction loue «les bonnes normes de conduite et l'éthique professionnelle des officiers et soldats des forces internationales».

Un général afghan aurait été tué par un conseiller soviétique

ISLAMABAD (AFP) — Le général afghan Abdul Wodud, retrouvé mort dans son bureau début octobre, a été abattu à bout portant par un conseiller militaire soviétique parce qu'il était soupçonné d'avoir collaboré avec la résistance islamique, a affirmé hier à Islamabad un membre de l'entourage immédiat du premier ministre afghan qui vient de se réfugier au Pakistan.

Le général Wodud, commandant afghan de la région militaire de Kaboul, était considéré comme le numéro trois de la hiérarchie militaire afghane. La radio officielle afghane avait annoncé sa mort sans préciser son grade ni son poste et les sources diplomatiques occidentales à Islamabad

s'interrogeaient jusqu'ici sur les raisons de ce décès.

Selon un membre de l'entourage immédiat du premier ministre Sultan Ali Kishmand interrogé par l'AFP et qui a demandé à conserver l'anonymat, le général Wodud, membre de la fraction minoritaire Khalq du parti communiste afghan, avait été jugé responsable par l'état-major soviétique de l'échec de deux opérations menées par l'armée afghane au mois de septembre dans l'est du pays.

Rappelé à Kaboul après ces deux opérations désastreuses pour les forces afghanes, le général Wodud a été sévèrement critiqué par l'état-major soviétique, a précisé la même source.

Le lendemain, a-t-il ajouté,

le général Wodud était retrouvé mort dans son bureau du palais de Darulaman à Kaboul, une balle dans la tempe gauche. Les autorités de Kaboul ont alors tenté de faire croire à un suicide du général, mais, selon la même source, c'est un conseiller soviétique qui a tiré après l'avoir enfermé dans son bureau.

Le général Wodud avait eu à plusieurs reprises des relations indirectes avec les moudjaheddine (rebels musulmans), a indiqué la source qui n'a pu préciser si le général avait volontairement collaboré avec la résistance lors des deux opérations mises en cause par les Soviétiques.

Le réfugié interrogé par l'AFP a décidé de passer clandestinement au Pakistan

parce qu'il venait de recevoir l'ordre de rejoindre l'armée afghane en dépit de ses fonctions et de son âge, 38 ans. Il a précisé que depuis le début de l'intervention soviétique, il a fourni des informations à la résistance.

Au sein des services du premier ministre à Kaboul, a ajouté la même source, plus des trois quarts du personnel (au total 800 personnes) assistent à des degrés divers la résistance. Cette aide va de la fourniture d'informations sur les plans d'opérations militaires à la participation aux coups de mains nocturnes des moudjaheddine dans Kaboul. L'ancien fonctionnaire afghan a enfin confirmé que l'ambassade soviétique avait été attaquée à deux reprises.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Une formation en Animation pour des agents en éducation Certificat d'animation de la vie étudiante

Pour humaniser l'école et les lieux dits «éducatifs», certaines attitudes, certains comportements de même que certains aménagements doivent être soutenus ou modifiés.

Le certificat d'animation de la vie étudiante veut offrir aux intervenants en éducation la possibilité d'analyser les composantes de l'acte éducatif et de l'organisation scolaire; il veut aussi leur permettre de s'initier à une démarche d'aide et d'accompagnement dans le cadre d'une relation éducative vécue individuellement ou en groupe.

Il renvoie à une conception éducative qui se soucie d'abord de la personne qui apprend, de son développement, de son insertion dans la communauté, de sa capacité d'intervention pour rendre l'environnement riche en soutien à l'apprentissage.

Quelques titres de cours:
Valeurs chez les jeunes, Atelier d'animation en enseignement, Communication, Entraînement au travail en équipe, L'organisation scolaire: système social, Dynamique des relations humaines, Intervention psychosociale scolaire, Entraînement intensif à l'animation, etc.

Date limite d'admission et d'inscription:
1er décembre

Renseignements:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6882

c'est insensé.
c'est inutile.
c'est cruel.
c'est absurde.
c'est inacceptable.
c'est scandaleux.
c'est injuste.
c'est pourtant vrai:

on va nous couper les ailes!

téléphonez.
écrivez.
télégraphiez.
rencontrez.
parlez.
activez vos députés.

il faut garder nos ailes!

à qui profitera la disparition de QUEBECAIR?

sûrement pas aux 926 employés de l'entreprise
ni à leur famille...
sûrement pas aux québécois des régions
éloignées des grands centres et qui ont besoin
des ailes de QUEBECAIR pour faire des affaires,
obtenir des soins médicaux ou construire
des barrages...
sûrement pas aux nombreuses pme québécoises
pour qui QUEBECAIR représente
un important client...
sûrement pas aux gouvernements qui, en plus de
perdre l'argent de nos impôts, devront assumer
le paiement de nos prestations
d'assurance-chômage...
sûrement pas aux québécois francophones pour
qui QUEBECAIR est une porte d'entrée dans
le monde du transport aérien...

la disparition de QUEBECAIR serait une perte pour
tout le monde. en avons-nous les moyens?

procurez-vous votre macaron « il faut
garder nos ailes » au siège social de
QUEBECAIR à Dorval ou au comptoir
QUEBECAIR de l'aéroport
« bienvenue à bord »



Une évaluation provisoire

MISES à part les circonstances plutôt gênantes qui ont entouré l'annonce de la création de la commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada, cet événement ne saurait être sous-estimé. Il pourrait avoir sur l'avenir du pays des effets considérables. M. Trudeau exagérât à peine en affirmant que le mandat de la commission (dont on pourra lire l'intégral en page voisine) était «sans doute le plus important et le plus ambitieux jamais confié à une commission dans le cours de notre histoire».

Avant de céder au premier réflexe et de condamner l'entreprise comme la dernière et la plus puissante visant la centralisation des pouvoirs économiques, il importe de bien mesurer la valeur des motifs qui la fondent et d'examiner les termes mêmes du mandat confié à l'ancien ministre des Finances du Canada, M. Donald Macdonald.

L'évaluation qui suit est nécessairement provisoire. En effet, nous ne connaissons pas les commissaires qui seconderont le président et le personnel senior qui dirigera ses services. Nous ignorons tout de l'interprétation que retiendra la commission de son mandat et des comités consultatifs qu'elle a les pouvoirs de créer. La crédibilité des travaux de la commission serait mise à rude épreuve, dès le départ, si en son sein même et au niveau de son personnel de direction, les nominations étaient de nature partisane. Des noms ont circulé ces derniers jours qui pourraient accréditer cette thèse.

Dans une matière aussi sensible, la commission doit être pluraliste. On doit y retrouver des éléments reflétant les tendances les plus diverses tant par leur provenance politique et régionale que par leur conception de l'avenir économique du Canada. L'équilibre entre le Québec et le reste du Canada constitue à cet égard une exigence si évidente qu'on se surprend à devoir le rappeler.

Les motifs invoqués pour justifier la création de cette commission apparaissent fondés. Qu'il s'agisse de l'interdépendance entre pays, de l'intensification de la concurrence internationale, des disparités économiques internes et des besoins de coordination des initiatives des différents échelons de gouvernement, la nécessité d'une prise de conscience commune et d'un débat général sur chacune de ces questions apparaît évidente. Elle pourrait en effet dégager, en dehors des tables politiques devenues improductives et peu crédibles, les perspectives économiques à long terme pour le pays et ses composantes et produire des modèles d'ajustement des institutions économiques et gouvernementales. Si cette Commission établit hors de tout doute sa pleine indépendance du pouvoir, si elle se soucie également de l'unité économique canadienne et des aspirations et besoins régionaux et nationaux au sein du Canada, elle pourrait produire des hypothèses et des modèles de concertation et de relations entre les gouvernements qui débordent les spectacles désolants des dernières conférences fédérales provinciales consacrées à l'économie.

Le Canada n'a plus les moyens de cette confrontation

sion systématique. S'il est victime de la crise internationale, il est aussi piégé par son retard à adapter son secteur industriel, par la chute spectaculaire de sa productivité et par l'inadaptation devenue chronique de sa main-d'œuvre. Une éventuelle reprise de l'activité économique au plan international n'aurait que peu d'effets sur ces problèmes internes. Ces derniers exigent des redressements majeurs si nous voulons être dans la course et regagner le rang qui a déjà été le nôtre.

L'examen public et suivi de ces questions pourrait avoir une valeur pédagogique et politique indéniable.

Des éléments du mandat de la commission apparaissent contradictoires. Cette dernière devra tenir compte dans ses travaux de l'esprit de la constitution actuelle et s'y conformer. En même temps, elle devra examiner la répartition opportune des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents niveaux de gouvernements. Pour réconcilier ces deux exigences apparemment contradictoires, le groupe présidé par M. MacDonald ferait bien de débattre le modèle implicite inscrit dans le mandat qu'il a reçu.

Ce modèle traditionnel consacre la responsabilité du gouvernement canadien dans la gestion de l'économie. Les provinces pour leur part ont des «charges importantes» mais n'auraient pas de «responsabilité» dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique et sociale. Le rapport entre gestion, élaboration et mise en œuvre doit être clarifié. On voit mal d'autre part comment on pourrait justifier le terme «responsabilité» quand il s'agit du fédéral et le terme «charges importantes» quand il s'agit des provinces. Ces questions méritent un examen attentif. Il ne s'agit pas uniquement de la politique économique puisque le mandat fait explicitement référence à la politique sociale. À moins de vider les provinces de tout pouvoir constitutionnel, on conviendra que le terme de «charges importantes» est plus qu'inapproprié.

La commission devra aussi examiner «les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions». De nombreuses modifications ont déjà été suggérées aux institutions fédérales dans l'esprit du texte qui précède. L'expansion de l'union économique canadienne dépend-elle des changements à apporter aux institutions du gouvernement central ou de nouveaux mécanismes dans les relations entre les gouvernements au Canada ou des deux à la fois?

Si les motifs invoqués pour la mise en place de cette commission ne font pas problème, bien au contraire, le mandat interprété étroitement relèverait l'équipe de M. MacDonald au passé plutôt qu'à l'avenir. On doit souhaiter qu'elle le définisse dans les termes les plus larges. À cette condition et à cette condition seulement, elle devrait obtenir la collaboration de tous ceux qui sont inquiets de l'avenir économique des Canadiens.

Jean-Louis ROY

Les «surprises» municipales

Ici et là au Québec, les élections municipales de dimanche dernier ont causé quelques surprises. Sous réserve d'analyse plus approfondie, on doit noter cependant qu'aucune vague de fond n'a traversé la province, malgré la crise économique ou le fardeau des taxes. Certains maires ont été réélus, parfois sans trop de difficultés, d'autres ont mordu la poussière, alors que dans quelques municipalités importantes il faut déplorer, comme autrefois, un trop grand nombre de réélections «par acclamation». Aussi diverses que les situations locales, donc, semblent devoir être les interprétations des résultats du scrutin du 7 novembre 1982.

Pourtant quelques phénomènes nouveaux méritent d'être relevés car ils dénotent peut-être un heureux tournant dans la politique municipale. Ainsi le ministre des Affaires municipales se réjouit qu'un plus grand nombre d'électeurs soient allés aux urnes, qu'un bon nombre de femmes aient réussi à se faire élire aux conseils municipaux, et que les partis politiques locaux, autorisés et favorisés par la loi, semblent avoir suscité plus d'intérêt et plus de candidatures pour le pouvoir municipal.

Ces trois sources de renouveau sont très encourageantes, même si l'on peut attendre encore une ou deux élections pour voir si ces progrès vont se maintenir et grandir ou, au contraire, connaître un succès éphémère. Dans l'immédiat, en tout cas, ces développements montrent à la base une vitalité à laquelle plusieurs ne croyaient guère. Quand on songe à la morosité qui gruge les partis politiques nationaux et au formidable détournement d'énergies politiques que représente actuellement la

bataille des négociations dans le secteur public et parapublic, on se prend à rêver du jour peut-être pas si éloigné où les élections locales, préoccupant toutes les forces vives, seront le premier palier des arbitrages politiques et de la reorganisation des forces sociales.

À cet égard, on doit enregistrer la réticence que gardent les électeurs à l'endroit d'une confusion trop grande entre la politique locale et les paliers supérieurs de gouvernement. Certes, les «machines» des bleus, des rouges et des autres jouent un rôle qui n'est pas négligeable le jour du scrutin, mais il semble que les électeurs préfèrent cette conviction discrète à un mariage trop ouvert entre les partis locaux et les partis nationaux.

En tout cas, si on en juge par la défaite retentissante de l'ancien ministre des Affaires culturelles aux Trois-Rivières, il faut peu de doute que les citoyens n'aient guère les doubles mandats. M. Denis Vaugeois s'est prévalu d'un privilège en ne démissionnant pas de son poste de député avant de solliciter la mairie trifluvienne. On peut croire que le maire sortant, M. Gilles Beaudoin, faisait un excellent premier magistrat. Mais, la majorité écrasante qui lui a été donnée apparaît comme un avertissement non équivoque aux politiciens provinciaux.

Le cas du maire de Sherbrooke est plus étonnant. M. Jacques O'Brady semblait indolégable. Il a été défait par l'ancien chef de police de la ville. M. Jean-Paul Pelletier fait donc mentir à son tour la règle suivant laquelle les électeurs aiment les policiers à leurs postes, non dans l'hôtel de ville. L'ancien président de l'Union des municipa-

lités du Québec était un vieux routier de la vie politique et les partis le couraient pour une scène plus large. Sa déroute et celle de son équipe de conseillers, quels qu'en soient les motifs, pourraient bien être, plus qu'un accident électoral, le fruit d'une aspiration plus profonde de changement dans Sherbrooke. En tout cas, on peut croire que le train de vie dépensier imputé à son administration a cessé de plaire à la population.

Peut-être faudra-t-il quelque peu pondérer ces observations à la lumière des élections du 14 novembre à Montréal. Lors du dernier scrutin, si l'opposition avait reculé dramatiquement au conseil, par contre un bon taux de participation avait été enregistré (près de 55%) et même la vieille administration conservatrice du parti du maire Jean Drapeau avait su faire place à une représentation féminine.

On s'attendait que les femmes fassent leur première percée significative dans la politique scolaire plutôt que dans les autres arènes du pouvoir «mâle». Les élections municipales tendent à montrer que d'autres voies sont aussi ouvertes, sinon prometteuses, tant pour le «pouvoir des femmes», encore mal appuyé, que pour le renouvellement des enjeux politiques eux-mêmes. (N'y a-t-il pas là aussi un avertissement pour le ministre de l'Éducation et son projet de «réformes»?)

Voilà qui doit encourager les autorités à favoriser la politique locale, ses moyens, ses pouvoirs, ses assises démocratiques et son rôle nouveau d'interlocuteur auprès des autres grands partenaires, gouvernements et entreprises.

Jean-Claude LECLERC

À chacun sa «liste noire»

par Jean Francoeur

C'est René Lévesque qui avait raison. Il aurait dû s'en tenir à sa première réaction, c'est toujours la meilleure: la fameuse «liste noire» des groupes ethniques n'est rien de plus qu'une tempête dans un verre d'eau (de xères, de porto, ou même de vodka, sinon de saké).

Tout parti politique qui a une tête sur les épaules, n'importe laquelle, n'agit pas autrement. Et j'ajouterais tout citoyen également. Moi, le premier. Chaque fois que j'emménage dans un nouveau quartier, je commence par faire l'inventaire systématique de mon entourage. J'observe et je note. Qui est qui? Qui fait quoi? Qui pense comment? Négliger ces détails, et sur ce point le ministre de l'Immigration a raison, c'est s'exposer à commettre les pires bévues, à se retrouver dans des situations tout à fait embarrassantes, et à multiplier les impairs. La «liste noire», M. Lévesque a raison d'insister sur ce point, est à la base même des relations de bon voisinage. Il ne faut pas sortir sans elle...

Chacun donc fait sa «liste». Il y suffit d'un peu d'observation. Vous taillez votre halle et, mine de rien, vous jetez un coup d'oeil dans la cour du voisin. Vous interrogez votre coiffeur, sans avoir l'air d'attacher trop d'importance à ce qu'il raconte; vous vous attardez au comptoir du dépanneur, ou à causer avec le commis de la tabagie. Votre garagiste également en sait des choses, et de fort utiles. Le reste, vous l'apprenez en fréquentant les réu-

nions du comité d'école, les cérémonies de montée de la troupe des scouts, les diners-causeries du Kiwanis ou le souper paroissial. Il y a toujours un peu de vrai dans les pires ragots qui courent les rues. Il faut n'en perdre aucun.

Et c'est ainsi qu'au bout de quelques semaines, fort de toutes ces informations patiemment accumulées, de tout ce savoir organisé, soigneusement contrôlé et classé systématiquement, vous vous risquez à adresser la parole à votre plus proche voisin...

Mon voisin et moi, par un bel après-midi, alors que nous ramassons les feuilles mortes, nous nous sommes mis, par-dessus la clôture mitoyenne, à échanger les observations que nous avions notées, de l'un sur l'autre.

BIBI

Je lui ai dit que la chose qui m'avait d'abord le plus frappé chez lui, c'était l'heure à laquelle il avait l'habitude de tondre son gazon: à huit heures tous les samedis matins, le seul jour de la semaine où je peux envisager de faire la grasse matinée.

Quelle drôle de coïncidence! a-t-il répondu. Car il avait noté à mon sujet en tête de liste: «Ce type-là est insupportable, avec sa manie de faire tout ce vacarme avec sa tondeuse en début d'après-midi, juste à l'heure de la sieste».

J'enchainai en lui disant les quelques notes que j'avais prises sur sa clôture de bois: qu'elle avait besoin de teinture et

d'être redressée ici et là, que dans son état actuel elle dévaloriserait l'entourage.

Et lui de répliquer: «Comment! ma clôture... Parions plutôt de votre halle de chèvre-feuilles. Elle est dévorée par la vermine, que c'en est une pitié. Vous croyez que cela n'offense pas les yeux des voisins?»

Et je rétorquai: Ce n'est rien à côté de votre brouette...

Lui: Ma brouette?!
Moi: Parfaitement, votre brouette toute rouillée que vous laissez traîner un peu partout. Ça a l'air de quoi...

Lui: Et votre chien alors, vous savez ce qu'il fait votre chien dans mes bégonias?

Moi: Mais vous oubliez votre chatte. Elle n'est pas facile à vivre, votre chatte...

Le ton montait; nous nous échauffions; nous en serions peut-être même venus aux coups sans l'intervention providentielle de Madame Avon, un bien gentil personnage. Elle distribuait de porte à porte la liste de suggestions de cadeaux pour les Fêtes qui approchent à grands pas. Exactement le genre de diversion qu'il fallait. (Madame Avon, ai-je noté, organise aussi des séances tupper-ware).

Cette altercation m'aura tout de même convaincu de l'urgence de remettre à jour ma «liste noire». On n'en finit plus de recueillir tous les ragots du voisinage. On s'y perd. Je viens de recevoir le dernier catalogue de Radio Shack: je passe à l'informatique. Ma «liste noire», c'est sur ordinateur que je la conserverai.

Québec doit mettre fin à la violence faite aux malades

par Claude Brunet

Texte d'un appel lancé dimanche au premier ministre du Québec par le président de la Coalition pour les droits des malades en prévision de la grève de 24 heures qui doit éclater demain dans les hôpitaux.

TEMOIGNAGE

La Coalition pour les droits des malades s'inquiète grandement de l'orientation que prennent les événements dans le contexte du renouvellement des conventions collectives du secteur de la santé et des moyens de pression qui l'accompagnent.

La loi 72, rejetée par la plupart des intéressés dont le Comité provincial des malades et boycottée par les centrales syndicales, est demeurée lettre morte, sauf en ce qui concerne les amendes — à moins qu'elles ne soient effacées comme, malheureusement, l'a fait votre gouvernement en 1977. Les initiateurs de la loi 72 ont maintes fois déclaré que cette législation garantirait la primauté du droit des malades à bénéficier des services de santé. Il nous paraît évident qu'une telle loi laissera sans protection les personnes handicapées, malades ou âgées qui dépendent des services de santé et que le gouvernement faillira à son engagement d'éviter toute grève dans les établissements de santé.

Comment des dizaines de milliers de bénéficiaires des services de santé peuvent-ils croire au respect de leur droit à ces services lorsque des grèves illégales sont préparées fébrilement face à un gouvernement qui semble résigné à cette éventualité? Nous craignons beaucoup que cet attentisme du gouvernement ne l'oblige à pratiquer une politique de services essentiels aussi irrespectueuse de l'humain que celle des syndicats.

Lorsqu'un ministre des Affaires sociales commence à dire que «le gouvernement interviendra si la santé des citoyens est menacée» et que «nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires si nous jugeons que la situation est grave» (nouvelles au réseau TVA, 5 novembre), le gouvernement est sur le point de s'enliser dans une manœuvre honteuse de dosage d'affrontement et de souffrances multiples causées par l'affrontement.

Attendre que les grèves se

déclenchent avant d'agir est inacceptable, voire même scandaleux. Notre gouvernement a été élu pour gouverner, c'est-à-dire pour maîtriser les situations et non pas se laisser dominer par elles.

Devant l'inertie du gouvernement, ce sont des malades qui, malgré leur faiblesse, ont dû prendre les initiatives pour tenter d'empêcher que leurs frères hospitalisés ne subissent encore une fois la violence des grèves.

Avons-nous besoin de vous rappeler que le 2 septembre dernier nous envoyions une lettre à la direction de plus de 550 établissements de santé leur demandant «de refuser, envers et contre tout, à marchander sur les souffrances humaines et de contribuer ainsi à sauver notre société de l'irrationnel et de la barbarie».

La semaine dernière, le soussigné et le Comité provincial des malades demandaient une injonction contre la Fédération des affaires sociales pour interdire que les syndicats qui y sont affiliés fassent la grève dans les hôpitaux et les centres d'accueil.

Et le gouvernement, lui, que fait-il? Dans une publicité récente, vous disiez que «le temps presse». Permettez-nous de dire à notre tour que le temps presse d'agir afin que les malades n'aient pas à subir une autre fois les traumatismes d'une grève.

Il est clair que les amendes prévues à la loi ne suffisent pas à dissuader les syndicats de se lancer dans l'illégalité. Il faut donc songer à des pénalités plus appropriées.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous devons rappeler au gouvernement l'impérieux devoir de faire respecter les lois destinées à protéger les plus faibles en imposant des pénalités qui soient plus efficaces.

Avant de faire des suggestions plus précises et pour qu'il n'y ait aucun équivoque à ce sujet, nous tenons à affirmer sans ambages que les employés ont besoin d'une organisation pour les protéger contre l'arbitraire. Malheureusement, aujourd'hui, beaucoup de syndicats se sont détournés de cette noble fin. Trop souvent ils ne cherchent qu'à manipuler leurs membres pour mieux exercer leur volonté de puissance contre les élus du peuple et, en fin de compte, contre toute la population.

Les syndiqués eux-mêmes le savent, et c'est ce qui explique en bonne partie leur faible taux de participation aux assemblées syndicales. Ils sont seuls, inorganisés, devant un appareil syndical qui a décidé de les manœuvrer et de les «organiser» avec

tous les trucs de procédure que l'on connaît.

Par la même occasion, nous voulons dénoncer cette tactique aussi lâche que honteuse qui consiste à étiqueter des malades comme anti-syndicaux dès qu'ils cherchent à protéger leurs frères hospitalisés contre les abus de certaines organisations syndicales actuelles.

À quelques exceptions près (par exemple, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, cela mérite d'être souligné et il faut les féliciter), les syndicats du secteur public et parapublic ont perdu toute notion de ce qu'est un système de gouvernement démocratique. Une véritable démocratie ne peut survivre que si les citoyens ou les groupes de citoyens reconnaissent la suprématie des lois et acceptent de les modifier, lorsqu'elles ne sont pas conformes à leurs aspirations, par des méthodes de persuasion, soit en organisant des groupes de pression, ou en mettant un autre parti au pouvoir, ou en se faisant élire.

Or, que voyons-nous aujourd'hui? Des associations syndicales réunissant leurs membres pour décider si oui ou non ils obéiront à la loi. C'est une directe atteinte au fondement même de notre système politique. Les syndicats accepteraient-ils que les employeurs se concertent pour contrevenir au code du travail, par exemple, pour ne plus déduire les cotisations syndicales sur les chèques de paye?

Devant la détermination des syndicats de défier ouvertement les lois, en dépit des amendes prévues au code du travail, et à cause des conséquences sociales graves qui s'ensuivent, nous demandons au gouvernement de procéder immédiatement à la modification du code du travail, à savoir:

— pour tout syndicat qui organise la désobéissance civile, décertification ou suppression du privilège de la déduction des cotisations syndicales à la source;

— pour tout syndiqué qui incite au défilé de la loi, congédiement sur-le-champ.

Elien entendu, avec la décertification d'un syndicat, il ne pourra plus y avoir de négociation avec lui. Mais le gouvernement pourra fixer les conditions de travail par décret comme il l'a déjà fait dans le passé.

Nous osons espérer, monsieur le premier ministre, que vous verrez dans notre démarche, un souci de protéger les plus démunis, les plus faibles, et que vous saurez partager notre sentiment en agissant promptement et avec fermeté.

LE TRES AU DEVOIR

■ La JOC et son rôle indispensable

On commence à peine à se rendre compte de l'ampleur des problèmes de la jeunesse, en particulier de la jeunesse travailluse. Pourquoi a-t-il fallu que la crise économique, par les fermetures d'usines, le chômage, le travail à temps partiel, touche l'ensemble de la classe ouvrière pour reconnaître que les jeunes travailleurs et travailleuses avaient déjà ces mêmes situations depuis plusieurs années. Dans notre société, ce sont les jeunes et les femmes qui sont les plus marginalisés. Même les évêques disent que notre société est en train de sacrifier toute la génération actuelle.

Pourtant les jeunes regroupés dans le mouvement de la JOC lancent des cris de détresse depuis quelques années. La JOC a organisé des manifestations dans huit villes du Québec qui ont regroupé plusieurs centaines de jeunes pour dénoncer le chômage et réclamer «une vraie job» comme un droit. Une enquête récente de la JOC, faite auprès de 320 jeunes travailleurs et travailleuses, révèle que 76% d'entre eux ne sont pas syndiqués, que 52% d'entre eux ont moins de \$150 par mois de revenu. L'exploitation est inimaginable. Pourtant, on dit encore que les jeunes sont paresseux, qu'ils veulent tout avoir... Pourquoi alors y a-t-il autant de suicides chez les jeunes?

Ca fait longtemps pourtant que la JOC, comme organisation de jeunes travailleurs et travailleuses s'efforce de nous faire connaître la réalité et les aspirations des jeunes.

Le mouvement fête cette année son 50e anniversaire. Nous voulons souligner son rôle indispensable dans la conjoncture actuelle. Comme mouvement d'action catholique, il a aussi un apport indispensable dans le développement de l'Eglise populaire au Québec.

Claude HARDY
du Centre de Pastorale
en milieu ouvrier.

■ La prétendue menace cubaine

Le Canada envisage sérieusement d'adhérer à l'Organisation des États américains et ceci est présentement débattu dans la presse québécoise.

Connaissant le sérieux de votre journal et l'intérêt qu'il porte aux problèmes de l'Amérique centrale, il nous a paru de première importance d'informer, à travers vos pages, les lecteurs québécois de l'amendement Symms adopté récemment par le gouvernement des États-Unis. Cet amendement a causé de sérieux remous sur la scène internationale et surtout sur notre continent.

Le Sénat américain, suite à une proposition de M. Steve D. Symms, sénateur républicain de l'État de l'Idaho, vient d'approuver le 10 août dernier par 69 voix contre 27 l'amendement Symms qui autorise le président à utiliser «tous les moyens» y compris les armes et l'envoi de troupes contre Cuba si ce dernier constituait une «a-

gression» dans l'hémisphère occidental. Nous savons cependant que les États-Unis ont déjà plusieurs fois dénoncé une supposée présence cubaine au Salvador sans réussir à le démontrer publiquement. Le chef même du Bureau des intérêts américains à Cuba, M. Wayne Smith, déclarait récemment que la prétendue menace cubaine en Amérique centrale était dépourvue de preuves. Ainsi, l'amendement Symms donne le droit aux États-Unis d'attaquer Cuba à tout moment sur une simple accusation non vérifiée.

Par ailleurs, le texte de l'amendement Symms prévoit l'envoi de troupes américaines en Amérique centrale pour répondre à toute ingérence extérieure. Ce projet de loi prévoit donc la possibilité d'une action militaire en Amérique centrale ou Cuba sans que celle-ci soit approuvée par le Congrès américain — ce qui entre en totale contradiction avec la «loi sur les facultés de guerre de 1973».

Il est donc évident que cet amendement peut entraîner des conséquences extrêmement périlleuses pour l'équilibre et la paix mondiale. Il favorise dangereusement les solutions par la force et par conséquent la militarisation des rapports internationaux.

Au moment où se discute une question aussi importante que l'adhésion du Canada à l'OEA, il devient impérieux que le gouvernement canadien tienne compte de cette nouvelle escalade dans la politique irresponsable des États-Unis vis-à-vis de l'Amérique centrale et de Cuba.

Jacques GIGUÈRE,
pour le Carrefour culturel de
l'amitié Québec-Cuba
Montréal, 28 octobre

■ Le poids des citoyens à Montréal

Quelle collaboration un groupe de citoyens peut-il obtenir de la part de l'administration municipale montréalaise quand il manifeste son désir d'améliorer la qualité de vie d'un quartier?

Elle est complètement nulle si l'on en juge par les démarches que nous avons entreprises récemment auprès de la Ville de Montréal. Nous sommes un groupe de résidents de la rue de Mentana soucieux d'obtenir un peu de tranquillité chez nous en obligeant les automobilistes à utiliser une artère plus large pour aller vers le sud. La circulation automobile a transformé cette rue en véritable autoroute.

Voici les faits: une pétition, signée par plus de 150 résidents (90% des répondants du secteur concerné se sont montrés favorables à l'idée proposée) dort dans les tiroirs du comité exécutif à l'hôtel de ville de Montréal, de même que sur les bureaux du conseiller municipal et du service d'urbanisme, où le document fut envoyé par courrier recommandé, depuis octobre 1981. Nous n'avons reçu aucun accusé de réception, le conseiller a toujours été insaisissable, etc.

En août 1982, seconde tentative: la pétition est expédiée à nouveau, au Service d'embellissement cette fois, où un responsable se voit chargé du dossier, puis à nouveau au conseiller. Depuis, plus rien, sinon que l'on nous renvoie d'une instance à une autre. Formulées par un groupe de citoyens qui désirent un changement, ces pressions répétées sont demeurées vaines. Personne, dans toute cette faune bu-

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

reaucratique et fonctionnairiste n'a daigné formuler le moindre embryon de réponse à une demande pourtant pleinement justifiable et facile à réaliser, qui répond en priorité à un désir de mieux-vivre chez un groupe de citoyens.

Conclusion: de toutes les instances gouvernementales, le palier municipal est celui qui peut le plus facilement améliorer la qualité de vie des citoyens, surtout parce qu'il est le seul à exercer une juridiction concrète sur des problèmes d'aménagement qui ont une incidence directe sur la vie quotidienne des citoyens. C'est pourtant d'une profonde inefficacité que l'on doit accuser l'administration en ce domaine, où la prise de décision, semble obéir à des lois pour le moins obscures. La campagne électorale en cours à Montréal actuellement changera-t-elle quelque chose? C'est à voir...

Michel McINNIS

Montréal le 28 octobre

■ Un appel du centre Assomption.

Vous êtes originaire de Moncton (N.B.)? Il y a donc de bonnes chances que vous ayez déjà participé aux activités de l'ancien Centre de jeunesse assomption de la rue Archibald. Si tel est le cas, nous aimerions pouvoir communiquer avec vous concernant une réunion que nous organisons pour les 1er, 2, 3 juillet 1983. Veuillez nous faire parvenir vos nom (et nom de fille s'il y a lieu), adresse et numéro de téléphone à: Réunion du Centre Assomption, Case postale 951, Moncton, N.B., EIC 8N8.

Lillian MacMILLON,
présidente de la réunion

Moncton, 1er novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Henri-Paul Vignola au DEVOIR

«Un peu le genre père de famille, mais c'est ce que j'aime...»

par
**Jean-Louis Roy,
Jean-Claude Leclerc,
Alain Duhamel**

HENRI-PAUL Vignola a fait son apprentissage politique en pleine campagne électorale en reprenant un thème qu'il chérissait à la direction du Service de police de la CUM: le rapprochement entre les citoyens et l'administration. Le degré de satisfaction des citoyens à l'égard de la police, qui demeure dans les sondages généralement élevé, lui permettrait de croire à un avantage certain en début de campagne. «Je représente les valeurs de sécurité et de stabilité», avait-il dit dans sa première intervention publique.

LE DEVOIR — Durant cette campagne, vous pourriez jouer la carte de la sécurité. On sent que vous vous restreignez à ce sujet même si notre sondage a clairement identifié ce sujet comme une priorité. Pourquoi avez-vous choisi cette attitude-là?

H.-P. V. — Parce que je prends pour acquis que je suis identifié, que les gens me reconnaissent déjà comme l'ancien chef de police, que je n'ai pas tellement à faire de publicité, à insister pour dire que si j'étais élu le 14 novembre, la sécurité serait assurée et améliorée.

LE DEVOIR — Pendant la campagne, il y a l'opération "Tandem" qui fonctionne. Ces gens-là, visitent, au nom de l'administration municipale, 4,000 foyers. C'est un gros porte-drapeau.

H.-P. V. — Je n'ai pas à vendre l'opération "Tandem" parce que les gens savent déjà que j'ai été l'un des partisans de ce programme lorsqu'il a été lancé à l'hôtel de ville de Montréal. Les gens savent fort bien que, une fois au pouvoir, nous allons appuyer ce programme parce que c'est un programme communautaire très important qui implique à la fois les citoyens et les policiers. Nous pourrions même l'étendre à la prévention des incendies, quand on pense que, dans le dernier budget, il y a diminution de 62 pour cent au chapitre du programme de prévention.

LE DEVOIR — Dans quelques semaines, la ville se trouvera dans une situation nouvelle à la Communauté urbaine. Quelle sera votre attitude avec les villes de banlieue?

H.-P. V. — Mon attitude en sera une de partenaire parce que le temps des luttes intestines entre la CUM et la ville de Montréal doit être une chose du passé. Aujourd'hui, nous devons rallier toutes les forces à la fois de la CUM, des banlieues et de Montréal pour aller chercher ce que nous avons perdu et qui s'est rendu à Toronto, à Calgary et dans d'autres grandes villes afin que Montréal regagne son titre de Métropole. Les luttes



Henri-Paul Vignola, 51 ans, policier pendant 30 ans, ancien directeur du Service de police de la CUM. (Photo Jacques Grenier)

intestines ont servi simplement les autres villes au détriment des Montréalais.

LE DEVOIR — La proposition du gouvernement sur le transport en commun vous paraît-elle acceptable ou inacceptable?

H.-P. V. — D'un certain point de vue, elle est acceptable dans la mesure où elle peut ramener des citoyens à Montréal. Si on développe un système régional tellement bon que l'on maintient les banlieusards en dehors de Montréal, je serai un de ceux qui constatera et qui revendiquera un autre type de système. En fait, ce qui est important, c'est d'améliorer le système de transport en commun dans l'île de Montréal parce que, enfin, ce sont les contribuables de Montréal qui sont les premiers actionnaires.

LE DEVOIR — En décembre, les élus municipaux devront décider des tarifs de la CTCUM. Vous êtes maire, vous êtes au Conseil de la CUM, comment allez-vous traiter ce dossier?

H.-P. V. — Je pense qu'une décision aussi importante ne doit pas être prise seulement au niveau politique. Je pense qu'une décision semblable doit être prise en consultation avec les citoyens et les organismes les plus impliqués. C'est pour cela que je recommande qu'il y ait des commissions consultatives, qu'il y ait des audiences publiques sur des sujets aussi importants que ceux-là. Nous ferions la part à la fois des avantages et des inconvénients de la hausse ou du maintien du tarif et, après consultation, les hommes politiques auront la responsabilité de prendre les décisions en tenant compte de l'équilibre entre les avantages et les inconvénients. Au niveau de la consultation, tout le monde a droit au chapitre, mais au niveau de la décision, il n'y a qu'un qui doit être responsable, l'homme politique.

LE DEVOIR — Il n'est pas question de confier cette tâche à un groupe d'administrateurs.

H.-P. V. — De moins en moins. Depuis

que je suis en politique, je réalise que c'est toi qui ramasses les pots cassés, que c'est toi qui paies la facture au moment des élections. On ne doit pas déléguer des choses qui ne se déléguent pas. Une administration municipale doit être à l'image de ses citoyens. A un moment donné, il y a distorsion si vous confiez cette responsabilité à des technocrates. Quand il y avait des problèmes de grève à la CTCUM, j'entendais M. DesMarais II dire: «Ce n'est pas mon dossier, c'est la CTCUM». Il y avait une espèce, je ne dirais pas une évasion, mais il était obligé de le faire à cause de la loi.

LE DEVOIR — Ce n'était pas le cas dans la police.

H.-P. V. — Ce n'était pas le cas dans la police où effectivement il y avait représentativité autant de la banlieue que de Montréal. J'ai bien aimé mon expérience et cela m'a forcé à être d'une transparence extraordinaire dans l'administration publique. On y gagne à être transparent. Les gens deviennent complices en ce sens qu'ils comprennent les difficultés que nous traversons et nous appuyent aussi dans nos succès.

C'est comme cela que je verrais l'administration municipale de Montréal, une administration transparente. Je voudrais non seulement être maire de Montréal, mais maire des Montréalais. Je voudrais être proche des gens. Je voudrais continuer à faire mes visites de quartier, puis le dimanche après la messe, j'aimerais être dans un quartier, puis le dimanche suivant, dans un autre quartier. C'est un peu le genre père de famille, mais c'est ce que j'aime.

LE DEVOIR — Comment comptez-vous restaurer le poids politique de Montréal dans les affaires du pays?

H.-P. V. — D'abord, bâtir notre crédibilité vis-à-vis des gouvernements supérieurs en démontrant que nous sommes une administration compétente, une administration valable, une administration responsable. J'ai l'impression que les gens vont nous donner un test. Une fois que nous l'aurons réussi, je pense que nous serons capables de nous imposer. Cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Je veux tout simplement transposer au niveau municipale ce que j'ai réussi. Je pense que je suis le gars le plus intéressant comme candidat parce que les gens m'ont vu opérer. J'avais une formule gagnante, j'ai l'intention de la transposer, pas mieux, pas pire, mais en profitant de mes erreurs, puis en allant davantage sur les points forts. Je pense alors que je serai capable de parler aux gouvernements supérieurs.

LE DEVOIR — Estimez-vous que le maire Drapeau a été bon lobby ces dernières années?

H.-P. V. — Il a été un bon lobby pour ses bons dadas. Et encore, il fait du bon lobby pour avoir un toit sur le stade, pour avoir un train rapide entre Mirabel et New York. Mais il ne fait rien sur le plan économique pour un peu sensibiliser le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Il faut vraiment leur faire prendre conscience qu'il est question de renaissance économique de Montréal et que nous avons besoin d'eau. Nous n'a-

vous pas de solution magique, je n'en ai pas actuellement, mais je sais qu'avec tous ces gens-là, nous serons capables d'entreprendre quelque chose d'intéressant et d'authentique.

LE DEVOIR — Vous reprochez au maire Drapeau de ne pas être allé dans les milieux d'affaires...

H.-P. V. — Parce qu'il a perdu sa crédibilité. Quand les gens savent que lorsqu'ils le rencontrent, c'est pour les lancer dans des rêves, les lancer dans des choses qui n'ont pas d'allure. Les gens aiment autant ne pas le rencontrer parce qu'il est tellement un beau conteur, un magicien plein de tours de passe-passe.

LE DEVOIR — Vous avez beaucoup parlé de consultation. Quel est le sens de la consultation? Voir la diversité des points de vue, tirer une moyenne...

H.-P. V. — Non, pour moi, c'est donner la possibilité aux personnes qui sont touchées ou impliquées par un changement dans la vie municipale de pouvoir donner leur point de vue.

Partons d'un cas concret, le domaine des prêtres de Saint-Sulpice. On annonce que la Ville a l'intention de changer le zonage afin de permettre une construction. Les investisseurs viennent donner leur point de vue, les écologistes, les planificateurs urbains, les citoyens qui demeurent dans les environs. C'est pour tout le monde. Au bout de la ligne, une décision est prise. La décision en faveur du projet ou contre le projet, disons en faveur du projet. Il faut que l'on dise pourquoi nous en sommes arrivés à cette décision après consultation. Quelqu'un en prendra la responsabilité et paiera la facture au bout de quatre ans en étant élu ou non élu. Actuellement, on fait des changements, mais on ne consulte personne.

LE DEVOIR — Ce que vous nous dites c'est que vous serez capable de vos décisions...

H.-P. V. — Bien oui, et je paierai la facture au bout de la ligne, si les gens ne sont pas satisfaits.

LE DEVOIR — Qu'est-ce que vous pensez de l'idée de référendum quand une décision est prise par les citoyens du quartier dans des questions de zonage, d'aménagement du territoire...

H.-P. V. — C'est une formule, c'est une des formules. A un moment donné ce sera le référendum à un autre moment donné, cela pourrait prendre une autre forme. En fait...

LE DEVOIR — Est-ce que la formule du référendum vous paraît suffisamment importante pour la proposer dans tel et tel cas?

H.-P. V. — Dans certains cas, oui, dans d'autres cas, non. Parce qu'un référendum ne vous donne pas d'input pour améliorer votre décision. Peut-être pour un changement de zonage, les gens sont d'accord ou pas d'accord, c'est facile, c'est oui ou c'est non. Mais si vous voulez établir une politique qui changerait quelque chose dans l'administration municipale, un référendum, à mon avis, n'est pas la formule.

LE DEVOIR — Est-ce que vous vous engagez, M. Vignola, à redonner aux Montréalais leurs droits

démocratiques fondamentaux, c'est-à-dire le droit au référendum sur un certain nombre de sujets municipaux étant donné que Montréal est la seule ville, avec la ville de Québec, où les citoyens n'ont aucun droit au référendum. Pointe-aux-Trembles s'est même sabotée par référendum. Est-ce que c'est un engagement ferme du candidat Vignola, restaurer les droits démocratiques fondamentaux des Montréalais?

H.-P. V. — Définitivement. C'est un engagement ferme dans ce sens-là. Parce que si on parle de démocratie, il faut que l'on tienne compte de tous les mécanismes, et c'en est un. Sans ça, je ne me sentais pas lancé en politique.

LE DEVOIR — Il y a tout un domaine de la vie de Montréal qui a fait l'objet récemment d'un rapport du Conseil des arts de la CUM. Il comparait les politiques culturelles de la Ville et de la Communauté avec celles de la région de Toronto et il établissait que Montréal est en train de prendre un recul très considérable. Est-ce que le GAM a des propositions?

H.-P. V. — Au moment où on se parle, nous n'avons pas de proposition arrêtée sur ce sujet, mais je serais bien sympathique à ce que l'on développe. Sans parler activité culturelle proprement dite, nous voudrions, par exemple, avec les communautés culturelles, créer un organisme de développement des communautés culturelles qui soit beaucoup plus proche de l'administration municipale. Il pourrait aussi accueillir un événement annuel qui sera le Festival des ethnies: dans chacun des quartiers où il y a une concentration ethnique, il y aurait un festival pendant une semaine qui portera aussi bien sur le théâtre, le folklore que sur la cuisine. L'événement pourrait se déplacer d'un quartier à un autre, une espèce de grande balade touristique.

LE DEVOIR — Est-ce que vous estimez que l'hôtel de ville a une responsabilité particulière à l'égard des arrivants, des migrants, des immigrants, des réfugiés?

H.-P. V. — C'est l'un de nos engagements. Nous nous sommes engagés à créer un office de développement et de promotion des communautés culturelles. L'un de ses mandats sera évidemment d'instituer un climat d'accueil à Montréal.

LE DEVOIR — Pour les trois prochaines années, Ottawa vient de réduire le nombre d'entrées. Quelle sera la politique de Montréal?

H.-P. V. — Nous sommes limités par les politiques des gouvernements. Ce que nous pouvons faire, c'est de démontrer les avantages de venir vivre à Montréal, que la ville est vraiment accueillante.

C'est un peu la même chose pour les femmes. Nous avons parlé d'un office de la condition féminine, dont le mandat, entre autres choses, consisterait à s'occuper des femmes battues, à créer un réseau de familles d'accueil qui recevrait les femmes en difficultés, etc.

Perspectives et défis

Le mandat de la commission d'enquête sur l'économie canadienne

Texte du mandat dont le premier ministre du Canada a annoncé la création vendredi dernier, 5 novembre, et qui doit faire rapport sur «l'union économique et les perspectives de développement du Canada».

LE Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du très honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, faisant valoir:

— que le Canada est un pays aux possibilités quasi illimitées, qui s'est engagé à assurer l'avancement économique et social de ses habitants, à réduire les disparités économiques et fiscales entre ses diverses régions et à répartir équitablement les avantages et les fardeaux du développement national;

— que l'économie mondiale connaît des changements importants, surtout en ce qui concerne l'activité industrielle, l'utilisation des ressources naturelles, le mouvement des capitaux au sein d'un même pays et entre États, changements qui auront des répercussions importantes pour le Canada;

— que les rapports économiques actuels entre pays, et entre individus et groupes d'un même pays, se caractérisent par une interdépendance accrue en même temps qu'une intensification de la concurrence;

— que, pour relever le défi du changement au niveau national aussi bien qu'international, afin de réaliser les potentialités du Canada et d'assurer le bien-être économique et social de tous ses habitants, il importe de mieux comprendre les aspirations des diverses régions, de coordonner davantage les initiatives des différents échelons de gouvernement et de susciter plus d'appui pour l'union économique canadienne.

A ces causes, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que l'honorable Donald Stovel Macdonald et toute autre personne pouvant être désignée à l'occasion soient nommés commissaires en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes et chargés d'enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, et sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada.

Le Comité recommande en outre que les commissaires se penchent sur les questions ci-après et fassent rapport à leur sujet:

a) les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter, y compris les aspects suivants:

— les tendances des besoins et de la situation du marché du travail;

— les faits nouveaux touchant l'offre de matières premières, sources d'énergie comprises;

— les besoins de capitaux et la structure des coûts dans un monde caractérisé par une vive concurrence, une technologie avancée et une forte interdépendance;

— les tendances qui se manifestent aux chapitres de la productivité, des niveaux de vie et du progrès social;

— l'adaptation et la croissance du secteur industriel;

— les possibilités et les contraintes du développement économique régional dans un cadre économique national;

— l'intégrité de l'union économique canadienne, du double point de vue de l'unité du Canada et de la possibilité, pour tous les Canadiens, d'avoir part à la prospérité économique au fur et à mesure de son accroissement;

b) les aménagements institutionnels et constitutionnels propres à promouvoir la liberté et le bien-être des citoyens canadiens en même temps que le maintien d'une économie forte et concurrentielle, y compris les aspects suivants:

— les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les autres groupes qui composent la société canadienne;

— la répartition opportune des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents niveaux de gouvernements et d'administrations;

— les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions et à favoriser l'expansion de l'union économique canadienne.

De plus, le Comité recommande qu'au cours de leur enquête et au moment de rédiger leur rapport, les commissaires aient à l'esprit les principes suivants:

a) l'économie canadienne repose sur l'initiative et la productivité de chaque Canadien, dans un contexte où se complètent les activités des secteurs public et privé, et qui reflète les valeurs traditionnelles de notre société;

b) la politique économique doit être examinée du point de vue de ses rapports avec l'indépendance politique et économique du Canada et avec les aspirations plus générales de ses habitants, celles-ci devant être reflétées dans les responsabilités des gouvernements;

c) la gestion de l'économie du pays, la

croissance économique équilibrée de ses différentes régions et la réduction des disparités fiscales entre les provinces sont essentiellement des responsabilités fédérales; les provinces ont pour leur part des charges importantes en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique économique et sociale;

d) le rapport devra tenir compte de l'esprit de la Constitution canadienne, s'y conformer, et s'appuyer sur l'hypothèse que la structure fédérale canadienne ne s'écartera pas sensiblement de ce qu'elle est à l'heure actuelle.

Le Comité recommande en outre que les commissaires:

1. reçoivent l'ordre de consulter, dans le cadre de leur enquête, tous les gouvernements provinciaux et administrations territoriales ainsi que les Canadiens intéressés de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays;

2. soient autorisés à créer les comités consultatifs de Canadiens éminents que pourra nécessiter, selon eux, l'examen de l'un ou l'autre aspect de leur mandat;

3. aient le pouvoir d'adopter la procédure et les méthodes qu'ils jugeront nécessaires à la poursuite de leur enquête;

4. puissent compter, au besoin, sur la collaboration des fonctionnaires et employés des ministères et organismes du gouvernement du Canada, en particulier pour l'accès à la documentation;

5. soient autorisés à siéger aux moments et aux endroits voulus au Canada;

6. soient autorisés à exercer tous les pouvoirs que leur confère l'article 11 de la Loi sur les enquêtes;

7. soient autorisés à retenir les services d'employés de soutien et de conseillers techniques, avocats compris, qu'ils jugeront nécessaires à la poursuite de leur enquête et à leur verser la rémunération et les indemnités de frais qu'approuvera le conseil du Trésor;

8. soient autorisés à louer, avec le concours du ministère des Travaux publics, les bureaux ainsi que les salles et installations d'audiences qu'ils jugeront nécessaires à leur enquête, ce à des loyers conformes aux lignes directrices dudit ministère à cet égard;

9. soient autorisés à publier des études spéciales lorsque ce sera à propos;

10. reçoivent l'ordre de faire rapport au Gouverneur en conseil dans un délai raisonnable celui-ci ne devant pas dépasser trois années à compter du moment présent;

11. reçoivent l'ordre de remettre leurs dossiers à l'archiviste fédéral aussitôt que possible après la conclusion de leurs travaux.

Le comité recommande enfin que l'honorable Donald Stovel Macdonald soit nommé président de la Commission.

**OÙ, QUAND
ET COMME
VOUS LE DESIREZ...
FAITES AFFAIRE
AVEC LE GUICHET
AUTOMATIQUE
DES JARDINS!**

Voici le réseau des Guichets Automatiques Desjardins. Maintenez-vous pouvez éviter les contraintes de temps, d'attente et d'imprévisibles. Le Guichet Automatique Desjardins est à votre service 7 jours par semaine pour effectuer toutes vos transactions courantes:

• Dépôts • Virements de fonds

• Retraits • Information sur le solde de vos comptes

A votre rythme!

Vous transigez quand vous le désirez, même en dehors des heures d'ouverture de la caisse, et où vous le désirez puisque vous avez accès à tous les Guichets Automatiques du réseau Desjardins grâce à votre carte d'accès Desjardins.

Demandez votre carte, demandez votre NIP! Demandez votre carte d'accès et demandez votre NIP (numéro d'identification personnelle)!

Le NIP, ce code facile à retenir que vous seul connaissez est essentiel au fonctionnement du Guichet Automatique et assure la confidentialité et la sécurité de vos transactions.



Ne vous privez pas plus longtemps des avantages du Guichet Automatique, rendez-vous aujourd'hui même à votre caisse Desjardins et demandez votre carte, demandez votre NIP!

Guichet Automatique
desjardins

COMPTEZ SUR LUI!

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

des compressions pour présenter des options définitives en décembre au comité des priorités et au conseil des ministres. A sa réunion de la semaine dernière, le comité des priorités a d'ailleurs décidé qu'au cours des trois prochaines années le coût des programmes existants ne pourra plus croître plus rapidement que l'inflation.

Pour certaines parties du budget, cela est réalisable. C'est le cas au chapitre des salaires, du moins dans la mesure où les offres salariales du gouvernement seront acceptées en négociation. Ce n'est pas pour le service de la dette, l'aide sociale, les régimes de retraite, les dépenses liées au transport en commun et à l'aide à la construction. Dans ces cinq programmes on dépense l'inflation de \$390 millions, ce qui entraîne la réduction des coûts d'autres activités pour compenser. Le gouvernement maintient toujours sa volonté de ne pas hausser les impôts pour compenser la hausse des coûts et veut se garder une marge de manœuvres pour la création d'emploi.

◆ Vignola

mocratie à l'hôtel de ville de Montréal.

Son parti présente des candidats dans tous les districts électoraux. Un temps, on a craint qu'il ne puisse compléter la liste des postes à pourvoir. «Il y a eu regain», suivant l'enthousiasme du chef. Nous avons de très bons candidats, une belle classe de gens.

«Vous savez, par rapport au Parti civique, nous étions désavantagés. Le PCM avait déjà 52 candidats; nous, nous partions à un. C'est une opération qui était assez difficile».

Créé en 1978, quelques mois à peine avant les élections, le GAM avait beaucoup misé à sa première campagne électorale sur la personnalité de son candidat à la mairie, M. Serge Joyal, député aux Communes. Il avait terminé en deuxième place, derrière le maire Jean Drapeau, et ses candidats dans une majorité de districts électoraux devançaient les candidats de l'autre opposition. Cette année, après avoir rompu les pourparlers en vue d'une alliance avec le Rassemblement des citoyens et citoyens de Montréal, le GAM a de nouveau fait appel à une personnalité connue.

L'ancien directeur du SPCUM n'a pas joué durant sa campagne la carte de la sécurité. Son expérience professionnelle et le degré de satisfaction du public à l'égard de son service auraient dû l'inciter à faire valoir ce thème. Plutôt, il a choisi un thème qui lui était familier, le rapprochement entre les citoyens et l'administration municipale.

A la direction du SPCUM, M. Vignola plaiderait sur toutes les tribunes en faveur d'un rapprochement entre les citoyens et les policiers. En campagne électorale, il a voulu transposer cette «formule gagnante» sur une administration municipale en défaut de transparence. Elu, il se propose bien de s'engager personnellement dans une démarche de rapprochement avec les citoyens en visitant, le dimanche, une nouvelle paroisse dans la ville. «C'est un peu le genre père de famille, mais c'est ce que j'aime».

Son programme, présenté sous le thème: Enfin, des solutions logiques!», a inspiré les deux autres partis politiques, a-t-il déclaré.

M. Vignola a la conviction qu'il fera au moins aussi bien que le candidat du GAM en 1978 et croit à une percée de son parti parmi les électeurs allophones.

Demain, dans LE DEVOIR, une entrevue avec M. Jean Doré, candidat du RCM à la mairie de Montréal.

◆ Ryan

Ryan recommande de mettre l'accent désormais sur l'école plutôt que sur la commission scolaire. Ainsi, le statut de l'école serait défini suivant la volonté des parents, dans le respect de la liberté de conscience des étudiants et des enseignants. Il insiste pour que soient maintenues des écoles catholiques dotées d'un statut juridique approprié. Il ne traite pas explicitement de la création éventuelle d'écoles autres que catholiques ou protestantes. Mais il estime que ce problème trouvera sa solution en laissant une généreuse marge de manœuvre aux commissions scolaires, tenues de respecter la volonté des parents et des étudiants.

Sur plus de 100 pages, M. Ryan se livre à une critique impitoyable du projet Laurin, dont il dit qu'il est inacceptable et doit être mis au rancart. Il remet même en cause le diagnostic du livre blanc et demande au gouvernement de renoncer à imposer des changements qui ne sont pas voulus des citoyens.

Il estime notamment que les problèmes dominants ne sont pas le peu d'autonomie de l'école et les luttes de pouvoir à l'intérieur du système, comme le prétend le livre blanc, mais la qualité de la formation, les 40% de décrocheurs, le chômage chez les jeunes et les défis posés par les changements, le régime pédagogique et l'effet dévastateur des coupures. Il ajoute que l'enseignement est le grand oublié de M. Laurin, et que les parents, tout en aspirant à participer aux décisions, n'ont jamais voulu être les patrons de l'école.

Détaillant ses critiques virulentes, dans le style sobre qui le caractérise au DEVOIR, l'ex-chef libéral écrit notamment que «la création d'autant de corporations publiques qu'il y a d'écoles au Québec serait un exercice artificiel, coûteux et trompeur», et que la commission scolaire doit continuer d'être un intermédiaire indispensable entre l'école et le gouvernement. Il estime que le livre blanc porte un coup mortel à l'équilibre général du système scolaire québécois et qu'il doit être «rejeté avec fermeté».

Mais M. Ryan ne se contente pas de dénoncer le projet Laurin; il propose celui qui a été amorcé par une «mission» qu'il avait mise sur pied, alors qu'il était chef du Parti libéral.

Ainsi, il suggère que l'élection des commissaires au suffrage universel soit maintenue et améliorée, tenant compte du fait que, déjà, sept commissaires sur dix sont des parents dont deux enfants vont à l'école. Il demande en outre de garantir aux commissions scolaires les pouvoirs suffisants à l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et administratives.

«Le maintien des commissions scolaires élues au suffrage universel est l'affirmation la plus ferme et la plus concrète qui puisse être donnée du caractère public, démocratique et décentralisé de notre système d'enseignement».

Il demande toutefois que les parents aient voix au chapitre dans les décisions touchant les orientations générales de l'école, laquelle devrait avoir progressivement des responsabilités et pouvoirs accrus, sans pour autant devenir une corporation publique.

M. Ryan insiste sur le maintien de trois éléments essentiels — l'école, la commission scolaire, le ministère de l'Éducation — qui forment un tout, mais chacun jouant un rôle propre et indispensable à l'unité et à l'équilibre du système. Il faut, dit-il, maintenir le lien direct et organique qui rattache l'école à la commission scolaire.

Le critique libéral déplore que le livre blanc tende à renforcer la mainmise du ministère sur toutes les écoles plutôt qu'à corriger l'abus de centralisation dont s'est rendu coupable le ministère depuis vingt ans. Il fait des suggestions pour remédier à cet état de choses.

M. Ryan estime d'autre part que les propositions patronales aux enseignants traduisent une volonté très ferme de mettre ces derniers au pas. Il insiste sur «le maintien de la libre négociation des conditions de travail et le respect intégral des conventions collectives». Il y a toutefois des pratiques rigides et inflexibles qui nuisent à la qualité de l'oeuvre éducative. Il faut, dit-il, assouplir maintes dispositions des conventions collectives, de même que le style général des relations patronales-syndicales dans le secteur de l'éducation. Des précisions au cours des prochains jours.

Il demande enfin que les études sur la rémunération dans le secteur public ne relèvent pas du Conseil du trésor mais d'un organisme mixte de recherche.

Pour souligner l'importance du document Ryan, son successeur à la tête du

PLQ, M. Gérard-D. Lévesque, l'a lui-même présenté à la presse, avec plaisir, fierté et satisfaction, dit-il. Il s'agit plus que d'un document de travail, c'est une étude qui trace des perspectives d'avenir. De fait, par son ampleur, le rapport Ryan sur l'éducation peut être considéré d'égale importance que le livre beige sur la constitution ou le livre rouge sur les orientations générales du PLQ. A n'en pas douter, plusieurs de ses propositions, sinon la presque totalité, feront partie du prochain programme électoral du Parti libéral du Québec.

◆ Johnson

voteraient dans les prochains jours sur l'opportunité de déclencher une grève générale.

M. Charbonneau a ainsi confirmé que les 200.000 membres du Front commun inter-syndical qui négocie avec le gouvernement pourraient déclencher une grève générale illimitée, avant les Fêtes. C'est en tout cas ce que souhaitent leurs dirigeants et, chez les 63.000 enseignants, les votes auront lieu ces jours-ci.

M. Charbonneau est convaincu que le gouvernement a un décret pour les enseignants dans ses tiroirs, mais, contrairement à M. Rodrigue Dubé, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, il n'attend pas l'imposition par décret d'une convention collective pour déclencher une grève générale.

En conférence de presse hier, M. Charbonneau était accompagné de MM. Gilles Lavoie, coordonnateur principal de la CEQ pour la négociation, et Robert Gaulin, responsable de la coordination entre les divers groupes négociateurs de la CEQ.

Ce dernier a confirmé la tenue d'une manifestation demain sur la colline parlementaire à Québec, et il prévoit que le rassemblement sera assez important puisque la manifestation qui devait avoir lieu simultanément à Montréal a été interdite par les forces policières en raison du débrayage, ce jour-là, des employés d'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et de la situation anormale qui régnera dans la métropole si les autobus ne roulaient pas. Les employés d'entretien se joindront au mouvement de grève demain.

Pour sa part, lorsqu'il a tenté de justifier le débrayage de 24 heures, M. Charbonneau a déclaré qu'après une douzaine de rencontres avec le comité patronal de négociation (formé du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires), «aucun progrès n'apparaît sur les questions prioritaires». Ces priorités sont la sécurité d'emploi et la tâche.

N'emaneraient de ces rencontres, selon M. Charbonneau que «les vapeurs nasales des bouches patronales».

«Nous observons une stratégie de blocage préparatoire à un décret», a déclaré le président de la CEQ.

Les négociations ne sont pas rompues pour autant. Et à la table centrale où les parties discutent des salaires des employés, les pourparlers se sont poursuivis au cours du week-end et hier.

Ces négociations sur les salaires portent la grille de la loi 70, adoptée au printemps et prévoyant des baisses de salaires de près de 20% pour les 300.000 employés directs ou indirects de l'État, pendant les trois premiers mois de janvier 1983. Le gouvernement compte ainsi récupérer \$521 millions.

La loi a été adoptée après que le Front commun eut refusé une autre proposition moins vigoureuse, consistant à rouvrir la convention collective des employés et à geler les salaires pour les six derniers mois de leur contrat. Outre que le gel était étalé dans le temps, il était «modulé», c'est-à-dire qu'il tenait compte des niveaux de salaire.

Hier, lors d'une rencontre avec les journalistes sur les coupures que le gouvernement effectuera dans ses programmes, le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, a déclaré que les discussions allaient bon train à la table centrale.

Il a admis que «l'écart est considérable» et a invité une fois de plus les parties à tenter de convenir d'une formule salariale différente de la loi 70, ce qui doit se produire avant son entrée en vigueur. Car, a dit M. Bérubé, les montants prévus au cas où les syndicats acceptaient une formule plus avantageuse que la loi 70 sont disponibles. Il n'a pas voulu dire quel était le montant mis de côté à cet effet, se contentant de rappeler que pour les Syndicats des 38.000 fonctionnaires provinciaux du Québec, ce sont \$13 millions.

Les fonctionnaires et les professionnels du gouvernement ne se joindront pas au mouvement de grève de demain.

Enfin, invité à commenter la déclaration de M. Maurice Champagne-Gilbert, ancien président de la Commission des droits de la personne, qui a déclaré au cours du week-end que les enseignants se conduisaient comme des «pseudo-socialistes de salon», le coordonnateur de la négociation pour la CEQ, M. Lavoie, a répliqué qu'il ferait mieux de continuer à s'occuper des choses de la famille. Il faisait référence à un livre de M. Champagne-Gilbert sur ce sujet.

◆ Begin

nistre Begin paraissait confus, embarrassé. Il y avait de quoi! Quelques instants auparavant, il avait déclaré en réponse à une question du juge Kahane: «Personne, sauf peut-être David Levy, ne pouvait imaginer que les phalanges, force militaire structurée, disciplinée, allaient se conduire de la sorte».

Question: «Et les réserves exprimées par le vice-premier ministre David Levy ne vous ont pas paru alarmantes?»

M. Begin: «Non. Pas particulièrement. Surtout que M. Levy n'a pas demandé qu'on vote au sujet de l'entrée des phalanges dans les camps. Il n'a même pas demandé une discussion. Et comme aucun officier supérieur n'a relevé la possibilité à laquelle David Levy fit allusion, le cabinet unanime approuva l'entrée des phalanges dans les camps». Après une brève hésitation, M. Begin ajouta: «D'ailleurs, je n'ai pas suivi avec attention les craintes exprimées par le ministre Levy, car j'étais occupé à rédiger les conclusions de la réunion du cabinet».

C'est alors que le général Efrat cita, presque mot pour mot, les paroles du général-major Eytan, prononcées au cours de cette réunion fatidique du gouvernement israélien. M. Begin ne nia pas avoir entendu l'intervention terriblement prophétique du chef de l'état-major. Il ne fit aucun commentaire, resta silencieux, la tête légèrement inclinée, son regard comme tourné vers l'intérieur.

Tenaces, les juges ont fourni également les minutes d'une rencontre de M. Begin avec le sous-secrétaire d'État adjoint américain pour les affaires du Proche-Orient, M. Morris Draper, le 15 septembre dernier. Selon ces minutes, l'émis-saire américain s'est inquiété de l'opération des «forces libanaises». «Nous faisons confiance aux dirigeants de ces

forces, mais bien entendu nous ne pouvions connaître chacun de leurs hommes», a affirmé M. Begin.

Le premier ministre israélien a par ailleurs réitéré ses arguments selon lesquels, après l'assassinat du président-élu du Liban, Béchir Gemayel, l'armée israélienne devait occuper des positions-clés à Beyrouth-Ouest, précisément «pour éviter des effusions de sang et le tohu-bohu. Mais il était entendu que Tsahal (l'armée israélienne) n'entrerait pas dans les camps palestiniens». M. Begin a répété que l'opération était nécessaire parce qu'il «restait là-bas, y compris à Fakahani (autre camp palestinien de Beyrouth), quelque 2.000 terroristes».

Ajoutons que tout au long de son témoignage, parfois pénible, le premier ministre Begin fit preuve d'une grande dignité, garda un calme exemplaire. Il répondit aux questions des juges Kahane et Barak et du général Efrat avec franchise et ne chercha pas à blâmer, à se dérober. À aucun moment, M. Begin n'invoqua le droit de ne pas répondre en public et ne se retrancha pas derrière la «sécurité d'État» pour exiger le huis clos. (Notons à ce propos que les protocoles des réunions du gouvernement sont confidentiels et que le premier ministre aurait pu, en s'appuyant sur la loi, exiger que les extraits de certains protocoles soient lus à huis clos).

Des sessions publiques tenues jusqu'ici par la commission d'enquête, depuis la comparution du ministre de la Défense Ariel Sharon jusqu'au témoignage de Menahem Begin en passant par les audiences où furent entendus divers officiers et civils, israéliens et étrangers, on parvient à tirer les conclusions suivantes:

1.- ni le premier ministre Begin, ni aucun membre du gouvernement, ne fut consulté au sujet de l'entrée des phalanges dans les camps palestiniens. La décision fut prise par Ariel Sharon, seul, qui s'appuya apparemment sur une résolution antérieure du cabinet, celle du 15 juin, où il fut convenu, de façon très générale, de faire participer les phalanges aux combats avec l'OLP.

En outre, l'approbation du gouvernement vint après coup (les phalanges étaient déjà depuis deux heures au moins dans les camps de Sabra et Chatila) et ne tint pas compte des mises-en-garde du vice-premier ministre David Levy et du chef de l'état-major, Rafael Eytan, qui tous deux évoquèrent l'éventualité d'un massacre.

2.- quand des officiers israéliens, tels le lieutenant Avi Grabovski ou le général Amos Yaron, alertèrent leurs supérieurs — et ils le firent dès jeudi et vendredi — en signalant des tueries de civils dans les camps, ni le général Eytan, ni le ministre de la Défense Sharon ne fit rien pour arrêter concrètement le massacre commencé dès le jeudi et qui devait continuer jusqu'au samedi matin.

Par ailleurs, le premier ministre Begin fut apparemment laissé dans l'ignorance de ce qui se passait à Sabra et Chatila. M.

Festival du cinéma italien à Montréal

par Richard Gay

Une délégation de l'industrie cinématographique italienne, dont l'acteur Franco Nero, soulignait hier à Montréal le début d'un Festival du cinéma italien présenté depuis hier soir au Conservatoire d'art cinématographique.

M. Serge Losique, directeur du Conservatoire, a indiqué que ce festival s'inscrivait dans les échanges culturels entre l'Italie et le Canada. L'an dernier, en effet, une rétrospective de films canadiens était présentée en Italie; cette année, c'est donc au tour des Canadiens de recevoir les Italiens. Un échange que M. Losique, pour sa part, aimerait voir devenir annuel. Le Festival du cinéma italien est présenté non seulement à Montréal mais aussi à Ottawa et Toronto, et durera jusqu'au 16 décembre.

Le premier des 20 films composant le festival a été projeté hier soir en présence du réalisateur. Il s'agissait de *Chopin*, un long métrage de Luciano Odorisio qui remportait au dernier Festival de Venise le Lion d'or pour la meilleure première ou deuxième oeuvre. Un film sur un personnage musicien dont le surnom est précisément Chopin.

Ce soir à 20 h 30, on présentera, en présence de son auteur, *Grog*, une comédie satirique axée sur la télévision italienne. Le film principalement interprété par Franco Nero est la première réalisation de Francesco Laudadio, qui fut tout d'abord scénariste et assistant. *Grog* remportait le prix de la Fédération internationale de la presse du cinéma (FIPRESCI) au dernier Festival de San Sébastien.

Ce Festival du cinéma italien, conçu par les Italiens eux-mêmes, comprend en fait trois volets. Le premier est composé de 8 films récents présentés pour la première fois au Canada, des

films tels que *Chopin* et *Grog*. Le deuxième volet sera constitué de films interprétés par la comédienne italienne Gina Lollobrigida, dont *Pain, amour et fantaisie*, qui lança la carrière internationale de l'actrice. Enfin on présentera, dans un dernier volet, six réalisations des frères Paolo et Vittorio Taviani, dont trois de leurs premières oeuvres soit *Un homme d'été* (1962), *Sous le signe du scorpion* (1968) et *Saint-Michel avait un coq* (1971). S'ajouteront *Allonsanfan* (1974), *Le Pré* (1979), actuellement à l'affiche cependant au cinéma Elysée, et *Padre Padrone*, Palme d'or au Festival de Cannes en 1977.

La délégation des professionnels du cinéma italien qui s'est rendue à Montréal à l'occasion de ce festival compte, en plus de l'acteur Franco Nero et des réalisateurs Luciano Odorisio et Francesco Laudadio, le président de l'Association nationale de l'industrie cinématographique italienne (ANICA), M. Carmine Cianfrani, M. Francesco Alessi, aussi de l'ANICA, et l'actrice Daniella Poggi. Les membres de cette délégation rencontreront plusieurs instances du milieu cinématographique canadien, dont la direction de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDIC).

Les Italiens veulent renouveler les ententes de coproduction avec le Canada qui ont déjà donné *Caro Papa* de Dino Risi et *Une journée particulière* d'Ettore Scola. On souhaite aussi faire baisser la taxe d'importation sur les films italiens fixée à 25%, ce qui pourrait encourager les distributeurs locaux à acheter plus de films italiens. Quant à Franco Nero et au réalisateur Francesco Laudadio, ils ont en main un projet de film qu'ils aimeraient tourner au Canada. Le projet s'intitule *Slay ground* et exige de la neige.

Begin en aurait été informé, par hasard, en captant, samedi après-midi, une émission de la BBC où il était question d'un massacre des Palestiniens par les phalanges, «dans les camps encerclés par des tanks israéliens».

La responsabilité du gouvernement israélien semble donc bel et bien enga-

gée, ne fût-ce qu'indirectement, dans cette tragédie.

«Si M. Begin ne savait rien, le public israélien a le droit de se demander: pourquoi notre premier ministre ne savait-il pas ce qui se passait? Pourquoi M. Begin n'a-t-il pas cherché à s'informer sur ce qui se passait,» écrit le Jerusalem Post.

9 novembre

par la PC et l'AP

1981: le ministre de la Défense israélien Ariel Sharon avertit que son pays interviendrait militairement contre les positions syriennes et palestiniennes si les initiatives de paix américaines échouent.

1980: l'intensification de la guerre avec l'Irak entraîne la mise en place du rationnement de l'électricité et des denrées alimentaires en Iran.

1975: le roi Hassan deux arrête la «marche verte» marocaine au Sahara espagnol.

1972: était lancé le satellite de communication Anik un.

1970: le général de Gaulle meurt subitement à la Boissière.

1963: un coup de grisou fait 452 morts dans une mine de charbon d'U-mata, au Japon.

1938: «Nuit de cristal» en Allemagne où les nazis saccagent les synagogues ainsi que les magasins juifs.

1923: l'armée disperse un défilé des commandos de choc hitlériens à Munich: 14 nazis sont tués.

1882: un condominium franco-britannique est institué en Égypte.

Il est né un 9 novembre: l'écrivain russe Ivan Tourgeniev (1818-1883).

AUJOURD'HUI

Véhicule Art, 307 ouest, rue Sainte-Catherine vous convie à une exposition intitulée «L'art par ordinateur à Montréal» images et sons. Pour inf.: 844-9623. L'exposition se poursuit jusqu'au 21 novembre.

La Société d'horticulture et d'écologie des Basses-Laurentides propose une rencontre dont le thème est «L'aménagement écologique en bordure des lacs». Les conférences de la Société se tiennent au sous-sol de la Caisse populaire de Sainte-Thérèse, 37, rue Turgeon. Inf.: 625-3953 ou 625-9252.

Le Service des activités culturelles de Saint-Laurent présente une production du Théâtre populaire du Québec, *Le Malade imaginaire*, à 20 h à la salle Émile-Legault, 613, boul. Sainte-Croix. Inf.: 744-6411, poste 2461.

Le Groupe d'action des femmes de Notre-Dame-de-Grâce présente une série de quatre sessions de travail en équipe sous le thème «Vaut mieux prévoir que de guérir, voilà la clef de notre bien-être». Inf.: 484-1471.

Graphisme-Québec tient son concours 1982 jusqu'au 13 novembre à l'hôtel le Centre-Sheraton, 1201 ouest, boul. Dorchester.

L'Entraide missionnaire tient un colloque sur la Tanzanie chez les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Valier, 560, Chemin Sainte-Foy, à 19 h 30. Inf.: 681-7361.

Atelier culturel sur l'ikebana, art du bouquet japonais, au Centre Olympia, 2950, rue Dumont, à Longueuil jusqu'au 7 décembre. Inf.: 679-6490.

L'Association de culture hydrophonique reçoit M. Pierre Aerts expert en éclairage qui parlera de l'éclairage pour jardinage intérieur, à 19 h 30 au St. James United Church, 1435, rue

City Councillors. Inf.: 273-1550.

Journée d'étude organisée par le Centre des étudiants adultes de l'Université Concordia sur l'orientation professionnelle des adultes. Inf.: 879-7271.

Dans le cadre de la série «Une consummatrice avertie», le Centre d'information et de référence pour femmes, 3585, rue Saint-Urbain, vous convie à une rencontre sur «le supermarché». Rendez-vous à 20 h. Inf.: 842-4781.

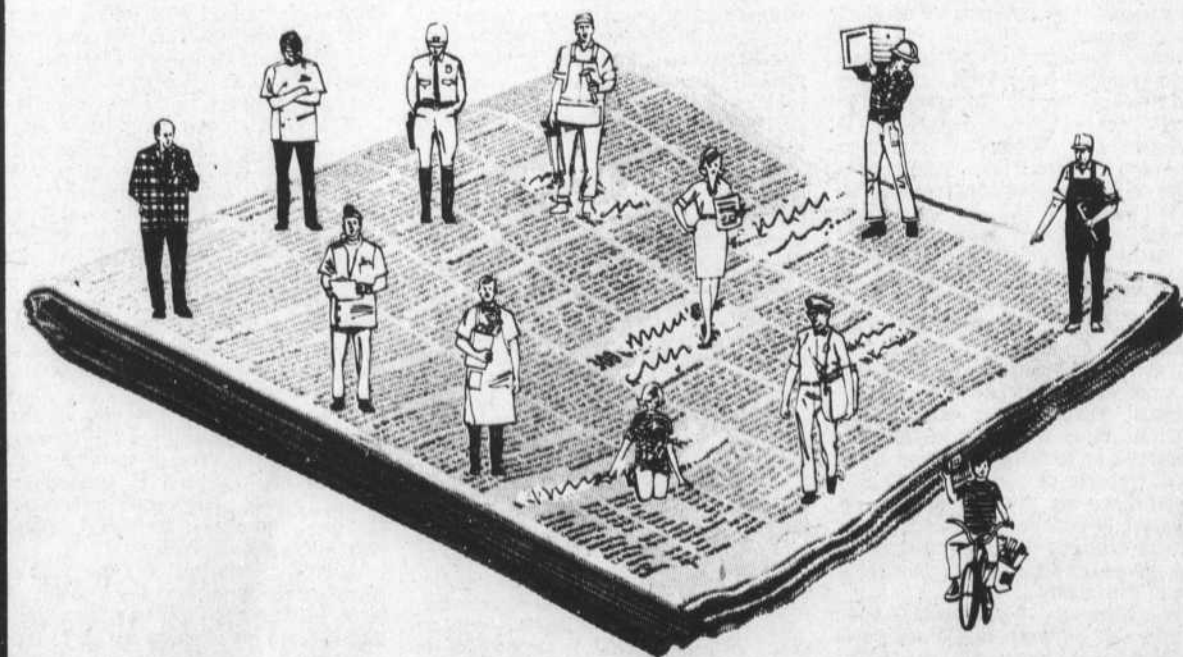
Dans le cadre de ses conférences-midi du mardi, le YWCA, 1355 ouest, Dorchester, vous convie à une conférence intitulée «La vraie femme au petit écran, vivre à l'intérieur d'un cliché». Mme Joyce Rock, cinéaste est la conférencière invitée. Il faut apporter son casse-croûte. Inf.: 866-9941.

«La mort, si on en parlait...» tel est le thème qu'abordera Mme Carmen des Francs, psychologue et responsable du service de psychologie de l'hôpital Notre-Dame. Rendez-vous à midi 30, à l'auditorium Rousselot, 1560 est, rue Sherbrooke.

Le groupe local de la région centre-ouest de Développement et Paix organise une soirée de sensibilisation à la réalité des peuples de l'Amérique Centrale à 20 h, paroisse Notre-Dame-des-Neiges, 5366 A, Côte-des-Neiges. Entrée libre.

Louis McComber présente sa collection de fourrures le mardi 9 novembre chez Biddles, au 2060 rue Aylmer, de 19 h à 21 h au son de la musique de Charlie Biddles, Oliver Jones et Bernard Primeau. Pour réservation: 845-9857.

Collecte de sang de la Croix-Rouge, à Tracy, à la salle de la CSN, 900, rue de l'Église, de 14 h 30 à 20 h 30.



SERVICE DU TIRAGE
844-3361

Le personnel de Québecair veut éviter la fermeture

Les problèmes seraient plus politiques qu'économiques

par Claude Turcotte

Les 926 employés de Québecair ont lancé hier «l'opération survie Québecair», faisant appel à la solidarité des Québécois, et suppliant les gouvernements de mettre fin à des affrontements politiques qui menacent très sérieusement de faire mourir «la seule compagnie aérienne qui parle français au Canada».

Plusieurs de ces employés ont d'ailleurs réservé deux Boeing 737 de leur compagnie pour se rendre à Ottawa aujourd'hui et faire des représentations auprès de MM. Joe Clark et Ed Broadbent et si possible, auprès de M. Jean-Luc Pepin, ministre des Transports, du Canada, qui n'avait pas encore répondu à



l'invitation hier après-midi.

Aux Communes cependant, le ministre a offert de tenir une réunion dans les plus brefs délais avec son homologue du Québec, M. Michel Clair. Sur le bill 31, M. Pepin a indiqué que l'on prévoit dans le projet de loi une dis-

pense que le gouvernement fédéral pourrait accorder si la participation d'une province à une entreprise de transport n'inquiétait pas politiquement une ou plusieurs provinces.

Le ministre a mentionné que le moment présent semble plus propice pour négocier de manière plus réaliste la vente de Nordair, maintenant que la situation financière des principaux intéressés a changé. «Ca me semble un moment stratégique pour résoudre les problèmes».

Sur un autre sujet, M. Pepin a soutenu que la décision d'octroyer à Air Ontario une route jusqu'à Montréal n'aurait fait que Québecair qu'indirectement.

Quoiqu'il en soit, M. Guy

Bernier, président du conseil d'administration de Québecair a convoqué une conférence de presse pour cet avant-midi. Un communiqué laconique décrivait ainsi la nature de cet événement: «Accompagné des membres du conseil d'administration de Québecair, M. Bernier vous fera part de la position du conseil d'administration face aux événements récents qui affectent les perspectives de développement de l'entreprise».

La semaine dernière, M. Clair a indiqué que Québecair fermerait ses portes jeudi si le gouvernement fédéral ne retirait pas son projet de loi S-31, limitant à 10% la participation des provinces dans les entreprises de transport interprovincial et international.

La société aérienne fait face à des difficultés financières et aurait besoin d'une autre injection de fonds pour poursuivre ses activités.

Hier les représentants des employés ne sont montrés très coopératifs et n'avaient pas de reproches à faire à l'endroit de la direction de l'entreprise. Ces représentants étaient M. Jean-Marie Pelletier, directeur des relations publiques; M. Robert Dufour, représentant des pilotes; Mme Sandra Parti, représentante des agents de bord; M. Daniel Selier, représentant des employés au sol et M. Jean-Louis Trépanier, 1er vice-président, qui représentaient les cadres de l'entreprise.

Sans vouloir prendre la place de la direction, ces

employés pensent que Québecair peut être une entreprise viable, si on ne le lui impose pas un territoire trop restrictif. «Notre territoire ne couvre même pas une province», ont fait valoir les porte-parole des employés.

Or, à peu près au même moment où ces paroles étaient dites, le président-directeur général de Nordair, M. Jean Douville, annonçait à Val d'Or l'inauguration prochaine de vols sans escale entre Val d'Or et Montréal. Cette décision laisse peut-être présager le retrait prochain d'Air Canada du circuit de l'Abitibi.

En lançant leur «Opération survie Québecair», les employés ont simplement soutenu que «la compagnie Québecair fait face à une problématique

qui est avant tout politique, même si à première vue elle peut paraître économique». Les employés se réservent le droit de revenir sur ce point.

Mais hier, il s'agissait surtout d'en appeler auprès de la population. «On veut nous couper les ailes! Nous disons: Il faut garder nos ailes», clament ces employés.

«La disparition de Québecair appauvrirait non seulement notre province, mais le pays tout entier. Ce sera la preuve flagrante qu'il n'y a pas de place valable pour les francophones dans le ciel canadien», font-ils valoir.

Les employés sont réconfortés à la pensée qu'un fort courant de sympathie se dessine en leur faveur. Dès la semaine dernière, ils ont reçu des appuis de plusieurs sources,

Hydro-Québec, le Club Jeunesse (agence de voyage), Shell et Bell Canada. CP Air a aussi donné son appui à Québecair. Mais, surtout, il y a eu le public, des syndicats d'employés qui ont des fonctions semblables au personnel de Québecair, des chambres de commerce de plusieurs régions, etc. M. Jean-Marie Pelletier en a tiré la conclusion que «Québecair est passé dans les moeurs du Québec». Québecair oeuvre depuis 35 ans au Québec.

Sur les 926 employés de cette compagnie aérienne, 90% sont dans le groupe opérationnel, le 10% qui reste s'occupe de la gestion. Selon les employés, la fermeture de Québecair ferait perdre environ 200 autres emplois dans des firmes de sous-traitants.

Sidbec-Normines ne doit pas fermer, mais fonctionner à pleine capacité, selon une étude de la firme Sécor

par Marie-Agnès Thellier

Une étude de la firme Sécor estime que la meilleure option pour le gouvernement du Québec est la continuation des opérations de Sidbec-Normines à pleine capacité.

Sa conclusion est diamétralement opposée à celle du comité interministériel qui a étudié l'avenir de Sidbec et

qui recommande la fermeture de la mine de Fire Lake et du concentrateur de Gagnon, ce qui signifierait la fermeture de cette ville minière.

Les maires de Port-Cartier et de Gagnon présenteront aujourd'hui même à Québec, à la veille de la Commission parlementaire sur l'avenir de Sidbec, les conclusions de cette étude, rendue publique hier à Montréal. Les autres recom-

mandations de Sécor sont la scission entre Sidbec et Sidbec-Normines, l'association de Normines avec un marchand international de minerais de fer, probablement américain, et la préparation d'études complémentaires.

Pour les auteurs de l'étude, dirigée par le Dr Roger Miller, spécialiste de la sidérurgie, il faut analyser le dossier de Sidbec-Normines uniquement

dans l'optique Normines, alors que les études de Sidbec et du comité interministériel ont jusqu'ici été menées en fonction de Sidbec.

«En terme d'exploitation, Sidbec-Normines fait (presque) ses frais, même dans les conditions actuelles du marché», estime M. Miller. Bien que le prix international du fer soit très déprimé et ne représente que 50% du prix

américain, les coûts d'exploitation, si l'on exclut les frais financiers sur une dette de \$412 millions et l'amortissement des installations, correspondent approximativement au prix international des concentrés et des boulettes. La tonne de concentré revient à \$44 à Gagnon contre \$37 à \$38 sur le marché «spot».

La discussion devrait être ferme pendant la commission parlementaire, même si le Conseil du patronat du Québec (CPQ) vient d'annoncer qu'il ne participerait pas aux travaux de la commission. Le CPQ estime que l'objet est devenu essentiellement politique et qu'il sera difficile d'y discuter objectivement du dossier Sidbec-Normines. Le CPQ se plaint aussi du délai de préparation court pour laisser aux intervenants et rappelle que son opposition aux interventions de l'État dans l'économie est bien connue.

«On a préféré au cours des quinze dernières années le nationalisme économique aux exigences réelles de l'économie. Il faut maintenant que les hommes politiques affrontent les problèmes économiques et sociaux qu'ils ont eux-mêmes créés», déclare le CPQ.

Lors de la conférence de presse hier, les maires de Gagnon et de Port-Cartier ont eu l'occasion de rappeler les coûts d'une fermeture de Fire Lake et donc de la ville de

Gagnon. Selon l'étude Sécor, il en coûtera \$139.2 millions dans les trois années suivant la fermeture, dont \$37.4 millions pour les entreprises, \$50.4 millions pour le gouvernement fédéral et \$51.4 millions pour le gouvernement provincial. De plus, Québec aura du mal à trouver acquéreur pour les installations de Gagnon (\$56 millions).

«Le problème de Schefferville et celui de Gagnon sont tout à fait différents. Gagnon exploite le même gisement que celui de Labrador City: Iron Ore a décidé de fermer Schefferville et non pas Labrador City, qui, comme Gagnon, produit des boulettes à silice, qu'utilisent les nouvelles technologies sidérurgiques», souligne Me André Gauthier, président du Comité d'adaptation Sept-Îles-Port-Cartier.

L'étude Sécor repose sur plusieurs hypothèses majeures:

■ les prix internationaux des minerais de fer devraient se raffermir vers 1985 après la reprise économique. Le principal producteur mondial, le Brésil, aura même besoin de revenus supplémentaires pour refinancer une dette gigantesque;

■ il en coûtera plus cher au gouvernement du Québec de refinancer la dette de Sidbec-Normines après la fermeture de Normines. Les deux partenaires feront payer cher leur

consentement à une fermeture de la mine, consentement qui doit être unanime selon la convention existante. Le refinancement des dettes est estimé à \$50 millions par an;

■ la viabilité de Normines sera améliorée par sa désaffiliation du groupe Sidbec et par l'association avec un vrai marchand international de minerais de fer;

■ il faut produire à pleine capacité, soit six millions de tonnes par an pour obtenir une rentabilité maximale;

■ la décision de fermer ou de maintenir ne doit pas tenir compte des coûts déjà engagés, comme les \$630 millions d'immobilisations et les \$412 millions de dettes. «Les trois opérations de Normines à Gagnon (mine, concentrateur, transport) sont viables à

l'exclusion des frais historiques. Leur rentabilité est une autre question», estime le professeur Miller.

C'est en 1976 que Sidbec a racheté la ville de Gagnon et le concentrateur à la compagnie minière Québec Cartier, après la fermeture de la mine de cette dernière à Lac Jeannine. Sidbec exploite le gisement de Fire Lake situé entre Gagnon et Fermont, où Québec Cartier a d'autres installations.

Selon Sécor, Québec Cartier Mining et British Steel qui possèdent 41.7% et 8.2% de Sidbec-Normines, n'auraient pas intérêt à fermer Gagnon: Québec Cartier devrait en assumer les dettes en plus de perdre de \$15 à \$20 millions en redevances annuelles. Par exemple.

Le dollar canadien résiste à la flambée de la devise américaine

NEW YORK (AFP) — Poursuivant son mouvement de hausse enregistré depuis plusieurs semaines, le dollar américain a atteint hier de nouveaux records sur les marchés des changes par rapport aux principales devises européennes.

De son côté, le dollar canadien a résisté à cette tendance, s'inscrivant en hausse de neuf centimes à 81.97 cents US. Il faut maintenant donner \$1.2200 pour obtenir un dollar américain, comparativement à \$1.2214 vendredi. Par rapport aux devises européennes, le dollar canadien a donc gagné considérablement de terrain hier. Par exemple, un franc français ne vaut plus que 16.7 cents canadiens.

La poursuite de la flambée du dollar américain a été confortée par les incertitudes relatives aux taux d'intérêt américains et en particulier par l'attente, jusqu'à présent déçue, d'un nouvel abaissement du taux d'escompte (9.5%).

A l'opposé, celle-ci a entraîné un recul limité des cours à Wall Street après leurs très fortes hausses récentes provoquées par la baisse des

L'évolution du dollar US					
	04/01	08/08	08/09	08/10	08/11
Mark	2.2360	2.5295	2.4875	2.5160	2.5890
Franc suisse	1.7900	2.1575	2.1215	2.1430	2.2305
Franc français	5.6700	7.0275	7.0375	7.1235	7.3000
Dollar canadien	1.1871	1.2526	1.2375	1.2320	1.2200

taux d'intérêt américains et la perspective de la poursuite de cette baisse.

La très grande fermeté actuelle du dollar américain, indique-t-on dans les milieux financiers, est due essentiellement aux facteurs suivants qui favorisent, entre autres, un afflux de capitaux étrangers aux États-Unis:

1) Le niveau encore plus élevé des taux d'intérêt aux États-Unis que dans la plupart des autres pays industrialisés.

2) Des achats importants de valeurs américaines par des intérêts étrangers voulant profiter de la forte hausse de Wall Street (33% en deux mois et demi).

3) Le fort recul de l'inflation aux États-Unis (4.8% depuis le début de l'année contre 8.4% en 1981) et la confiance de l'étranger en l'économie amé-

ricaine. Celle-ci s'est trouvée renforcée par le résultat des élections législatives de mardi dernier qui, selon le président de l'American Stock Exchange, indiquent que les électeurs veulent «un retour à une politique économique équilibrée».

4) Le mauvais état de maintes économies étrangères et de leurs monnaies.

5) Les craintes que peuvent engendrer certaines situations à travers le monde, notamment au Proche-Orient et en Pologne.

Pour ces différentes raisons, estiment les experts, le dollar américain est redevenu une devise forte et une devise refuge, celle sur laquelle aussi on «mise» en ce qui concerne l'avenir.

La décennie courante pourrait bien être la «décennie du

dollar», vient d'ailleurs d'affirmer l'un des dirigeants de la Banque Royale du Canada, M. Edward Neufeld, ajoutant: «les incertitudes de la politique internationale jouent en faveur du dollar en tant que valeur de refuge cependant que la baisse du taux de l'inflation aux États-Unis ouvre la perspective que la valeur de la devise américaine sera mieux maintenue à l'avenir».

Le tableau ci-contre illustre la remontée globale effectuée par le dollar depuis le début de l'année et en particulier ces derniers mois.

Il est à noter que le dollar canadien évolue à contre-courant de la tendance générale, notre devise ayant gagné du terrain au cours des trois derniers mois, comparativement aux autres devises.

Pour l'avenir immédiat, les banquiers estiment que le dollar américain devrait continuer à être «fort», sans pour autant continuer de progresser à son rythme récent.

À plus long terme, ajoutent certains d'entre eux, la devise américaine devrait redescendre de ses hauts niveaux, notamment lorsque les économies des principaux pays étrangers s'amélioreront et qu'une certaine égalisation des taux d'intérêt s'effectuera.

Enfin, le cours élevé actuel du dollar — sa «surévaluation», disent certains banquiers — n'est pas sans favoriser les importations et défavoriser les exportations américaines, ce qui pourrait à la longue affecter sa tenue.

Le déficit de la balance commerciale américaine s'accroît en effet: il a atteint \$13.1 milliards au troisième trimestre contre \$7.3 au second.

Consultation
Au
Service des
Entreprises

Un
collaborateur
indispensable
à votre entreprise

Bon nombre d'entreprises prévoient prendre de l'expansion dans un avenir rapproché. Comme cette expansion doit reposer sur une base solide, la Banque fédérale de développement vous offre son service CASE, la Consultation au service des entreprises.

Les conseillers de CASE sont des gens d'affaires à la retraite, choisis pour leurs connaissances administratives et leur expérience en gestion. A titre de propriétaire ou de dirigeant d'une entreprise, vous pouvez renforcer vos positions et identifier de nouvelles possibilités en demandant conseil à CASE.

Qu'il s'agisse d'établir de nouveaux marchés, de rationaliser vos ressources, de réduire vos dépenses ou d'améliorer la productivité de votre entreprise, vous pouvez aller de l'avant en toute confiance avec l'aide de CASE.

CASE pourrait aussi vous aider à augmenter vos ventes, à améliorer vos méthodes de facturation, ou même à établir des politiques d'achat et de contrôle.

Pour profiter des services de CASE, communiquez avec nous.



Banque fédérale de développement Federal Business Development Bank

Une banque à la mesure de vos ambitions

Canada

APPARTEMENTS
EXÉCUTIFS

Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une garantie dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.



(514) 935-9224

HADDON ARMS

2170 AVE. LINCOLN
Près du Forum & Métro

DÉPÔTS AU TRAVAIL.

Vos dépôts et les taux d'intérêt travaillent-ils ensemble?

La Banque Nationale est la première banque à vous donner le moyen de profiter des fluctuations des taux d'intérêt: le certificat de dépôt à taux variable. Il rapporte des intérêts dont le taux est ajusté fréquemment pour suivre l'évolution du marché. Il est, en tout temps, égal au plus fort taux affiché sur les certificats de dépôts standards de la Banque Nationale, donc, parmi les meilleurs sur le marché. (Certificats jusqu'à \$99 999 et de moins d'un an.)

Pour profiter des avantages d'un nouveau certificat de dépôt à taux variable, individus ou entreprises n'ont qu'à investir un minimum de **\$1 000 pour 364 jours**.

La Banque Nationale s'occupe du reste, même des renouvellements, qui peuvent être automatiques!

Les intérêts sont versés à terme. Il est cependant possible de racheter le certificat avant échéance à un taux moindre.

Pour plus de renseignements, passez à n'importe quelle de nos succursales. Vous en trouverez une tout près; le réseau de la Banque Nationale est le plus grand réseau bancaire au Québec.

Le certificat de dépôt à taux variable est un moyen pratique et efficace de mettre vos dépôts au travail.

Profitez-en!

Vos intérêts, nous, on s'en occupe, à la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

Nor. Tel.: plan quinquennal de \$1.3 milliard

par André Bouthillier

La compagnie torontoise Northern Telecom a annoncé hier la mise sur pied d'un programme de recherche de \$1.3 milliard en bureautique et télématique qui permettra de générer des revenus de \$13 milliards et de créer des centaines d'emploi au pays au cours des cinq prochaines années.

L'objectif de la filiale de Bell Canada est de relier entre eux tous les systèmes intégrés de bureau en utilisant le réseau téléphonique actuel. Ce système universel pour la gestion de l'information a été baptisé «Réseau planétaire».

Northern Telecom a d'autre part indiqué son intention de participer à l'expansion de l'industrie de la bureautique

en fabriquant ses propres terminaux pouvant assurer la communication des graphiques et des images. Elle a d'ailleurs déjà signifié ses intentions en mettant récemment sur le marché le Visutel («Displayphone»), le premier téléphone «intelligent». Cet appareil est capable d'intégrer la parole et les données. «Le Visutel sera le point de départ

d'une série de terminaux dotés d'écrans plus grands, de claviers à usage professionnel», écrit la compagnie dans un communiqué émis hier.

Au bureau, de la direction à Toronto, on se refuse à dire pour le moment où seront fabriqués les produits de ce nouveau plan quinquennal. Depuis quelque temps, Northern Telecom centralise

ses activités de recherche et de développement à Ottawa. Ses six installations au Québec emploient 38% de ses effectifs canadiens. Mais la compagnie n'y exploite pratiquement aucune activité en bureautique. Sa filiale Recherches Bell-Northern emploie 139 personnes à l'Île-des-Sœurs pour les services de logiciel principalement.

Avec le réseau planétaire, Northern Telecom — le numéro un des télécommunications au pays — projette de rendre compatibles les systèmes, équipements et services utilisés en bureautique. «Actuellement, le chaos règne sur le marché des télécommunications. De nombreux fournisseurs proposent une multitude de systèmes dont beaucoup sont incompatibles. Il s'ensuit un énorme gaspillage de ressources...», a déclaré M. Walter F. Light (le siège social est toujours à Montréal).

«Nous nous engageons à développer un réseau universel et évolutif. Un réseau qui pourra mettre en liaison plusieurs types et marques d'équipement et qui évoluera de façon planifiée afin d'éviter la désuétude», a-t-il ajouté.

Dans ce nouveau réseau, la gestion de l'information sera axée autour de la communication téléphonique numérique, mise au point par Northern Telecom dans son dernier programme quinquennal amorcé en 1976.

au jour le jour

■ Omniprose ferme à Québec

Plusieurs abonnés au Cercle du bibliophile ont été surpris récemment en recevant des livres par la poste en provenance de Scarborough et non plus de la ville de Québec. Filiale du groupe Reeves Communications, la compagnie Omniprose Ltd. a décidé de fermer son bureau de Québec et de regrouper toutes ses activités francophones et anglophones à Scarborough. Une dizaine d'employés perdront ainsi leur emploi en raison de cette mesure qui fera passer par l'Ontario les livres en langue française.

■ Locataires à Outremont

Dans le cadre de sa politique fédérale d'aide «aux familles à revenus faibles et moyens», le député d'Outremont, M. Marc Lalonde, a annoncé, hier, l'octroi d'une subvention annuelle de \$97,605 à la Coopérative d'habitation La Jurande pour la restauration de 14 logements le long de la rue Hutchison, à Outremont, (nos 5725 à 5731). Les heureux locataires toucheront ainsi de la Société canadienne d'hypothèques et de logement l'équivalent de \$581 par mois afin de maintenir le prix de leur loyer à un niveau égal à la moyenne d'Outremont, soit \$325...

■ Reader's Digest: 98.7%

La quasi-totalité des actionnaires de Sélection du Reader's Digest ont accepté l'offre de \$12.50 de la compagnie-mère américaine The Reader's Digest Association Inc. Celle-ci détient maintenant 98.7% des actions de la firme montréalaise et se propose de retirer les titres de la cote boursière.

■ Fiducie du Québec: + 42%

Les bénéfices nets de Fiducie du Québec ont fait un bond de 42% au cours des trois derniers mois pour atteindre \$435,000. L'amélioration est attribuable à une augmentation de 25% des revenus de placements; la fiducie des caisses populaires a absorbé au cours du trimestre des dépenses importantes dans le domaine de l'informatique. On estime que la demande de prêts hypothécaires pourrait se redresser d'ici la fin de l'année. L'actif vient de passer la barre des \$700 millions. Avec des profits de \$1,030,000 depuis le début de l'année, Fiducie du Québec s'approche maintenant de la rentabilité moyenne de l'industrie fiduciaire au Canada.

■ En raccourci

Lundi prochain, le président de **Power Corp.** M. Paul Desmarais, sera l'invité de l'émission «Portraits» à 17 heures à la radio MF de Radio-Canada... Le nombre d'employés licenciés par la **Stelco** atteindra 6,550 d'ici la fin de l'année. Ce chiffre représente le tiers des effectifs. Hier, 400 travailleurs, ayant plus de 10 ans d'ancienneté, ont été mis à pied à Hamilton... **Du Pont** Canada investira \$2 millions dans son usine de Maitland, en Ontario, pour la fabrication de résines de plastique spéciales... Pour sa part, l'**Alcan** injectera \$1.1 million dans la construction d'un four-réservoir à son usine d'électrolyse de Shawinigan. Environ 25 personnes travailleront durant 13 semaines à ce projet... Faute de trouver des occasions d'investissements, **Unigesco** verse un 5e dividende de huit cents à ses actionnaires... La **Chambre de commerce** de Montréal est en quête d'un directeur de la recherche... Se tient aujourd'hui à l'hôtel Hyatt un séminaire sur les **exportations** aux Antilles... La facture pétrolière de la **France** a grimpé de 8.2%. Paris songe à prendre d'autres mesures pour réduire son important déficit commercial... Le taux de chômage en **Suède** vient de tomber de 3.7% à 3%. Il y a 127,000 chômeurs dans ce pays de 8.3 millions d'habitants... Crise ou pas, **Rothmans** de Pall Mall enregistre une hausse de 51% de ses profits au dernier semestre. Les ventes d'O'Keefe ont dégagé des profits de \$9.6 millions, une hausse de 60%... **BCP** vient de décrocher le contrat de publicité de Montclair et de Labrador, des eaux minérales embouteillées par Nestlé Canada... La **Société Nationale de l'amiante** montre des pertes de \$8.5 millions au cours du dernier semestre. Les ventes ont baissé de \$12 millions pour s'arrêter à \$76.5 millions.

Michel Nadeau

Les profits du CP chutent de 69%

La récession frappe durement le Canadien Pacifique, dont les profits du troisième trimestre ont baissé de \$138 millions en 1981 à \$42.9 millions (moins 69%) pour les trois derniers mois. L'effondrement des gains de la filiale des Entreprises Canadiennes Pacifique et le déficit de \$8.2 millions enregistré par CP Navigation sont les principaux responsables de cette détérioration. On remarque une seule amélioration dans l'ensemble des compagnies du groupe de la gare Windsor: CP Telecommunications a doublé son profit à \$1.4 million. CP Air affiche des profits de \$11 millions grâce à la vente d'un appareil DC-8 et à la récupération de l'indemnisation fédérale sur le carburant.

Les gains de CP Rail se

maintiennent à \$28 millions, légèrement en hausse par rapport à 1981. CP Camionnage voit ses gains réduits de moitié et la filiale américaine Spo Line a vu ses profits de \$8.6 millions se transformer en pertes de \$476,000.

Le gain par action tombe donc de \$1.92 à 59 cents seulement. Pour les trois premiers trimestres, le recul est de \$5.44 à \$2.12. Qu'advient-il du dividende fébrilement attendu par Paul Desmarais et la Caisse de dépôt qui détient chacun environ 10% des titres du CP?

Tout comme CP Air, la société **Air Canada** va à contrecourant de l'industrie de l'aviation, ayant enregistré des profits au cours des neuf premiers mois de l'année. Ce phénomène résulte cependant de la vente de trois avions.

Le transporteur national devrait donc enregistrer un déficit à la fin de l'année, a dit hier son président, M. Claude Taylor.

Les bénéfices des neuf mois se terminant le 30 septembre se sont élevés à \$22.7 millions, comparativement à \$50.7 millions un an plus tôt. La compagnie a réalisé des

profits de \$38.9 millions au cours du troisième trimestre, soit \$4 millions de plus que l'an dernier, mais ce montant inclut le produit de la vente de trois DC-9 cédés à une ligne aérienne américaine.

Au cours du premier semestre, Air Canada a perdu \$16.2 millions. Le troisième trimestre est généralement favorable aux transporteurs aériens parce qu'il inclut la période la plus achalandée de l'été. Mais le quatrième trimestre est généralement pire que le troisième, de sorte que les profits du transporteur pour les neuf premiers mois ne seront probablement pas suffisants pour lui éviter de tomber dans le rouge pour l'ensemble de l'année. D'autant plus que les projections pour les

trois derniers mois sont loin d'être encourageantes, affirme M. Taylor dans son rapport.

Les revenus d'exploitation pour le troisième trimestre — les revenus provenant du trafic passager et du transport des marchandises — ont fléchi de \$800,000 à \$63.3 millions. Cela représente une majoration de 3% des revenus. Les dépenses ont, de leur côté, augmenté de 4% par rapport à l'année dernière.

Le trafic aérien a fléchi de 4% et le transporteur a réduit de 3.2% sa capacité exprimée en sièges-milles disponibles.

Dans les revenus des neuf premiers mois provenant de la vente de vieux avions, il faut inclure le règlement d'une police d'assurance de plusieurs millions de dollars à la suite de la destruction d'un DC-9 qui était en réparation dans un hangar de Montréal.

Énergie Atomique du Canada effectue 600 mises à pied

Incapable de vendre de nouveaux réacteurs CANDU, la société Énergie Atomique du Canada Limitée (EACL) doit mettre à pied 600 des 2,500 employés de sa division d'ingénierie.

Les coupures, a-t-on annoncé hier, s'effectueront sur une période de 10 mois et toucheront 90 des 300 ingénieurs, techniciens et employés de soutien des bureaux d'EACL à Montréal. Le reste des licenciements affectera 510 des 2,200 employés des bureaux de Mississauga (Toronto).

Les travailleurs mis à pied étaient chargés de concevoir et de mettre en marché les projets CANDU. Or, quatre des projets de construction de centrales de 600 mégawatts sont pratiquement complétés. Ce sont les projets de Gentilly, du Québec, de Pointe-Leopre au Nouveau-Brunswick, de l'Argentine et de la Corée du Sud. D'autre part, EACL n'a pas encore reçu une commande ferme pour un nouveau réacteur CANDU depuis 1978.

Selon le vice-président de la

division d'ingénierie d'EACL à Montréal, M. Michel Thérien, le personnel réduit à 1,900 employés sera suffisant pour répondre aux besoins en génie conseil de la société de la Couronne durant les 10 prochaines années.

EACL exploite quatre divisions, qui emploient environ 8,000 personnes à travers le pays: La direction générale, la société de recherche, la société d'ingénierie et la société radiochimique.

A.B.

TEXACO

TEXACO CANADA INC.
PAIEMENT DE DIVIDENDE
Dividende d'Actions
Ordinaires No. 176

Le conseil d'administration de Texaco Canada Inc., a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25¢) par action, sur les actions ordinaires de la Corporation, en circulation. Le dividende devient payable le 30 novembre, 1982 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 16 novembre, 1982.

Par ordre du conseil
E. J. Little
Secrétaire général
Don Mills, Ontario
Le 22 octobre, 1982

LE DEVOIR

POUR UN ABONNEMENT À DOMICILE

844-3361

PanCanadian Petroleum Limited
DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de quatre-vingt dix cents (90¢) par action, sur les actions ordinaires, en circulation, de PanCanadian Petroleum Limited, a été déclaré payable le 31e jour de décembre 1982, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 3e jour de décembre 1982.

Par ordre du Conseil d'administration
George E. Little
Secrétaire
Calgary, Alberta
4 novembre 1982

LE DEVOIR

vous invite à participer au concours de tennis pluval

Vous pouvez gagner un voyage pour deux personnes à Fort Lauderdale, Floride, via

AIR CANADA

Pour assister aux finales de la Coupe de Tennis Pluval les 25, 26 et 27 novembre 1982. Le prix comprend 6 nuits dans un luxueux condominium de Laver's International Tennis Resort et l'accès aux terrains de tennis est gratuit.

En collaboration avec Le Devoir, The Gazette, Air Canada, Laver's International Tennis Resort et Les Tours Pluval Inc., la Coupe de Tennis Pluval simple/hommes, classe A, se déroulera à Delray Beach, Floride. Les gagnants des clubs participants sont:

Monsieur Michel Dufour
Club de Tennis Intérieur de l'Île des Soeurs
A venir
Mirabel Racquet Club
Monsieur John Tibbits
Rockland Sport Inc.

Monsieur Vincent Richard
Saniport Inc.
Monsieur Alain Morency
Tennis Longueuil
Monsieur Bernard Bernier
Tennis 13 Inc.

LAVER'S
INTERNATIONAL TENNIS RESORT

"Félicitations aux gagnants des qualifications de la Coupe de Tennis Pluval et bienvenue au Laver's International Tennis Resort."

ROD LAVER

Il existe un forfait exceptionnel de \$550, can. pour une semaine au Laver's International Tennis Resort à Delray Beach en Floride afin de permettre aux amateurs de tennis d'assister aux finales de la Coupe de Tennis Pluval Inc. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Les Tours Pluval Inc., 1110, rue Sherbrooke ouest, suite 1612, Montréal, Québec. H3A 1G8. Tél.: (514) 849-9463.



RÈGLEMENTS:

1. Les coupons de participation devront parvenir à COUPE DE TENNIS PLUVAL avant le mardi 15 novembre et le tirage se déroulera ce même jour à 18:00 heures.
2. La personne gagnante aura un temps limité pour répondre à une question.
3. Le gagnant sera annoncé dans LE DEVOIR du 16 novembre 1982.

4. Le prix est non transférable et ne pourra être échangé. Départ le 22 novembre 1982 — Retour le 28 novembre 1982.
5. Les employés de LE DEVOIR, THE GAZETTE, AIR CANADA, LES TOURS PLUVAL INC. et de LAVER'S INTERNATIONAL TENNIS RESORT ainsi que leurs familles ne sont pas éligibles.

Les droits en vertu de la loi sur les concours ont été payés, et tout litige quant à la conduite de ce concours publicitaire et à l'attribution d'un prix devra être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.

RETOURNER CE COUPON À:

LA COUPE DE TENNIS PLUVAL
1110, rue Sherbrooke Ouest
bureau 1612
Montréal, QC H3A 1G8

Nom:

Adresse:

Ville: Code Postal:

Téléphone: résidence: Bureau:

Le concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.

Cette annonce ne doit être considérée comme une offre publique de ces valeurs dans aucune province du Canada avant qu'un prospectus relatif à celles-ci n'ait été accepté pour enregistrement par une Commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire de cette province. L'offre n'est faite que par prospectus et des copies de celui-ci peuvent être obtenues par ceux des soussignés et autres agents qui peuvent légalement vendre ces valeurs mobilières dans cette province.

Nouvelle émission

100 000 000 \$
(4 000 000 actions)

NOVA AN ALBERTA CORPORATION

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de 11.24%

Privilege de remboursement

Les Actions privilégiées sont remboursables au gré du détenteur par dépôt le ou avant le 6 mai 1988 pour rachat le 15 mai 1988 à un prix de 25.00 \$ l'action plus les dividendes courus et impayés.

Prix: 25 \$ l'action

Dominion Securities Ames Limitée

Pitfield Mackay Ross Limitée

Richardson Greenshields
du Canada Limitée

Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée

Burns Fry
Limitée

Lévesque, Beaubien
Inc.

Bache Halsey Stuart Canada
Ltee

Gardiner, Watson
Limitée

Andras, Hatch & Hetherington
Ltee

Moss, Lawson & Cie
Limitée

R. A. Daly & Compagnie
Limitée

Braut, Guy, O'Brien
Inc.

MacDougall, MacDougall & MacTier
Inc.

McLeod Young Weir
Limitée

Nesbitt Thomson Bongard
Inc.

Walwyn Stodgell Cochran Murray
Limitée

Bell Gouinlock
Limitée

Houston Willoughby
Limitée

Molson Rousseau
Inc.

Davidson Partners
Limitée

Tassé & Associés
Limitée

Geoffrion Leclerc
Incorporée

F. H. Deacon, Hodgson
Inc.

McLean, McCarthy & Company
Limitée

Goulding, Rose & Turner
Limitée

Wood Gundy
Limitée

Midland Doherty
Limitée

Pemberton Securities
Limitée

Peters & Co.
Limitée

Odlum Brown
Limitée

McDermid, Miller & McDermid
Limitée

Yorkton Securities
Inc.

Westfield Securities
Limitée

Scotia Bond Company
Limitée

John Graham & Compagnie
Limitée

Maison Canavest
Limitée

novembre, 1982

PARIS ET SPECTACLES

Yuvai Fichman est déjà, à 17 ans, un grand pianiste

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Premier de la série des Concerts sous la direction de Charles Dutoit. Soliste: Yuvai Fichman, pianiste. Programme: Symphonie no 82, en ut majeur, L. Ours (Haydn). Concerto en la mineur, op. 16 (Grieg). La Grande Pâque russe, op. 36 (Rimsky-Korsakov). A la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, dimanche après-midi.

Révélation du Concours OSM 1981, le pianiste Yuvai Fichman, né en Israël mais venu à Toronto dans sa plus tendre enfance, faisait de si remarquables débuts dans la série Esso en janvier dernier qu'il a été invité de nouveau à participer à la même série. Autant son exécution du concerto de Schumann avait alors ébloui par la musicalité et la perfection du mécanisme, au-

tant celle du populaire concerto de Grieg s'est parée des mêmes qualités, peut-être encore à un degré supérieur.

Voilà décidément un jeune pianiste (il a 17 ans) qui fera parler de lui. En l'écoutant, on cherche bien en vain à trouver quelque faiblesse dans son jeu. Tout est quasi irréprochable. La sonorité est tantôt puissante, tantôt douce mais toujours chaleureuse et

contrôlée. Les traits de bravoure ne semblent poser aucun problème et possèdent toujours l'éclat voulu. Bref, il s'agit d'un jeune artiste au talent exceptionnel dont on aimerait voir le nom figurer dans les grandes séries de l'OSM, ce qui ne devrait pas tarder.

Ni Charles Dutoit ni l'orchestre n'ont ménagé leur ardeur dans l'accompagnement, ce qui a résulté en une exécution tout à fait admirable de ce concerto trop souvent rabâché. De son côté, le public nombreux a pleinement réalisé qu'il était témoin d'une exécution hors de l'ordinaire et il a longuement ovationné les participants, particulièrement l'éblouissant soliste.

Charles Dutoit a eu cette année l'heureuse idée d'ouvrir chacun des six concerts par une symphonie de Haydn, les six qui portent les numéros 82 à 87 et qu'il écrivit pour Paris. C'est bien à tort qu'elles ne sont pas plus fréquemment jouées. Celle qui porte le sous-titre «L'Ours» est en fait une petite merveille, un véritable joyau auquel Dutoit et l'OSM ont pleinement rendu justice dans une exécution enlevante, parfaitement nuancée et équilibrée.

Jordi Savall, viole de gambe et Réjean Poirier, clavecin. Ré-
sultat présenté par le Studio de musique ancienne de Montréal. Programme: Prélude et Labyrinth, Tombeau pour Monsieur de Lully (Martin Marais), Prélude et Chaconne (Marchand), Les Folies d'Espagne (Marais), La Suzanne, La Légende (Claude Baillastre), La Rameau, La Marelli, La Dubreuil, La Forqueray, La Du Vaucel, La Lécuyer (Antoine Forqueray). A la salle Pollack de l'université McGill, dimanche soir.

C'est un menu pour épicuriens qui était offert au public.



Yuvai Fichman

Quand notre télévision sort de ses frontières

par Jean Basile

Le Québec est un assez petit pays. Les ressources en sont limitées, même les intellectuelles. Il n'est donc que normal que l'on tente, parfois, d'aller ailleurs. C'est ce que devra faire Pierre Nadeau pour ses Rencontres. C'est ce qu'a fait Denise Bombardier. Cela nous a valu (Radio-Canada, samedi à 18 h 05) une excellente émission en provenance de Paris.

L'entrevue la plus intéressante était celle de Marc Favreau qui joue en ce moment dans un petit théâtre parisien et qui y remporte un grand succès. Ce qu'il y a d'amusant avec Marc Favreau, c'est que son personnage, Sol, l'habite. Il a beau être en civil et vouloir parler comme tout le monde, les intentions de son clown transparaissent inéluctablement.

Autre entrevue, celle-là plus officielle, avec l'ambassadeur du Canada à Paris, Michel Dupuis. Il ne faut pas s'attendre à des déclarations fracassantes quand on a affaire à un diplomate. Selon les règles de sa profession, Michel Dupuis est charmant. Il a évité, avec grâce, toutes les trappes que lui tendait Denise Bombardier, y compris celle qui nous intéressait ici: comment un ambassadeur canadien réagit-il face au Québec.

On avait complété l'émission avec les auteurs de deux livres, l'un de François de Closets, l'autre du journaliste Olivier Todd qui vient de publier un roman dont l'action se passe au Vietnam.

Denise Bombardier a justement compris qu'elle s'adresse à des Québécois même si elle est à Paris. Ses entrevues étaient conçues dans ce sens, d'où leur intérêt.

Compte tenu de la médiocrité des émissions littéraires, aussi bien à Radio-Canada

qu'à Radio-Québec, Noir sur blanc reste donc la meilleure émission du genre à l'écran.

Samedi (à 19 h) et dimanche (à 19 h), Radio-Québec s'intéresse aux néo-canadiens. Il y a d'abord l'excellente Planète, cette semaine consacrée aux Haïtiens avec Koppé Filo comme animateur. C'était une émission de chansons mais de chansons de type social, revendicatrices par conséquent, notamment celles de Marc-Yves Volcy. L'émission était présentée en créole, avec sous-titre. Il est dommage que l'on n'ait pas pensé à sous-titrer aussi les chansons dont les paroles, parfois, semblaient intéressantes.

Dimanche, c'était le tour d'Info-planète, une émission mensuelle d'information concernant le néo-canadien. On y traitait de trois sujets: les travailleurs et les travailleurs du textile, la question palestinienne et les émigrants handicapés. Sans doute, tout cela n'est-il pas dans l'actualité, ce qui est fatal avec un mensuel. Mais le travail est sérieux et bien fait. Un seul regret, qu'Info-planète ne traite pas de la fameuse «liste noire».

Il aurait été intéressant de voir comment les communautés ethniques ont réagi à ce minuscule.

Radio-Canada, de son côté, s'est lancé dans la musique western, en présentant, en provenance du Stampede de Calgary, une émission de Marcel Collet intitulée Yahoo (dimanche, à 19 h 30). On ne peut pas demander à la musique western d'être ce qu'elle n'est pas. C'est un genre populaire qui se veut simple et l'est souvent. On y exploite l'envie des grands espaces et la nostalgie des horizons lointains.

On avait réuni quatre chanteurs qui font dans le genre, Renée Martel qui est un peu mièvre, Zachary Richard qui a

du rythme, Donald Lautrec qui se tire de toutes les situations, ainsi que Willie Lamotte et son fils, Michel, mieux connu comme musicien de rock n'roll. Le tout se déroulait dans le cadre du Stampede avec ses chevaux, ses cowboys et ses taureaux.

Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. L'émission était rapide, bien faite. On ne peut en demander plus.

Dans le cadre des Beaux dimanches, on présentait, enfin, le dernier film de Cousteau, produit notamment par l'ONF. Les Pièges de la mer, une exploration du littoral canadien, de Terre-Neuve au golfe du Saint-Laurent. Les entreprises Cousteau ont inventé un genre qui a été exploité sans vergogne depuis des années. Ce film, bien photographié, innove en rien. Ce sont toujours les mêmes plans de la Calypso, les grands fonds, les épaves, les méduses spectaculaires, les poissons. Le tout se termine, dramatiquement, par le sauvetage d'une petite baleine. On a la larme à l'œil.

Derrière tout ce spectacle, il y a surtout la philosophie du chercheur français: nous sommes en train de tuer la mer en la sur-exploitant. Cela vaut pour le Canada.

Demain soir, à 19 h 30, Radio-Québec présentera dans le cadre de Droit de parole, une émission particulièrement intéressante consacrée au suicide. C'est un sujet controversé. Claude Guillon et Yves Le Bonnicie ont publié sur ce sujet un livre qui a fait scandale dernièrement: Suicide, mode d'emploi. Alain Moreau éditeur, Paris, 1982.

TÉLÉVISION

CBFT

- 12.30 Le Téléjournal
13.00 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma
La ligne du feu. Drame de guerre avec Riccardo Cucciolli, John Hurt et Léa Massari.
16.00 Bobino
16.30 Edgar Allan, détective
17.00 Grizzly Adams
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
19.00 Télé Arts
19.50 Grand-Papa
20.00 Les Girouettes
20.30 La bonne aventure
21.00 Quinicy
21.30 Première page
22.30 Le Téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.20 Rencontres
23.50 Reflets d'un pays

CFTM

- 12.15 Le dix heures info
12.30 Ciné-Quiz
"Violence au Kansas". Am. couleur.
19.50 Western avec Jeff Chandler, Fier Parker
15.00 Forum
16.00 Gringo & Cie
16.30 Cinéma sur demande
"La grande virée". Am. couleur. 1977.
Drame policier, avec Ralph Meeker, Lloyd Nolan
19.00 Le 18 heures
20.00 Un monde en folie
19.29 La quotidienne
21.30 Chips
21.30 Une vie...
21.30 Michel Jasmin

CINÉMA

- ASTRE II: (327-5001) — "Les uns et les autres" 19 h 30.
SSTRE II: "Les aventuriers de l'Arche perdue" 21 h 20. "Les gens comme les autres" 19 h 10.
ASTRE III: "Le défi" 19 h 10; "L'anti-gang" 19 h 10.
ASTRE IV: "Devoirs de vacances" 19 h 15.
AVENUE: (937-2747) — "Eating Raoul" 19 h 20; 21 h 00.
BERRI I: (288-2115) — "Héros ou Salopards" 13 h 00; 15 h 05; 17 h 10; 19 h 20; 21 h 25.
BERRI II: "Méphisto" 13 h 00; 15 h 55; 18 h 20; 21 h 05.
BERRI III: "La quarantaine" 12 h 55; 15 h 00; 17 h 05; 19 h 10; 21 h 15.
BERRI IV: "Divas" 12 h 35; 14 h 50; 17 h 05; 19 h 20; 21 h 15.
BERRI V: "Les fleurs sauvages" 12 h 25; 15 h 15; 18 h 10; 21 h 00.
BONAVENTURE I: (861-7275) — "Divas" 17 h 15; 19 h 25; 21 h 35.
BONAVENTURE II: "Zapped" 17 h 20; 19 h 20; 21 h 30.
BROSSARD I: (465-5906) — "Blade Runner" 19 h 45; "C'était demain" 21 h 45.
BROSSARD II: "La revanche" 19 h 40; 21 h 45.
BROSSARD III: "E.T. Extra-terrestriel" 19 h 10; 21 h 30.
CHAMPLAIN I: (524-1885) — "Blade Runner" 19 h 45; "C'était demain" 21 h 45.
CINÉMA: (843-9783) — Cinéma Québécois Tril-Coq 18 h 35; Histoire du cinéma Nantou du Nord 20 h 35.
CHAMPLAIN II: "La revanche" 19 h 40; 21 h 45.
CHATEAU I: (271-1103) — "Bleu est la mer blanche est la mort" 14 h 25; 16 h 00; 18 h 30; "Belles blondes et bronzées" 13 h 00; 16 h 30; 19 h 50.
CHATEAU II: "Brucce contre attaque" 13 h 15; 16 h 05; 18 h 55; 21 h 45; "Amour extraterrestre" 14 h 50; 17 h 40; 20 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL I: (521-7870) — "La maison du lac" 13 h 00; 17 h 10; 21 h 15. "Un amour infini" 15 h 00; 19 h 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL II: "Le masque" 14 h 30; 18 h 00; 21 h 30. "Massacre dans le train fantôme" 12 h 04; 16 h 10; 19 h 40.

SUR SCÈNE

- LE BORDUAS: 1257 Amherst (522-1554) — Jean Gattier et son orgue de Barbarie 19 h 30.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 boul. St-Laurent, St-Thomé (373-3282) — "Les folies de Jacques Offenbach" avec Daniel Matt et Marie Godebecq. Mar. à dim. 21 h 00, jusqu'à 18 h 00.
CAFÉ MOLIERE: 1200 St-Hubert (844-7000) — "Flash" de Réjean Wagner avec Daniel Dubois. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à dim. 20 h 30, jusqu'à 20 h 30.
CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts — "Un parc en automne" de Louise Mahoux-Forcier avec François Faucher et Guy Provost. Mise en scène Jean Faucher. Lun. à jeu. 20 h 30. Ven. à sam.: 19 h 30 et 22 h 00. Jusqu'à 23 h 00.
CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — "J'attends de tes nouvelles" de Claire D'Amboise avec Daniel Valcourt. Mise en scène: Roland Laroche. Mar. à dim. 20 h 30. Sylvain-Claude Filion, piano. Blues/No Blues, mar. à s'ma.: 23 h 00. Jusqu'à 14 h 00.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — "Solange Arsenault" auteur-compositeur interprète accompagné au piano par Monique Thérien, jusqu'à 14 h 00. 22 h 00. "Une victoire" de Roland Dubillard. Mise en scène de Claire Ifrane. Jusqu'à 21 h 00, 20 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM: 1237 Sanguinet (284-9352) — "Judith Chevalier" jusqu'à la fin nov. Relâche dim. 20 h 30.
CENTAUR: 575 St-François-Xavier (288-3151) — "Jolis destins" de Roch Carrier. Mise en scène André Vigne, marionnettes, Diane Blanchette, Raymond Carpentier, France Chevrete, Michel Ledoux et Jacques Trudeau, mar. à ven. 20 h 30, dim. 19 h 30. Du 9 au 21 nov.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum (521-4199) — "Purs", texte de Robert Gravel d'après une idée collective du Théâtre Expérimental. 2 nov. au 28 nov. (Relâche lun.) 20 h 30.
GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-8855) — "The Bob Harrison Blues Band". 22 h 00. 23 h 30. 8 au 10 nov.
L'AVANT-SCÈNE: 111 Laurier O. (495-1952) — "La Centaine nuit" de Yukio Mishima avec Reynald Ducharme et Bernard Méne. Mise en scène Denis Marleau et chorégraphie de Daniel Lévesque. Jusqu'à 21 novembre, 20 h 15. Relâche lundi et mardi.
L'ENTRÉE-AUTY: 500 Rachel Est. (523-8708) — "Angle-Slim", show-thâtre. 6 au 24 nov. 20 h 30. — "Festival du Vidéographie", 11, 12, 13, 14 nov.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest, Saint-Jacques (872-4530) — "Voyage dans notre galaxie" (La Voie Lactée), jusqu'à 26 nov. Mer. jeu. 21 h 30. Mar. 14 h 15; 21 h 30. Ven. 14 h 15; sam. 13 h 15; 16 h 30. Dim. 13 h 00. Spectacles au laser: ven. sam.: 19 h 00; 20 h 22 h 45. Dim.: 15 h 30; 16 h 45; 20 h 15; 21 h 30.

- Jonglage. Relâche lun.
SALLA POLLACK: 555 Sherbrooke Ouest. — "Elèves de la faculté en solo". 9 nov. 17 h 00. "Thomas Davidson", piano. 9 nov. 20 h 00.
THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 265 St-Vallier, est, Québec (694-9634) — "L'antant Aurore" de Michel Gagné avec Micheline Bernard, Yves Bourque, Diane Gagnier, Ginette Guay, Gaston Hubert et Pierre Robitaille. Mise en scène Jean-Jacques Boutet. Jusqu'à 4 déc. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL: 4303 St-Denis (843-4384) — "Solange Arsenault" auteur-compositeur interprète accompagné au piano par Monique Thérien, jusqu'à 14 h 00. 22 h 00. "Une victoire" de Roland Dubillard. Mise en scène de Claire Ifrane. Jusqu'à 21 h 00, 20 h 00.
THÉÂTRE DE QUATROIS: 100 est, Avenue des Pins (645-7277) — "Hamlet" de Shakespeare. Mise en scène: Alexandre Hausvater. Avec René Richard Cyr, Alain Grégoire, Sylvie Legault, Hubert Lusselle, Jean-Marc Chabot, Jean-François Garneau. Ven. sam.: 20 h 30. Jusqu'à 27 nov.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Place des Arts, 175 St-Catherine O. (842-2112) — "En ville" comédie d'Elizabeth Bourget, Gilbert Le-page, mise en scène avec Béatrice Picard, Linda Sorini, Roger Garand, Marcel Labouret, Ronald Guèvremont. Jusqu'à la fin nov. 20 h 00. Relâche dim. et lun.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793) — "La ménagerie de verre". Œuvre de Tennessee Williams adaptée par Marcel Duhamel, avec Yvette Brind'A-mour, Diane Lavallée, Denis Mercier et Charles Mayer. Mise en scène Danielle J. Suisa. 4 nov. au 4 déc. 20 h 30. Relâche dim. 20 h 00. dim.: 19 h 00.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa (237-4400) — Théâtre — "Joey", mise en scène Donna Butt, créée par Donna Butt, Brian Downey, Shellagh Guy, du 2 nov. au 20 nov.

- CINÉMA NEW YORKER: "Four friends" 19 h 00; "Roulette chinoise" 21 h 30.
CINÉMA LUMIÈRE: — "Scanners" 19 h 00. "The song of the same" 21 h 15.
CINÉMA MONTROSE: — "La fille mineure" 19 h 10; "Porte disparu" 21 h 15.
CINÉMA DE PARIS: "Brains wash" 13 h 20; 15 h 10; 17 h 10; 19 h 15; 21 h 15.
CINÉPLEX I: (845-0515) — "Night shift" 13 h 00; 15 h 00; 17 h 00; 19 h 00; 21 h 00.
CINÉPLEX II: "Annie" 12 h 20; 14 h 40; 17 h 00; 19 h 20; 21 h 35.
CINÉPLEX III: "Blade Runner" 12 h 30; 14 h 50; 17 h 10; 19 h 20; 21 h 40.
CINÉPLEX IV: "The beast master" 12 h 25; 14 h 40; 16 h 55; 19 h 10; 21 h 25.
CINÉPLEX V: "Pottergeist" 12 h 30; 14 h 40; 17 h 50; 19 h 20; 21 h 40.
CINÉPLEX VI: "The Chosen" 13 h 00; 15 h 15; 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
CINÉPLEX VII: "Méphisto" 12 h 05; 14 h 25; 16 h 50; 19 h 15; 21 h 40.
CINÉPLEX VIII: "The Chosen" 13 h 00; 15 h 15; 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
CINÉPLEX IX: "Trom" 12 h 30; 14 h 15; 16 h 00; 17 h 45; 19 h 30; 21 h 15.
CLAREMONT: (486-7395) — "Fantasia" 19 h 00; 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Felicity" 12 h 05; 15 h 50; 19 h 35. — "L'ami de la place" 14 h 00; 17 h 45; 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Le faucon blanc" 14 h 00; 17 h 45; 21 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Brainwash" 19 h 25; 21 h 25.
CÔTE-DES-NEIGES II: — "Halloween 3" 19 h 25; 21 h 25.
CÔTE-DES-NEIGES III: — "Touche tout flamme" 19 h 15; 21 h 35.
DAUPHIN I: (721-6080) — "Fitzcarraldo" 20 h 00.
DAUPHIN II: "La Rose, Pierrot et la Lucie" 19 h 30; 21 h 30.
DORVAL I: (631-8586) — "First Blood" 19 h 00; 21 h 00.

- DORVAL II: — "Monsieur" 18 h 30; 21 h 00.
DORVAL III: — "Conan the Barbarian" 18 h 30; 21 h 00.
DORVAL IV: (341-3190) — "E.T. Extra-terrestriel" 19 h 10; 21 h 20.
DORVAL V: — "Zapped" 19 h 00; 21 h 00.
DORVAL VI: (842-6043) — "Eau profonde" 19 h 30; 21 h 30.
DORVAL VII: — "Le Pré" 18 h 50; 21 h 00.
FAIRVIEW I: (897-8095) — "National Lampoon's Class Reunion" 19 h 30; 21 h 00.
FAIRVIEW II: — "An Officer & A Gentleman" 18 h 30; 21 h 00.
IMPERIAL: (688-7102) — "Star Wars" 19 h 30; 21 h 00. — "The Empire Strikes Back" 19 h 30; 21 h 00.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Blade Runner" 19 h 45; "Couple en fuite" 17 h 45; 21 h 00.
KENT I: (489-9707) — "Monsieur" 18 h 30; 21 h 00.
KENT II: — "An Officer & A Gentleman" 19 h 45; 21 h 00.
LA CITE I: (844-2829) — "Pétrole, pétrole" 12 h 45; 14 h 25; 16 h 05; 17 h 45; 19 h 25; 21 h 05.
LA CITE II: — "La nuit de Varennes" 12 h 30; 15 h 15; 18 h 00; 20 h 45.
LAURENT: (722-1451) (Salle I) 12 h 00 — "La chèvre" 14 h 00. "Excalibur" 17 h 00. "Films publicitaires 79" 19 h 30; 21 h 00. "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la scène, sans jamais oser le demander" (Salle 2): "Nikita" 13 h 30; "Tout va bien" 16 h 00. "Les années de plomb" 19 h 00; "Le troupeau" 21 h 00.
LAVAL I: (688-7778) — "First Blood" 19 h 00; 21 h 00; 21 h 40.
LAVAL II: — "Pétrole, pétrole" 18 h 00; "Le gagnant" 19 h 35.
LAVAL III: — "Le cadavre" — "Le maître d'hôtel" 18 h 00; 19 h 50.
LAVAL IV: "Monsieur" 18 h 00; 20 h 30.
LAVAL V: — "Bleu est la mer, blanche est la mort" — "Belle blondes et bronzées" 18 h 05; 19 h 50.
LAVAL VI: — "E.T. Extra-terrestriel" 19 h 10; 21 h 20.
LAVAL-ODEON I: — "Terror à l'hôpital central" 19 h 10; 21 h 35. — "Mme Claude 2" 19 h 15; 21 h 45.
LOEWIS I: (861-7437) — "First Blood" 19 h 20; 21 h 20; 21 h 30; 21 h 40.
LOEWIS II: — "National Lampoon's Class Reunion" 13 h 15; 15 h 20; 17 h 25; 19 h 15; 21 h 10.
LOEWIS III: — "An Officer & A Gentleman" 12 h 00; 14 h 20; 16 h 40; 19 h 05; 21 h 00.
LOEWIS IV: "The Slender" 12 h 30; 14 h 30; 16 h 30; 18 h 30; 20 h 30.
LOEWIS V: "Night shift" 13 h 40; 15 h 40; 17 h 40; 19 h 40; 21 h 40.
MERCER: "Terror à l'hôpital central" 20 h 00. "Attaque à mains nues" 18 h 30; 21 h 30.
PALACE I: (866-5991) — "Rocky III" 13 h 20; 15 h 20; 17 h 20; 19 h 20; 21 h 20.
CINÉMA: OUTREMENT — "Jonathan Livingston le Goéland" 19 h 15. "Mourir à 30 ans" 21 h 30.
OLYMPIQUE: 525-8600. "Voyage au bout de l'enfer" 8 h 00. "Popée" 9 h 30. "Palace I": "Friday the 13th III" 12 h 15; 14 h 10; 16 h 05; 18 h 00; 19 h 55; 21 h 50.
PALACE II: — "Conan the Barbarian" 12 h 20; 14 h 35; 16 h 50; 19 h 05; 21 h 20.
PALACE III: "Salida & Messalina" 13 h 10; 15 h 10; 17 h 10; 19 h 10; 21 h 10.
PALACE IV: "Briston" 13 h 00; 14 h 40; 16 h 20; 18 h 00; 19 h 40; 21 h 30.
PARADISE I: 843-4723. "Le dialogue de Rome" 19 h 10; 21 h 40.
PALACE VI: "Jinny" 12 h 30; 14 h 15; 16 h 00; 17 h 45; 19 h 30; 21 h 15.
PARADIS II: (866-5991) — "Le cascadeur de la mort" 19 h 10. "Tais-toi quand tu parles" 20 h 45.
PARADIS III: — "Survivance" 19 h 15. "L'apocalypse" 20 h 45.
PARADIS IV: "Huisserie, Casimir, séducteur" 18 h 30; 21 h 10. "Après-midi d'une bourgeoise" 19 h 35. "Folies érotiques de Jennifer" 20 h 35.
PARADIS V: (866-5991) — "Les années de plomb" 13 h 10; 14 h 45; 20 h 30.
PARADIS VI: "Les uns les autres" 13 h 00; 14 h 30; 20 h 00.
PARISIEN I: "Victor Victoria" (vers fran.) 13 h 30; 14 h 00; 18 h 30; 21 h 00.
PARISIEN II: — "Une journée en taxi" 13 h 30; 15 h 30; 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
PARISIEN III: "La passante du sans souci" 12 h 45; 15 h 00; 17 h 15; 19 h 30; 21 h 45.
PLACE LONGUEUIL I: (867-7451) — "L'ami de Lady Chatterley" 19 h 50; "Felicity" 19 h 10; 21 h 40.
PLACE LONGUEUIL II: "Terror à l'hôpital central" 18 h 00; 21 h 35. "Mme Claude 2" 19 h 50.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "Monsieur" 13 h 30; 16 h 00; 19 h 00; 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: "The world according to Garp" 12 h 45; 15 h 20; 17 h 55; 20 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "E.T. Extra-terrestriel" Lun. à ven.: 17 h 00; 19 h 10; 21 h 20.
PLACE ALEXIS NIHON II: "Halloween III: Season of the witch". Lun. à ven.: 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: "Fast times at Ridgemont High". Lun. à ven.: 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
PLACE DE CANADA: (861-4595) — "Fitzcarraldo" 17 h 15; 20 h 15.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — "Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment" 17 h 20; 21 h 05. "Le faucon blanc" 19 h 20; 21 h 45.
SAINT-DENIS II: "La bête lumineuse" 18 h 20; 20 h 45.
VAN HORNE: (731-8243) — "Conan the Barbarian" 18 h 45; 21 h 00.
VERDUN: (768-2092) — "Blade Runner" 19 h 10. "La force sauvage" 21 h 20.

Une troupe de San Francisco conjugue théâtre et lutte sociale

par Clément Trudel

Théâtre et lutte sociale allant de pair, pour le San Francisco Mime Troupe (SFMT), on ne s'étonne pas que certains de ses spectacles ressemblent à des reportages dramatisés et «musicalisés», et que les résultats en paraissent inégaux. *Americans* (or Last Tango in Huahuatango) — joué samedi et dimanche à Concordia — glose, par exemple, sur l'implication de diplomates et d'Américains «tranquilles» en Amérique centrale; on y retrouve cependant trop de stéréotypes pour que le message passe sans encombre, même si l'on saisit que le problème de la réforme agraire a trop souvent servi de prétexte à désigner comme «communistes», il y a 15 ans, ceux qui, en défendant les droits des campesinos passeraient aujourd'hui pour des «libéraux».

Par contre, *Hotel Universe* — joué jeudi et vendredi à la salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM — présente sans simplisme les réactions de locataires évincés d'un petit hôtel par des spéculateurs: le tort loge du côté de capitalistes et de politiciens aux discours ambigus, le talent du SFMT consistant à nous restituer le sens de la fête qui gagne les moins bien nantis lorsqu'un projet commun les soude dans une bataille qui les prend aux tripes.

Chapeau tout d'abord à cet ensemble qui tient du jazz band et du regroupement de saltimbanques. Depuis 22 ans déjà, dans les parcs californiens ou dans ses tournées, il a l'art de se servir de l'histoire, récente ou ancienne, pour intéresser les gens aux rouages politiques souvent ténébreux par des intérêts qui ne prennent pas en compte la peur des travailleurs qui doivent s'organiser pour obtenir justice. Ainsi se présentent *False premises/Nos engañaron* sur les raisons qui ont poussé les Américains à vouloir, les Morgan et les Rockefeller aidant, déloger les Espagnols de Cuba, de Puerto Rico et des Philippines: il fallait de nouveaux «marchés».

S'agissant de *Americans*, on y fait connaissance avec un dictateur (García) sur lequel s'exercent les pressions de l'ambassadeur de Washington pour que soit mise en branle une «vraie» réforme agraire, au moment où le «front populaire» opte pour la guérilla contre le régime. Sere choisi pour ce plan de réforme, un mégalomane au nom significatif (Julio Cesar Buonaparte), démocrate-chrétien que les Américains avaient aidé à éliminer du pouvoir il y a deux décennies, pour une réforme jugée par trop radicale.

Bien des paysans de San Martin ne s'y laissent pas prendre. Les grands-parents se battaient déjà pour obtenir des titres sur ces terres qui ne sont pas encore leurs. Là où le SFMT atteint son but, c'est lorsqu'il s'agit de la crédibilité des *Americans* qui gagnent ce coin troublé de la planète: une

envoyée spéciale du président américain, une journaliste de magazine à sensation, un médecin qui joue l'entremetteur pourvu que cela rapporte mais qui croit que ce n'est pas lui le vilain le plus en vue; un ambassadeur qui se croit en terrain d'essai pour des thèses «démocratiques» où le peuple n'a rien à voir et qui est la cible rêvée pour les cyniques. C'est vu et entendu: Washington trouvera les dessins progressistes affichés par le SFMT, on peindra sous des traits peu flatteurs bon nombre de ces non-gringos.

Luisa, qui commande la guérilla, et Gilberto son second, se plient volontiers aux vœux majoritaires de la population de Huahuatango: les autres ne sont souvent que figurants d'opérette et bien peu — est-ce atavisme ou naïveté? — auront vu venir le massacre. Indubitablement, le

SFMT a le noble réflexe de défendre «l'underdog» mais l'impression générale demeure que ces San Martinos ne sauraient pas mener leur barque si l'oncle Sam s'en désintéressait... sous cet aspect, *Americans* rate quelque peu sa cible, même si ses concepts appuient toutes les luttes de libération.

Tout autre me semble être la portée de *Hotel Universe* où, par le truchement d'un marin en goguette et d'une ballerine — les deux ont raté leur rendez-vous il y a 25 ans — nous assistons à la joyeuse contestation de gens du troisième âge sur le point d'être évincés. Prendre parti face à un «progrès» qui fait fi des humains, cela peut mener à faire réécrire un maire assailli par pour embarras les contestataires. Les rires et les espoirs fusent chez ces locataires qui, momentanément floués par

Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit, directeur artistique
Nielsen * une première spectaculaire
LES GRANDS CONCERTS
9-10 novembre, 20 heures
Dennis Russell-Davies
Garrick Ohlsson, pianiste
Bumbyrd: Scherzo diabolique
Mozart: Concerto pour piano,

Goulet crée l'égalité 5-5 avec un but spectaculaire

Un des meilleurs matches de Gretzky

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — Les 15.221 spectateurs qui ont assisté au match Nordiques-Edmonton hier soir au Colisée n'ont peut-être pas obtenu la satisfaction de voir un vainqueur, mais deux faits valaient le prix d'entrée: d'abord le but spectaculaire compté par Michel Goulet, créant l'égalité 5-5 en troisième période, et la tenue de Wayne Gretzky, qui a proba-

blement disputé sa meilleure partie de la saison et a récolté quatre aides.

Le but de Goulet témoignait de la plus haute précision. Marian et Peter Stastny ont manœuvré à merveille avec l'auteur du but, cinq ou six passes. Grant Fuhr n'a jamais eu le temps de réaliser ce qui se passait que déjà la rondelle reposait derrière lui. On a rarement vu une foule accorder une telle ovation après un but.

«Marian a attiré le gardien

Fuhr après avoir reçu une passe de Peter, il m'a refilé la rondelle. Je lui ai retournée pour aller me placer devant le but. J'étais prêt quand Marian me l'a donnée encore et j'ai tiré dans un but presque vide, racontait Goulet. Mais le plus important encore c'est le point qu'on est allés chercher avec ce match nul», a-t-il ajouté.

Quant à Wayne Gretzky, son nom était sur toutes les lèvres. «Il est fin avec la rondelle, c'est beau de le voir aller et même quand il tire un petit lancer de revers, il est dangereux. Gretzky est toujours dangereux avec la rondelle», a commenté Goulet.

Quant à Michel Bergeron, il a expliqué qu'il n'avait pas décidé de jouer l'homme avant le match. Deux des avants devaient exercer un échec-avant contre le trio de Gretzky et le troisième homme devait s'occuper de la merveille des Oilers.

«Heureusement qu'en troisième, j'ai demandé à Alain Côté de surveiller plus étroitement Gretzky parce qu'on aurait pu le regretter. Gretzky a sûrement joué sa meilleure partie de la saison; on s'y attendait un peu», a commenté l'entraîneur des Nordiques.

Un autre nom a retenu l'attention dans ce match rempli d'émotions et d'actions. C'est celui du gardien John Garrett, appelé à remplacer à pied levé

Daniel Bouchard en plein milieu du match, avec un compte de 4-4.

Il a donné un but mais sa tenue spectaculaire et son sang-froid ont permis aux Nordiques de demeurer dans le match. «John a prouvé le printemps dernier dans les séries qu'il pouvait nous aider quand on fait appel à ses services. Il l'a encore démontré ce soir. Il a travaillé fort dans les exercices et il était prêt à sauter dans la mêlée».

Mais les Nordiques ont rappelé hier soir Clint Malarchuk de Fredericton à cause de la blessure subie par Bouchard à un doigt. Bouchard devait passer une radiographie hier soir pour déterminer la nature de la blessure.

«C'est assez dur d'entrer dans un match comme celui d'hier soir contre une équipe aussi explosive en offensive, mais je peux dire que j'étais prêt. C'est vrai que j'ai trimé dur dans les exercices avec Michel (Bergeron), Charles et Simon Nolet. Les entraîneurs nous ont tenus en bonne forme, moi et les Richard David, Louis Sleigher, Pierre Aubry. On est toujours prêts à faire face à la musique quand la situation l'exige», a dit Garrett.

Alain Côté, le coureur de Gretzky, a bien accompli son travail en troisième période alors que le pointage était égal. Il s'est même permis

d'appliquer une dure mise en échec à son célèbre rival. «Je n'ai pas pris de chance; la partie était serrée mais le coup d'épaule était légal. Mais quel joueur il est! Difficile à suivre et à arrêter surtout», a confié Côté, qui, en plus de son travail défensif, a trouvé le moyen de marquer le troisième but des Nordiques contre la ligne de Gretzky.

La fusillade n'allait pas s'arrêter là puisque Paul Coffey relançait les siens en avant à

4:45 minutes, 34 secondes après le but de Côté. Une période d'accalmie a suivi ce but mais à la neuvième minute de jeu, Peter Stastny, seul devant Fuhr, a complètement bafoué celui-ci après avoir pris une belle passe de Pierre Lacroix à la ligne bleue des visiteurs.

Oilers 5, Nordiques 5

Première période	
1-EDMONTON: Pouzar (2)	0:04
Gretzky, Kurri	
2-QUÉBEC: M. Stastny (11)	13:27
Lapointe, A. Stastny	
Pénalités—Jackson Edm. 14:27, Hunter	
Qué. 18:48, Messier Edm. Marois Qué. majeurs	19:41
Deuxième période	
3-EDMONTON: Kurri (9)	0:35
Gretzky, Lemley	
4-EDMONTON: Anderson (9)	2:40
Rouillon	
5-QUÉBEC: M. Stastny (12)	3:45
P. Stastny, Lacroix	
6-QUÉBEC: Côté (3)	4:11
Painchaud	
7-EDMONTON: Coffey (3)	4:45
Gretzky, Kurri	
8-QUÉBEC: P. Stastny (14)	8:55
A. Stastny, Lacroix	
Pénalités—Edm. 3:38, Anderson	
Edm. 10:24, Hunter Edm. 12:11, M. Stastny	
13:14, Lemley Edm. 19:57	
Troisième période	
9-EDMONTON: Messier (7)	9:18
Anderson, Gretzky	
10-QUÉBEC: Goulet (12)	12:10
M. Stastny, P. Stastny	
Pénalités—Qué. banc 9:48, Fogelin	
Edm. Paiement 10:55	
Tirs au but	
Edmonton: 12 16 13-41	
Québec: 11 8 8-27	
Gardiens: Fehr, Edmonton: Bouchard, Garrett, Québec: A. — 15:22.	

Capitals 2, Devils 2

Première période	
1-NEW JERSEY: Marini (8)	16:09
Levo, Broten	
Pénalités—Bulley Wash 7:50, Herkosky	
NJ 10:16, Langway Wash 15:33, Ashton NJ	16:53
Deuxième période	
2-WASHINGTON: Goud (4)	3:36
Currie, Duchesne	
3-WASHINGTON: Houston (7)	10:40
Carpenter	
Pénalités—Holt Wash, Wessink NJ mineu-	
res, majeurs, matches, Duchesne Wash, Van-	
tour NJ majeurs 4:00, Stevens Wash majeurs,	
Marini NJ mineure, majeure 4:58, Carpenter	
Wash 6:18, Quenneville NJ 10:25, Bulley Wash	13:34
Troisième période	
4-NEW JERSEY: Larmer (2)	12:15
MacMillan	
Pénalité—Aucune	
Tirs au but	
Washington: 11 11 6-28	
New Jersey: 8 6 4-18	
Gardiens: Kugin, Washington: Resch, New	
Jersey: A. — 10:27.	

Peeters, préféré à deux autres gardiens

Le gardien Pete Peeters des Bruins de Boston, qui n'a accusé que deux buts en deux matches la semaine dernière, a été nommé joueur de la semaine dans la Ligue nationale de hockey.

Peeters (26 ans), dont la moyenne de 2,62 buts par match est la meilleure chez les gardiens du circuit John Ziegler, totalise maintenant six victoires cette saison.

Acquis des Flyers de Philadelphie l'été dernier, Peeters a stoppé 24 des 26 rondelles dirigées vers lui, dans une victoire de 3-2 contre les Sabres de Buffalo, en a repoussé 16

autres dans une victoire de 7-0 contre les Red Wings de Detroit.

Ce fut la semaine des gardiens de buts, puisque la nomination de Peeters éclipsa de peu celles de Robert Sauvé des Sabres et de Andy Moog des Oilers d'Edmonton qui ont accordé chacun trois buts en deux matches.

Le gardien Glen Hanlon des Blues de St. Louis et l'aïeul droit Blaine Stoughton des Whalers de Hartford (3 buts et 4 passes en 4 matches) ont également été considérés pour l'honneur.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche	
Boston 7, Detroit 0	
Washington 6, Hartford 2	
Buffalo 3, Vancouver 1	
Islanders NY 2, Philadelphie 2	
Chicago 7, Toronto 3	
Winnipeg 5, Calgary 2	
Hier	
Edmonton 5, Québec 5	
Washington 2, New Jersey 2	
Ce soir	
Montréal au Minnesota	
St-Louis à Islanders NY	
Los Angeles à Calgary	
Mercredi	
Québec à Hartford	
Montréal à Chicago	
Philadelphie à Buffalo	
St-Louis à Rangers NY	
Edmonton à Pittsburgh	
New Jersey à Washington	

Ligue Majeure du Québec

Dimanche	
Québec 8, Shawinigan 3	
Chicoutimi 8, Granby 2	
Saint-Jean 4, Drummondville 2	
Verdun 6, Laval 5	
Hier	
Québec 3, Laval 4	
(prolongation)	
Hull 1, T.-Rivières 5	
Ce soir	
Verdun à Chicoutimi	
Granby à Longueuil	

Les meneurs	
Gretzky, Edm. 10	26 36
Bossy, NYI 15	14 29
P. Stastny, Qué. 14	12 26
M. Stastny, Qué. 12	14 26
McDonald, Cal. 16	7 23
Nilsson, Cal. 7	16 23
Trotter, NYI 11	11 22
Wilson, Chi. 4	18 22
Foe, LA 9	13 22
A. Stastny, Qué. 8	16 22
Nicholls, LA 15	6 21
Clarke, Phi. 7	14 21

Les meneurs	
S. Turgeon, Hull 21	51 72
M. Lemieux, Lav. 29	36 65
P. Lafontaine, Ver. 25	40 65
C. Vilgrain, Lav. 17	42 59
J. Gauthier, Hull 19	31 50
J.-M. Cool, Ver. 23	26 49
P. Aday, Hull 16	33 49
C. Verret, T.-R. 21	27 48
B. Doucet, Hull 21	24 45
D. Roy, Ver. 11	34 45

Ligue Collégiale AAA	
Dimanche	
St-Georges 7, Limoulu 5	
Thetford 6, Victoriaville 2	
St-Hyacinthe 10, St-Jérôme 4	
Vendredi	
Thetford à Limoulu	
Dawson à St-Georges	
St-Hyacinthe à St-Laurent	
St-Jérôme à Victoriaville	
Dimanche	
Thetford à Dawson	
St-Georges à St-Hyacinthe	
St-Laurent à St-Jérôme	
Limoulu à Victoriaville	

Gardiens	
R. Sévigny 460	24 0 3,13
R. Wamsley 440	25 0 3,41

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles	
Section Charles Adams	
PJ	g p n bp bc pts
MONTRÉAL	15 10 2 3 74 50 23
BOSTON	15 7 5 3 51 47 17
QUÉBEC	14 7 2 3 70 64 16
BUFFALO	15 6 3 3 60 55 15
HARTFORD	14 3 9 2 47 69 0

Section Lester Patrick	
PJ	g p n bp bc pts
NY ISLANDERS	17 11 4 2 75 50 24
PHILADELPHIE	16 9 6 1 64 49 19
NY RANGERS	15 6 8 1 56 61 13
NEW JERSEY	17 3 8 6 54 68 12
WASHINGTON	14 4 7 3 50 60 11
PITTSBURGH	16 4 10 2 56 77 10

Division Clarence Campbell	
Section James Norris	
PJ	g p n bp bc pts
MINNESOTA	15 10 4 1 65 55 21
CHICAGO	14 7 2 5 62 49 19
ST. LOUIS	15 7 7 1 55 56 15
TORONTO	14 2 7 5 46 61 9
DETROIT	16 3 10 3 43 73 9

Section Conn Smythe	
PJ	g p n bp bc pts
LOS ANGELES	14 7 4 3 59 53 17
EDMONTON	16 6 6 4 76 73 16
WINNIPEG	13 7 5 1 63 48 15
CALGARY	17 6 8 3 77 77 15
VANCOUVER	16 6 8 2 55 51 14

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC	
Section Robert Lebel	
PJ	g p n bp bc pts
VERDUN	22 17 5 0 163 97 34
LAVAL	22 17 5 0 143 89 34
LONGUEUIL	21 12 8 1 113 111 25
ST-JEAN	21 11 9 1 113 107 23
HULL	23 11 12 0 141 137 22
GRANBY	22 3 19 0 90 175 6

Section Frank Dillo	
PJ	g p n bp bc pts
SHAWINIGAN	22 14 8 0 120 95 28
CHICOUTIMI	21 11 10 0 123 128 22
T.-RIVIÈRES	23 10 13 0 118 129 20
QUÉBEC	22 8 15 0 108 123 16
DRUMMONDVILLE	23 6 16 0 100 141 12

LIGUE COLLÉGIALE AAA	
PJ	g p n bp bc pts
ST-HYACINTHE	14 12 1 1 101 44 25
ST-LAURENT	13 10 3 0 85 66 20
THETFORD MINES	14 7 6 1 73 66 15
ST-GEORGES	14 5 7 2 67 71 12
ST-JÉRÔME	14 5 9 0 72 86 10
DAWSON	14 5 9 0 56 76 10
VICTORIIVILLE	13 4 7 2 65 76 10

Le Canadien sera opposé à des clubs solides à domicile

par Bernard Cyr

de la Presse Canadienne

Toujours d'une logique implacable, le pilote du Canadien, Bob Berry, indiquait hier qu'il était impossible de remporter une série de quatre matches sur la route si on ne gagnait pas le premier.

Berry répondait ainsi à un journaliste qui lui demandait si son objectif était de gagner les quatre matches du périple de huit jours qui conduira l'équipe à Bloomington au Minnesota, Chicago, Los Angeles puis Hartford.

«Nous devons prendre les matches un à un car ces équipes sont difficiles à vaincre à domicile et si nous nous fixons des objectifs globaux, nous risquons de manquer le bateau», disait Berry avec justesse.

Les trois premières formations n'ont perdu que deux fois en 22 matches à domicile cette saison. Et si on considère que le Canadien possède le meilleur dossier sur la route (4-1-1 pour une moyenne de .750), ce voyage devrait être des plus intéressants.

Les North Stars du Minnesota, les premiers hôtes du Canadien, ce soir, présentent un dossier de cinq victoires et un verdict nul en six matches au Met Center.

Le Canadien a disposé de cette équipe 8-3, jeudi dernier au Forum, mais Berry est persuadé, comme plusieurs observateurs d'ailleurs, qu'on n'a pas vu les vrais North Stars.

«Leurs lignes d'attaque sont très bien équilibrées et si on se concentre à en neutraliser une en particulier, on fait fausse route, a expliqué Berry. (Dino) Ciccarelli a marqué plus de 50 buts la saison der-

«Wick» n'est pas inquiet

Pour ceux qui s'inquiètent de la baisse de régime du joueur de centre Doug Wickenheiser depuis quelques rencontres, rassurez-vous.

Même s'il n'a récolté qu'un point au cours des quatre derniers matches, le grand joueur de centre se réjouit de voir son ailier gauche Ryan Walter récolter les lauriers pour l'instant, comme ce fut le cas pour son ailier droit Guy Lafleur en début de saison.

«Même si notre production semble fonctionner par cycles depuis le début de la saison, il n'y a aucune stratégie derrière ça, indique Wickenheiser. Ça s'explique par le fait que les équipes adverses surveillent davantage le joueur qui connaît une bonne séquence».

Il souligne aussi qu'au cours d'une saison de 80 matches, un joueur doit connaître des périodes creuses et qu'il faut alors redoubler d'ardeur.

«Il y aura sûrement des moments où aucun d'entre nous ne pourra trouver le fond du filet. Mais ça ne nous inquiète pas non plus, parce que nos trios sont bien équilibrés cette année et chacun peut prendre la relève».

«Je pense que l'important est de ne pas oublier sa défensive, surtout dans les périodes creuses. Ce qui serait démorallisant, par exemple, serait de ne pas participer au pointage et de donner trois buts à l'équipe adverse en troisième période, dans une victoire de 9-3».

nière, (Bobby) Smith plus de 40 et (Neal) Broten ainsi que (Steve) Payne plus de 30.

«Claude Ruel avait vu les North Stars, la veille à Hartford (mercredi dernier) et après avoir pris connaissance de son rapport, nous avons décidé de ne surveiller personne en particulier et de les forcer à assigner des coureurs à nos joueurs», a précisé Berry, en ajoutant qu'on ne pouvait pas s'attendre, non plus, à marquer huit buts à tous les matches contre le gardien Gilles Meloche.

«Ils viennent de perdre Gary Sargent, qui jouait très bien en défensive et cette perte pourrait leur faire mal, a aussi souligné l'entraîneur du Bleu-Blanc-Rouge. Il n'est surtout pas question de les prendre à la légère et de penser que c'est gagner d'avance. Nous devons être solides en défensive parce qu'ils voudront sans aucun doute venger l'affront de jeudi dernier».

En ce qui a trait aux autres adversaires du Canadien au cours de ce premier périple de longue haleine de la saison, disons que les Black Hawks sont les seuls à avoir battu le Canadien sur sa glace cette saison, dans un match à caractère offensif qui s'était terminé au compte de 8-7.

Les Hawks sont aussi coriaces à domicile avec une fiche de 5-1-2, tout comme les Kings de Los Angeles (5-1-2), que le Canadien n'a pas encore affronté cette année. Chez les Kings, il leur faudra tout particulièrement surveiller de près un joueur de centre recruté du nom de Bernie Nicholls, qui a déjà réussi 15 buts en 14 matches, dont 11 lors de jeux de puissance.

Quant aux Whalers de Hartford, qui occupent le dernier rang de la section Adams avec une fiche de 3-9-2, il ne faut pas les compter pour battus non plus. Le Canadien avait remporté une victoire peu convaincante de 2-1 contre eux, au premier match de la saison.

Ils sont très lourds et devraient succéder aux Flyers de Philadelphie à titre d'équipe la plus pénalisée du circuit. Ils dominent actuellement la ligue à ce chapitre avec une moyenne de 27,4 minutes de pénalités par match.

ÉCHOS — Les plus récentes statistiques émises par la Ligue nationale montrent que Denis Potvin, des Islanders de New York, domine la ligue au chapitre des plus et des moins, avec un plus 18. Il est suivi de Mark Howe, des Flyers de Philadelphie, avec plus 17 et de son coéquipier Bryan Trottier, plus 15. Chez le Canadien, Pierre Mondou est le meilleur avec plus 12, devant son compagnon de ligne Mario Tremblay et Robert Picard, tous les deux avec plus 10. Et chez les Nordiques de Québec, Marian Stastny et Mario Marois sont les meilleurs avec des plus 10. Les prix citrons reviennent à Bill Derlago, des Maples Leafs de Toronto, Claude Loiselle, des Red Wings de Detroit, Doug Sullivan, des Whalers de Hartford et Bob MacMillan, des Devils du New Jersey, puisqu'ils possèdent tous des dossiers de moins 14. Le Canadien occupe le 11e rang en ce qui a trait à l'efficacité de son jeu de puissance, avec un pourcentage de 23,2. Les meilleures équipes à ce chapitre sont les Black Hawks de Chicago (35,2, 19 buts en 54 avantages numériques) et les Kings de Los Angeles (33,8), deux des adversaires du Tricolore au cours de son périple de quatre matches à l'étranger.

chronique sportive

Luc Tousignant entend percer avant trois ans

par Richard Milo

«J'étais nerveux, même pendant les exercices...» Luc Tousignant l'avoue franchement. Il n'était cette année qu'une recrue à ses premières armes dans la Ligue canadienne de football et l'instructeur Joe Galat aura finalement pris la bonne décision en le reléguant à un rôle de réserviste à l'arrivée de Johnny Evans.

«Galat m'a enlevé un «gros» poids sur les épaules, dit-il. Après la victoire contre la Saskatchewan, j'ai commencé à penser à la Coupe Grey et je me suis mis à croire que j'étais le seul responsable du peu d'offensive de l'équipe au cours du match alors qu'au fond c'est toute l'attaque qui avait mal joué».

Tousignant dresse un bilan «très positif» de sa première saison professionnelle. Il a appris les rudiments du métier, «tous les aspects du football professionnel» et il admet qu'il vaut mieux apprendre à un rythme plus lent, «une chose à la fois», surtout que la lecture des défenses rivales exige plusieurs années d'expérience.

«J'ai commencé la saison comme numéro trois, puis numéro deux et je suis devenu le numéro un, obtenant la chance de faire mes preuves sur le terrain, dit-il. Ça m'a causé une petite déception de perdre mon poste, parce que j'ai eu la chance unique de gagner de l'expérience en dirigeant l'offensive. Mais je commençais à ressentir beaucoup trop de pression, dans les matches et même pendant les pratiques».

Tousignant a terminé la saison sur une mauvaise note, ne complétant que trois passes en 11 tentatives en relève à Johnny Evans au quatrième quart, samedi. Cependant, satisfait de sa première saison, réalisant qu'il y a «un changement énorme entre le collégial et le professionnel», il entend maintenant se présenter à l'entraînement mieux préparé, physiquement et mentalement.

Dans un premier temps, Tousignant suivra un programme de musculation, pour «être plus fort, prendre du poids», de façon à résister à la fatigue d'une longue saison de 20 matches. Il confie d'ailleurs qu'à la mi-saison, il commençait déjà à ressentir le poids des meurtrissures.

Ensuite, Tousignant fera l'étude des films de la dernière saison: ses performances, celles des autres quarts du circuit, le jeu des défenses des autres équipes et surtout, sa technique.

«Je dois apprendre à décocher mes passes plus rapidement, dit-il. Et au football canadien, il importe de savoir lancer tout en se déplaçant derrière la ligne de mêlée, pour ouvrir la défensive et ainsi profiter de la largeur du terrain».

«On dit qu'il faut trois ans pour former un quart-arrière. J'aimerais réussir en moins de temps».

Ce n'est donc pas une mauvaise performance en fin de saison, encore moins la fiche de 2-14 des Concordes qui affecteront sa motivation, d'autant plus qu'il estime, comme plusieurs, que l'équipe est «sur la bonne voie», ayant enregistré des «améliorations importantes à tous les points de vue» au cours de la saison.

Tousignant garde la tête haute, et c'est avec fierté, hier, que le directeur général de la FASCQ (la Fédération des associations sportives coll



C'est sous un parapluie que Jean-Paul II a terminé sa visite de Barcelone dimanche soir avant de prendre la route de Valence où les tempêtes récentes ont le plus frappé l'Espagne et où les inondations ont coûté des vies. (Photolaser AP)

Le pape ira en Pologne en juin

Tandis que le pape, l'air fatigué, à l'avant-dernière journée de son périple de dix jours entrepris le 31 octobre en Espagne, se rendait dans le sud-est du pays où les inondations récentes ont fait des dégâts importants et des victimes, l'agence polonaise PAP annonçait à Varsovie que Jean-Paul II visitera son pays natal à compter du 18 juin prochain.

C'est avec beaucoup d'espoir et de joie, mais aussi avec un certain scepticisme, que la nation polonaise a appris la nouvelle.

La date de cette visite, dont la durée n'a pas été précisée, a été fixée au cours d'une rencontre hier entre Mgr Josef Glemp, archevêque primat de Pologne, et le général Wojciech Jaruzelski, chef du comité militaire de salut national.

Jean-Paul II devait se rendre en Pologne le 26 août dernier, à l'occasion des fêtes du 600^e anniversaire de la vierge noire de Jasna Gora, à Czestochowa, mais les autorités communistes avaient alors demandé l'ajournement de sa visite, apparemment dans la crainte que celle-ci ne donne

lieu à de vastes rassemblements qui auraient pris l'allure de manifestations contre la loi martiale.

Il est à noter que l'annonce du deuxième voyage du pape intervient deux jours avant l'appel à la grève et à des manifestations lancé par l'opposition clandestine pour protester contre la dissolution du syndicat libre Solidarité.

Les autorités communistes ont déclaré que la visite du pape ne pourrait avoir lieu que lorsque le calme serait revenu dans le pays. Le moment choisi pour l'annoncer semble être destiné en partie à faire pression sur les Polonais pour qu'ils ignorent les appels de l'opposition clandestine.

Quand ils ont appris que la date du deuxième voyage de Jean-Paul II avait été fixée, les Polonais interrogés dans la rue se sont généralement déclarés très heureux.

«C'est merveilleux. Son autorité est si grande», a dit une femme d'affaires âgée de 60 ans.

«Solidarité avait reçu son impulsion de l'élection du pape. Nous, les Polonais brimés, nous avons finalement

relevé la tête et retrouvé notre fierté», a-t-elle ajouté.

Un expert électronique a déclaré que la visite du pape aurait une très grande importance pour tous ceux qui participent à la vie de l'Eglise et qu'elle donnerait du courage aux autres.

Il a toutefois ajouté: «Mais je ne pense pas qu'elle changera quoi que ce soit».

Un étudiant de l'école polytechnique de Varsovie a déclaré qu'il avait du mal à croire à l'annonce de l'agence PAP.

«On ne peut jamais croire ce qu'ils disent. Après tout, c'est une agence gouvernementale. De plus, les choses pourraient être très différentes au mois de juin», a-t-il ajouté.

PAP a précisé que Mgr Glemp et le général Jaruzelski avaient étudié la situation du pays au cours de leur rencontre, en début de matinée.

Le primat polonais est ensuite parti avec les autres évêques polonais pour Jasna Gora, où a lieu une retraite de trois jours.

Mgr Glemp a déclaré que l'Eglise était opposée aux grèves et aux manifestations prévues demain, car elle redoute que celles-ci n'entraînent un renouveau de répression, bien qu'elle s'identifie à l'amertume ressentie par le peuple polonais.

«Une nation humiliée a le droit de protester, de réclamer ses droits, pour être elle-même», a déclaré le primat polonais.

Mais il a souligné que le grand principe de l'Eglise était de maintenir la paix et d'éviter que le sang coule — une attitude qu'elle a conservée depuis le début de la crise polonaise.

En Espagne, le pape Jean-Paul s'est rendu hier matin dans la région de Valence récemment dévastée par des inondations qui ont fait près de 50 morts.

Le souverain pontife devait aller dans l'après-midi en hélicoptère à Alcira, où les dégâts ont été les plus importants.

À Valence, une ville qui donna deux papes à la chrétienté au 15^e siècle, Jean-Paul II a, une nouvelle fois, reçu un accueil débordant de chaleur d'une foule estimée à un million de personnes.

Sur le parvis de la cathédrale, dont le fronton était décoré d'une fresque de pétales de fleurs, le pape s'est adressé à 3.600 personnes âgées, priant des mesures évitant de faire des vieux des étrangers dans leur propre société.

Le pape, dont la fatigue est chaque jour plus évidente aux journalistes qui l'accompagnent, a ordonné prêtres 141 séminaristes dont 29

membres de l'Opus Dei, association internationale des laïcs de l'Eglise, fondée en Espagne mais dont le siège est à Rome. Jean-Paul II a récemment octroyé à cette organisation le statut de «prélature personnelle» censé lui assurer une certaine indépendance vis-à-vis de la hiérarchie diocésaine.

Après un week-end chargé au pays basque et en Catalogne, troublé par des pluies diluviennes qui ont notamment provoqué la mort de deux jeunes filles à la suite d'un éboulement, le pape a reçu dans la grande cité méditerranéenne située à l'est de Madrid l'accueil le plus chaleureux depuis son arrivée en Espagne le 31 octobre.

Sur le paseo de la Alameda, sous un soleil très chaud qui a provoqué plusieurs dizaines d'évanouissements parmi les fidèles, le pape a célébré la messe avec quatre évêques et les prêtres qu'il venait d'ordonner par imposition des mains sur la tête de chacun des 141 séminaristes.

Jean-Paul II a ensuite goûté une paella à la valencienne au séminaire de Moncada avant de reprendre la route pour les régions les plus frappées par les tragiques inondations du mois dernier. Il devait notamment s'arrêter, hors programme, au sanctuaire de Luch, près du village d'Alcira, endeuillé par une vingtaine de morts.

Le souverain pontife termine aujourd'hui sa tournée en Espagne par une étape à Saint-Jacques de Compostelle.

Une tempête fouette l'Europe

La violente tempête qui s'est abattue en fin de semaine sur le sud de l'Europe, causant au moins la mort de 17 personnes, a continué lundi et s'est étendue au sud de l'Angleterre et à la Grèce.

La situation semble être la plus grave en Espagne où officiellement un cinquantaine de morts auraient été recensés. Des inondations en Catalogne ont fait au moins sept morts et un nombre indéterminé de disparus samedi et dimanche.

Dans le centre du Portugal un grutier est mort dans la chute de sa grue renversée par le vent, et 22 pèlerins sud-africains qui se rendaient à Fatima ont été blessés dont cinq grièvement après que leur autobus eut versé dans un ravin.

Par ailleurs la principauté d'Andorre est isolée depuis dimanche, les communications téléphoniques étant coupées et les routes venant d'Espagne et de France étant bloquées par des éboulements et des torrents en crue.

En France, les prévisions météorologiques restent pessimistes et le bilan de six morts jusqu'à hier recensés pourrait encore s'alourdir. La tempête

se dirigerait progressivement vers l'est du pays. Des vents violents et des pluies abondantes devraient encore toucher les régions méditerranéennes et la vallée du Rhône.

Dans le sud de la France, le vent, avec des pointes à plus de 170 kmh est responsable de la plupart des morts. Il a ainsi provoqué une collision entre deux automobiles. Bilan, un mort et quatre blessés.

Toujours dans le sud de l'Europe, la Grèce n'est pas épargnée par le mauvais temps qui continuait à sévir lundi dans le centre et le nord du pays.

En Suisse, la tempête, d'une extrême violence avec des pointes de vitesse de plus de 160 kmh a causé des dégâts importants dans de nombreuses régions dans la nuit de dimanche à lundi.

Le trafic ferroviaire et routier a été perturbé. Le vent a déraciné de nombreux arbres, a arraché des toits et a couché des pylônes. Plusieurs incendies de forêts se sont déclarés.

La tempête a également gagné hier le sud-ouest de l'Angleterre. La situation maritime sur beaucoup des côtes européennes est elle aussi très préoccupante.

En Bretagne on était toujours sans nouvelle d'un voilier avec six passagers qui avaient assisté dimanche au départ de la course transatlantique en solitaire («Route du rhum»). Une quarantaine d'appels de détresse de plaisanciers ont été enregistrés lors du départ de cette course.

Au large du cap Sagres (sud-ouest du Portugal) un chalutier avec 30 hommes à bord est à la dérive.

Enfin, en mer Egée, les navires ancrés dans les ports grecs du Pirée et de Salonique sont bloqués au mouillage à cause de vents très violents en mer. Un pêcheur amateur est également porté disparu depuis dimanche dans le golfe de Souda au large de la Crète.



L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHERRIER (Métro Sherbrooke) Montréal, Qué. Organisme à but non lucratif

OUVERT: Lundi au ven. de 10h à 21h. Samedi de 10h à 15h. **524-1176**

monsieur Lévesque



ÇA MARCHE PAS, OUVREZ-VOUS LES YEUX

- Plus de 85% des travailleuses et travailleurs du secteur public ont rejeté vos offres méprisantes
- La majorité a donné un mandat de grève de 24 heures pour exiger des offres décentes.

vous nous privez de notre droit de travailler NOUS VOULONS TRAVAILLER

vous voulez couper nos salaires de 20% NOUS VOULONS DES SALAIRES CONVENABLES

vous voulez agir unilatéralement NOUS VOULONS UNE CONVENTION NÉGOCIÉE

vous vous attaquez surtout aux travailleuses NOUS VOULONS ABOLIR LES DISCRIMINATIONS

vous laissez se détériorer les services publics NOUS VOULONS DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

NOUS AVONS DES DROITS ET NOUS VOULONS QU'ILS SOIENT RESPECTÉS

LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SECTEUR PUBLIC



FRONT COMMUN